RELIGION

Cérémonies, symboles, etc...

.6 Jeûne

.7 Pain bénit

.8 Retraites fermées

.9 La Bible

.10 Le Crucifix

.11 Chapelet en famille

Archives Municipales de Montréal

Si vous vous dépossédez de ce document veuillez en prévenir sans retard L'ARCHIVISTE

If you give away this document, please advise, without delay, the ARCHIVIST

(3-2-306)

0 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Mon

LE JEUNE EUCHARISTIQUE BEAUCOUP MOINS SEVERE

Mtl-Matin le 23 mars 1957

Cité du Vatican, 22 (U.P.) — Sa Sainteté le pape Pie XII, pour répondre aux conditions de la vie moderne, a rendu aujourd'hui beaucoup moins sévère la loi du jeûne eucharistique et a en même temps autorisé les évêques à permettre, s'ils le jugent à propos, la célébration des messes du soir tous les jours de l'année.

Le nouveau règlement du jeûne eucharistique impose aux prêtres et aux fidèles de s'abstenir d'aliments solides et de breuvages alcooliques trois heures seulement avant la communion. Par ailleurs, les fidèles pourront désormais consommer des nourritures liquides — jus de fruit, potage, soupe au lait — jusqu'à une heure avant d'aller communier. L'eau ne rompt plus le jeûne eucharistique.

Auparavant le jeûne devait être complet à partir de minuit jusqu'à la communion. Les exceptions édictées en 1953 sont aujourd'hui généralisées.

Dès lundi prochain

Ce nouveau règlement entrera en vigueur lundi prochain, 25 mars, en la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie.

Le décret prend la forme d'un "Motu Proprio" du Souverain Pontife, c'est-à-dire que le pape a pris la décision de son propre chef, sans consultation préalable.

Les messes du soir, autorisées depuis deux ans pour les dimanches, les fêtes d'obligation et les premiers vendredis du mois, pourront être célébrées tous les jours en vertu des nouvelles dispositions.

Exhortations aux fidèles

Pie XII a déclaré que tous ces changements ont été adoptés à cause des "nombreuses conditions nouvelles relatives aux heures de travail dans les bureaux publics et, en général, dans toute l'existence moderne". Le Saint Père a exhorté aussi les fidèles et les prêtres qui sont en mesure de le faire de "continuer d'observer le jeûne eucharistique "sous ses formes anciennes et vénérables". Il a ajouté: "Nous prions tous ceux qui profiteront de la nouvelle loi de compenser le bénéfice qu'ils en retireront en menant une vie chrétienne exemplaire."

Pour les messes de minuit

Le "Motu Proprio" de Pie XII fait remarquer que le jeûne de trois heures imposé aux fidèles non malades doit être observé également avant la communion des messes de minuit, célébrées le plus souvent à Noël, à la Circoncision et à Pâques. Auparavant un jeûne plus court était toléré pour les fidèles qui communiaient à une messe de minuit.

Archives de la Ville de Montréal

Religion Culte

Cinq diocèses affectés

Loi de l'abstinence et du jeûne modifiée à Montréal

Voici le texte intégral d'une lettre circulaire collective de Son Eminence le cardinal-archevêque de Montréal et des évêques de la province ecclésiastique de Montréal relative aux lois du jeûne et de l'abstinence, et qui a été aujourd'hui distribuée aux journaux :

"Depuis la dernière grande guerre et les bouleversements qu'elle a apportés partout dans le monde, le Saint-Siège a permis aux Evêques de l'Eglise entière de modifier, dans une certaine mesure et chacun dans son propre diocèse, la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence. Dans presque tous les pays du monde, l'autorité ecclésiastique a trouvé opportun d'utiliser ces pouvoirs spéciaux.

"Après avoir mûrement réfléchi sur l'opportunité de Nous prévaloir de ces pouvoirs et après avoir consulté de nombreux pasteurs d'âmes, Nous avons décidé de décréter ce qui suit:

"En vertu de facultés spéciales accordées par le Saint-Siège, Nous déclarons dorénavant établie comme suit dans la Province ecclésiastique de Montréal, la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence :

I Sont jours d'abstinence :

Tous les vendredis de l'année.

II Sont jours de jeûne et d'abstinence :

Le Mercredi des Cendres;
Le Vendredi Saint;
La Vigile de l'Immaculée-Conception (7 décembre), sauf si ce jour tombe un dimanche;
L'avant-veille de Noël (23 décembre), sauf si ce jour tombe un dimanche.

"Le présent décret abroge, à partir de ce jour, toute législation antérieure en matière de jeûne et d'abstinence, de sorte que le jeûne du Carême est réduit au jeûne du Mercredi des Cendres et du Vendredi Saint, que le jeûne et l'abstinence partielle des Quatre-Temps n'existe plus, et que, d'une façon générale, tous les jours qui ne sont pas mentionnés ci-haut, ne sont plus touchés par la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence.

Raisons du changement

"Les motifs qui Nous ont incité à donner la présente législation sont, d'une part, l'impossibilité ou la grande difficulté dans lesquelles se trouvent un grand nombre de fidèles d'observer la loi telle qu'elle existe, et, d'autre part, les problèmes de conscience que cette situation entraîne. Nous avons pu en effet constater les difficultés pratiques qui s'opposent, surtout dans les villes, à l'observance de la législation actuelle : l'affaiblissement des santés dû au rythme trépidant de la vie moderne; le travail à des heures variées tant le jour que la nuit; la fatigue des transports en commun; les repas pris en dehors du foyer, à l'usine ou au restaurant.

"Les fidèles devront bien comprendre dans quel esprit Nous apportons une modification si profonde à la loi du jeûne et de l'abstinence.

L'obligation de faire pénitence est un précepte divin et par conséquent immuable. En particulier, la pénitence par la privation de nourriture est un devoir qui s'adresse à tous les chrétiens et qui demeurera toujours. Jésus-Christ lui-même en a donné l'exemple et en a prescrit la pratique. Et c'est à l'Eglise, gardienne de sa parole et de sa loi, qu'Il a confié le soin d'en préciser les modalités.

"Or l'Eglise est une société vivante qui doit s'adapter aux conditions changeantes des temps. Aussi a-t-Elle su définir, diversement selon les époques, quels étaient les jours et la manière d'accomplir le précepte de la mortification dans les repas. Il ne faut donc pas s'étonner des changements qu'Elle apporte aujourd'hui en pareille matière, mais y voir plutôt le signe de sa maternelle sollicitude.

"En réduisant le nombre de jours où le jeûne et l'abstinence sont obligatoires, Nous n'en recommandons pas moins la pratique volontaire et libre de la mortification dans les repas. Bien plus, nous invitons instamment les fidèles à s'astreindre spontanément et de leur propre gré, à toutes sortes de privations, qui, sans compromettre la santé, les maintiendront effectivement dans cette volonté de pénitence dont on n'est jamais dispensé. D'ailleurs, la pratique spontanée de la pénitence peut être pour plusieurs l'occasion d'un plus grand mérite.

"Tout particulièrement, le Carême demeure un temps où, par la prière, la pénitence corporelle et la pratique des bonnes oeuvres, on se prépare à célébrer le mystère de la résurrection. En conséquence, on devra "faire carême" autant qu'auparavant et avec autant d'ardeur chrétienne qu'autrefois. On le fera en profitant de cette époque privilégiée de l'année pour participer plus fréquemment au Saint Sacrifice de la Messe, pour s'adonner aux oeuvres de miséricorde corporelle et spirituelle à l'égard du prochain, surtout à l'égard des pauvres et des malades, pour se mortifier corporellement en se privant volontairement et librement des plaisirs même légitimes.

"Donné à Montréal, le vingtième jour du mois de janvier 1960.

†Paul-Emile CARDINAL LEGER,
Archevêque de Montréal
†Joseph-Alfred LANGLOIS,
Evêque de Valleyfield
†Joseph-Arthur PAPINEAU,
Evêque de Joliette
†Gérard-Marie CODERRE,
Evêque de St-Jean-de-Québec
†Emilien FRENETTE,
Evêque de Saint-Jérôme".

A l'échelle nationale

Un élargissement des règles du jeûne et de l'abstinence sera annoncé sous peu dans la plupart des diocèses du Canada, annonce un porte-parole de la chancellerie de l'archevêché de Toronto.

Le porte-parole a dit que les évêques tentent d'uniformiser les lois du jeûne et de l'abstinence à travers le Canada. La nouvelle modification est déjà appliquée à Toronto.

LA PRESSE
JAN 21 1960

Archives de la Ville de Montréal

Importants changements apportés à la loi du jeûne et de l'abstinence

Le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, et les évêques de la province ecclésistique de Montréal viennent de publier une lettre circulaire collective concernant les lois du jeûne et de l'abstinence. Le texte fut distribué hier aux journaux. Le voici intégralement:

"Depuis la dernière grande guerre et les bouleversements qu'elle a apportés partout dans le monde, le Saint-Siège a permis aux évêques de l'Eglise entière de modifier, dans une certaine mesure et chacun dans son propre diocèse, la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence. Dans presque tous les pays du monde, l'autorité ecclésiastique a trouvé opportun d'utiliser ces pouvoirs spéciaux.

"Après avoir mûrement réfléchi sur l'opportunité de Nous prévaloir de ces pouvoirs et après avoir consulté de nombreux pasteurs d'âmes, Nous avons décidé de décréter ce qui suit:

"En vertu de facultés spéciales accordées par le Saint-Siège, Nous déclarons dorénavant établie comme suit dans la Province ecclésiastique de Montréal, la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence:

1) Sont jours d'abstinence:

Tous les vendredis de l'année.

2) Sont jours de jeûne et d'abstinence:

Le Mercredi des Cendres;

Le Vendredi Saint;

La Vigile de l'Immaculée-Conception (7 décembre), sauf si ce jour tombe un dimanche;

L'avant-veille de Noël (23 décembre), sauf si ce jour tombe un dimanche.

"Le présent décret abroge, à partir de ce jour, toute législation antérieure en matière de jeûne et d'abstinence, de sorte que le jeûne du Carême est réduit au jeûne du Mercredi des Cendres et du Vendredi Saint, que le jeûne et l'abstinence partielle des Quatre-Temps n'existe plus, et que, d'une façon générale, tous les jours qui ne sont pas mentionnés ci-haut ne sont plus touchés par la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence.

Raisons du changement

"Les motifs qui Nous ont incités à donner la présente législation sont, d'une part, l'impossibilité ou la grande difficulté dans lesquelles se trouvent un grand nombre de fidèles d'observer la loi telle qu'elle existe, et, d'autre part, les problèmes de conscience que cette situation entraîne.

Difficultés pratiques

"Nous avons pu, en effet, constater les difficultés pratiques qui s'opposent, surtout dans les villes, à l'observance de la législation actuelle: l'affaiblissement des santés dû au rythme trépidant de la vie moderne; le travail à des heures variées tant le jour que la nuit; la fatigue des transports en commun; les repas pris en dehors du foyer, à l'usine ou au restaurant.

"Les fidèles devront bien comprendre dans quel esprit Nous apportons une modification si profonde à la loi du jeûne et de l'abstinence.

"L'obligation de faire pénitence est un précepte divin et par conséquent immuable. En particulier, la pénitence par la privation de la nourriture est un devoir qui s'adresse à tous les chrétiens. Et c'est à l'Eglise, gardienne de sa parole et de sa loi, qu'Il a confié le pouvoir d'en préciser les modalités.

"Or l'Eglise est une société vivante qui doit s'adapter aux conditions changeantes des temps. Aussi a-t-Elle su définir, diversement selon les époques, quels étaient les jours et la manière d'accomplir le précepte de la mortification dans les repas. Il ne faut donc pas s'étonner des changements qu'Elle apporte aujourd'hui en pareille matière, mais y voir plutôt le signe de sa maternelle sollicitude.

Mortification volontaire

"En réduisant le nombre de jours où le jeûne et l'abstinence sont obligatoires, Nous n'en recommandons pas moins la pratique volontaire et libre de la mortification dans les repas. Bien plus, Nous invitons instamment les fidèles à s'astreindre spontanément et de leur propre gré, à toutes sortes de privations, qui, sans compromettre la santé, les maintiendront effectivement dans cette volonté de pénitence dont on n'est jamais dispensé. D'ailleurs, la pratique spontanée de la pénitence peut être pour plusieurs l'occasion d'un plus grand mérite.

"Tout particulièrement, le Carême demeure un temps où par la prière, la pénitence corporelle et la pratique des bonnes oeuvres, on se prépare à célébrer le mystère de la résurrection. En conséquence, on devra "faire carême" autant qu'auparavant et avec autant d'ardeur chrétienne qu'autrefois. On le fera en profitant de cette époque privilégiée de l'année pour participer plus fréquemment au Saint Sacrifice de la Messe, pour s'adonner aux oeuvres de miséricorde corporelle et spirituelle à l'égard du prochain, surtout à l'égard des pauvres et des malades, pour se mortifier corporellement en se privant volontairement et librement des plaisirs même légitimes.

"Donné à Montréal, le vingtième jour du mois de janvier 1960.

+Paul-E. CARDINAL LEGER,
archevêque de Montréal;
+Joseph-Alfred LANGLOIS,
évêque de Valleyfield;
+Joseph-Arthur PAPINEAU,
évêque de Joliette;
+Gérard-Marie CODERRE,
évêque de Jean-de-Québec;
+Emilien FRENETTE,
évêque de St-Jérôme."

MTL-MATIN
JAN 21 1960
Archives de la Ville de Montréal

Religion culte

DANS LA PROVINCE DE MONTREAL

Une lettre collective de la Hiérarchie modifie le jeûne

La loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence a été établie par lettre circulaire collective de Son Em. le cardinal archevêque de Montréal et des évêques de la province ecclésiastique de Montréal, en date du 20 janvier 1960. Ces ordonnances ont pour but d'adapter la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence aux conditions de la vie actuelle dans la province ecclésiastique de Montréal, en vertu de pouvoirs spéciaux accordés par le Saint-Siège à tous les diocèses du monde.

Au Canada, les dioceses de Toronto, Gaspé, Moncton, Montréal se sont prévalus du privilège; bientôt, Ottawa et Halifax feraient de même.

Cette lettre circulaire porte la signature de Son Em. le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal; de LL. EE. NN. SS. Joseph-Alfred Langlois, évêque de Valleyfield; Joseph Arthur Papineau, évêque de Joliette; Gérard-Marie Coderre, évêque de St-Jean-de-Québec; Emilien Frenette, évêque de S. Jérôme.

Voici le texte complet de cette lettre circulaire collective sur les nouvelles ordonnances touchant le jeûne et l'abstinence.

"Depuis la dernière grande guerre et les bouleversement qu'elle a apportés partout dans le monde, le Saint-Siège a permis aux évêques de l'Eglise entière de modifier, dans une certaine mesure et chacun dans son propre diocèse, la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence. Dans presque tous les pays du monde, l'autorité ecclésiastique a trouvé opportun d'utiliser ces pouvoirs spéciaux.

Après avoir mûrement réfléchi sur l'opportunité de Nous prévaloir de ces pouvoirs et après avoir consulté de nombreux pasteurs d'âmes, Nous avons décidé de décréter ce qui suit:

En vertu de facultés spéciales accordées par le Saint-Siège, Nous déclarons dorénavant établie comme suit dans la Province ecclésiastique de Montréal, la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence:

Sont jours d'abstinence: Tous les vendredis de l'année.

Sont jours de jeûne et d'abstinence: le Mercredi des Cendres; le Vendredi Saint; la Vigile de l'Immaculée-Conception (7 décembre), sauf si ce jour tombe un dimanche; L'avant-veille de Noël (23 décembre), sauf si ce jour tombe un dimanche.

Le présent décret abroge, à partir de ce jour, toute législation antérieure en matière de jeûne et d'abstinence, de sorte que le jeûne du Carême est réduit au jeûne du Mercredi des Cendres et du Vendredi Saint, que le jeûne et l'abstinence partielle des Quatre-Temps n'existe plus, et que, d'une façon générale, tous les jours qui ne sont pas mentionnés ci-haut, ne sont plus touchés par la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence.

Les motifs qui nous ont incités à donner la présente législation sont, d'une part, l'impossibilité ou la grande difficulté dans lesquelles se trouvent un grand nombre de fidèles d'observer la loi telle qu'elle existe, et, d'autre part, les problèmes de conscience que cette situation entraîne. Nous avons pu en effet constater les difficultés pratiques qui s'opposent, surtout dans les villes, à l'observance de la législation actuelle : l'affaiblissement des santés dû au rythme trépidant de la vie moderne ; le travail à des heures variées tant le jour que la nuit; la fatigue des transports en commun; les repas pris en dehors du foyer à l'usine ou au restaurant.

Les fidèles devront bien comprendre dans quel esprit nous apportons une modification si profonde à la loi du jeûne et de l'abstinence.

L'obligation de faire pénitence est un précepte divin et par conséquent immuable. En particulier, la pénitence par la privation de nourriture est un devoir qui s'adresse à tous les chrétiens et qui demeurera toujours. Jésus-Christ lui-même en a donné l'exemple et en prescrit la pratique. Et c'est à l'Eglise, gardienne de sa parole et de sa loi, qu'il a confié le soin d'en préciser les modalités.

Or l'Eglise est une société vivante qui doit s'adapter aux conditions changeantes des temps. Aussi a-t-elle su définir, diversement selon les époques, quels étaient les jours et la manière d'accomplir le précepte de la mortification dans les repas. Il ne faut donc pas s'étonner des changements qu'Elle apporte aujourd'hui en pareille matière, mais y voir plutôt le signe de sa maternelle sollicitude.

En réduisant le nombre de jours où le jeûne et l'abstinence sont obligatoires, nous n'en recommandons pas moins la pratique volontaire et libre de la mortification dans les repas. Bien plus, nous invitons instamment les fidèles à s'astreindre spontanément et de leur propre gré, à toutes sortes de privations, qui, sans compromettre la santé, les maintiendront effectivement dans cette volonté de pénitence dont on n'est jamais dispensé. D'ailleurs, la pratique spontanée de la pénitence peut être pour plusieurs l'occasion d'un plus grand mérite.

Tout particulièrement, le carême demeure un temps où par la prière, la pénitence corporelle et la pratique des bonnes oeuvres, on se prépare à célébrer le mystère de la résurrection. En conséquence, on devra "faire carême" autant qu'auparavant et avec autant d'ardeur chrétienne qu'autrefois. On le fera en profitant de cette époque privilégiée de l'année pour participer plus fréquemment au saint sacrifice de la messe, pour s'adonner aux oeuvres de miséricorde corporelle et spirituelle à l'égard du prochain, surtout à l'égard des pauvres et des malades, pour se mortifier corporellement en se privant volontairement et librement des plaisirs mêmes légitimes.

Donné à Montréal, le vingtième jour du mois de janvier 1960."

LE DEVOIR
JAN 21 1960

Archives de la Ville de Montréal

Religious cults

Lenten Fast Removed For RCs As Modern Conditions Noted

Almost complete abolition of the Lenten fast for Roman Catholics in the ecclesiastical province of Montreal was announced yesterday in a letter from Cardinal Leger's palace.

With the exception of Ash Wednesday and Good Friday, fasting will no longer be required during the Lenten season.

Dioceses affected by the new ruling include Montreal, Valleyfield, Joliette, St. John and St. Jerome.

Henceforth, days of abstinence will be every Friday throughout the year; and days of fast and abstinence Ash Wednesday, Good Friday, the vigil of the feast of the Immaculate Conception (Dec. 7) unless the date is a Sunday, and second day before Christmas (Dec. 23) unless it too comes on Sunday.

However, though the obligation is gone, the letter urges Catholics to fast on a voluntary basis — as long as there is no danger to health.

"The motives that have prompted us to exact the present laws are, on the one hand, the impossibility or great difficulty in which a good number of the faithful find themselves regarding the observance of the laws as they exist and, on the other hand, the problems of conscience that have resulted from this situation.

"We have indeed noticed the practical difficulties which make it impossible, especially for city dwellers, to observe the present laws, namely: Health deterioration due to stresses of modern life, night and day shift work, weariness caused by commuting to and from work, and meals taken outside the home at the factory or in restaurants," the statement said.

The faithful had to grasp the spirit which brought about the "profound changes" in the laws.

"The obligation of doing penance is a Divine precept and consequently it is immutable."

In addition to Cardinal Leger the letter was signed by Bishops Joseph Alfred Langlois, Valleyfield; Joseph Arthur Papineau, Joliette; Gerard Marie Coderre, St. John; and Emilien Frenette, St. Jerome.

Similar relaxation of lenten regulations has taken place in the Gaspe diocese and is expected in other dioceses throughout Canada.

GAZETTE
JAN 21 1960

Archives de la Ville de Montréal

Religion
culte

Abstinence du vendredi et jeûne du carême sont abolis au pays

OTTAWA — Les catholiques du Canada ne seront plus astreints à s'abstenir de viande le vendredi ni à jeûner durant le carême.

La hiérarchie canadienne l'a annoncé vendredi, en soulignant que l'abstinence et le jeûne seront laissés à la discrétion individuelle.

Cette nouvelle décision est entrée en vigueur à 5 heures vendredi après-midi.

L'annonce a été faite à une conférence conjointe de presse tenue par l'archevêque de Rimouski, Mgr Louis Lévesque, et par l'archevêque de Toronto, Mgr Philip Pocock. Elle a fait suite à une réunion de la conférence catholique canadienne qui avait duré toute la semaine, et à laquelle assistaient 76 archevêques, évêques et abbés de l'Eglise catholique au Canada.

Bien que la nouvelle décision abolisse les règlements sévères sur le jeûne et l'abstinence, la nouvelle directive rappelle aux catholiques que l'observance de la pénitence durant le carême et tous les vendredis, doit être maintenue, particulièrement les vendredis de carême.

La nouvelle a été accueillie avec joie dans tous les milieux catholiques du Canada.

La décision de l'épiscopat canadien fait suite à des interventions de nombreux évêques lors du Concile Vatican II. Ces derniers s'étaient prononcés sur les difficultés d'application des règlements de l'abstinence et du jeûne en cette époque moderne, particulièrement dans les pays où les catholiques ne forment pas la majorité de la population.

Le pape Paul VI s'était montré favorable à ces changements de même que le Concile en général, mais la décision finale avait été laissée aux épiscopats nationaux.

Tous ont souligné que la grande loi de la pénitence demeure toutefois sans changement, telle que prescrite dans l'évangile.

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Mon

PAIN BENIT

Dès l'origine de Montréal, on a offert
le pain bénit à la messe du dimanche
.....

"Les Véritables motifs"....
page 79

Archives de la Ville de Montréal

—Jugement rendu entre le Greffier de la Jurisdiction Royale de Montréal et le Curé et Marguilliers du dit Montréal, au sujet du Pain-Bénit ; du vingt-septième juin, mil sept cent quarante.

GILLES HOCQUART, ETC.

Jug. rendu au sujet du pain bénit. 27e. juin 1740. Ord de 1740. vol. 23, fol. 55 Vo.

ENTRE le sieur Claude-Cyprien Porlier, greffier-royal de la jurisdiction royale de Montréal, demandeur en requête de nous répondue le vingt-trois de ce mois, présent en personne, d'une part, et le sieur Déat, prêtre, curé de l'église paroissiale de cette ville, le sieur Fonblanche, marguillier en charge et le sieur Guy, autre marguillier, défendeurs, présens en personnes, d'autre part.

Vu la dite requête, contenant : depuis mil sept cent trente-deux qu'il est pourvu de l'office de greffier en cette jurisdiction, il a joui des honneurs et prérogatives attribués à son dit office, mais que depuis le commencement de cette année, les marguilliers en charge de la paroisse de cette ville, sans aucune délibération, se sont avisés de lui ôter le droit du morceau de pain-bénit qu'il doit avoir auparavant les dits marguilliers, comme officier de justice lorsqu'il se trouve dans le banc, quoique le suppliant leur ait fait connaître que c'était contrevenir à l'article onze de l'arrêt du conseil d'état du roi de mil sept cent seize, au sujet des honneurs dans les églises paroissiales de Montréal et des Trois-Rivières, qui dit :

" Le pain-bénit sera présenté au gouverneur, au lieutenant de roi " et aux officiers de la jurisdiction, ensuite aux marguilliers en charge " et indifféremment à ceux qui se trouveront dans les dites églises;" à quoi les dits défendeurs n'ont voulu faire attention, pourquoi conclut le dit sieur Porlier à ce qu'il nous plaise, en conformité du dit arrêt, ordonner qu'il jouisse des honneurs que Sa Majesté a attachés à son dit office de greffier ;

Notre ordonnance étant ensuite, de soit communiqué aux dits sieurs curé et marguilliers pour en venir devant nous ce jourd'hui neuf heures du matin ;

Signification des dites requête et ordonnance faite, à la requête du dit sieur Porlier, tant au dit sieur Déat qu'aux dits sieurs Fonblanche, Guy et Charly, marguilliers en charge, avec assignation à comparoir pardevant nous, ce dit jour.

Vu aussi l'édit de création de la justice de Montréal par la démission des sieurs ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, du mois de mars, mil six cent quatre-vingt-douze, et le réglement du mois de mai, mil sept cent seize, duement régistrés en cette jurisdiction.

Nous, ayant égard à la dite requête, ordonnons qu'en exécution du dit réglement de Sa Majesté, le sieur Porlier, greffier de la jurisdiction royale de Montréal, jouira des honneurs attribués à sa charge, et en conséquence, que le pain-bénit lui sera distribué dans l'ordre prescrit pour les officiers de la jurisdiction, quand même il se trouverait seul dans le banc attribué aux dits officiers. Mandons, etc.

Fait à Montréal, le vingt-sept juin, mil sept cent quarante.

Signé : HOCQUART.

Archives de la Ville de Montréal

LE PAIN BENIT A NOTRE-DAME DE MONTREAL

En 1912, l'abbé Charles Trudelle publiait, dans le Bulletin des recherches historiques, un article très intéressant sur le pain bénit. En relatant les beautés de cette cérémonie, M. Trudelle commémorait les souvenirs de cette partie de notre ancienne liturgie, et terminait en faisant connaître les abus, causes de sa disparition.

Je n'y reviendrai pas.

Je n'entreprendrai pas de faire l'historique complet du pain bénit à Montréal; ce qui serait assez long et pourtant très-intéressant. Je me bornerai à noter ce que j'ai recueilli dans les archives de la fabrique. Je sais que M. Massicotte donnera, un jour ou l'autre, un résumé des documents conservés au palais de justice, lesquels documents sont des procès et disputes touchant cette matière.

A Montréal, la cérémonie du pain bénit semble originer avec le commencement de la colonie.

Les premiers marguilliers, c-à-d ceux du 17me siècle, et qui tenaient eux-mêmes leurs comptes, mentionnaient les recettes de chaque dimanche, sous le titre de quête, par les mots "quête du pain bénit".

Le tour de rôle était assigné par l'ordre des résidences, pour la ville, et par l'ordre des terres, pour la campagne.

Les premières difficultés entre curé et paroissiens, à propos de quête ou de pain bénit, remontent de longue date. La première qui mérite d'être signalée est de l'an 1695, entre M. Dollier de Casson, supérieur et curé, et Jean Arnaud, marguillier. Ce dernier, dans le but d'augmenter les recettes de l'église, voulait que les dames rendissent le pain bénit et fissent la quête, comme on le voyait dans l'ancienne France.

M. Dollier ne l'entendait pas ainsi. "Trop souvent, dit-il, les quêtes se font par des personnes choisies en beauté et attraits, se faisant conduire par des écuyers, se parant ce jour-là d'une façon extraordinaire, donnant des assignations aux jeunes messieurs, disant: un tel jour je serai quêteuse à la paroisse, ne manquez pas d'y venir, et d'y faire honneur à ma quête; même des personnes connues pour scandaleuses sont commises pour de telles quêtes à la vergogne de l'église. Craignant toutes ces choses, et en ayant déjà vu ici de petits échantillons, on a doucement exclu les femmes et les filles de la quête paroissiale, sachant que celà faisait faire bien plus de péchés mortels, que celà n'y amassait d'argent".

Arnaud, qui avait déjà l'intention de monter au pays des Outaouais pour faire la traite, persista obstinément dans ses opinions, et laissa élire un autre marguillier qui le remplaça.

A l'omission du pain bénit correspondait l'omission de la quête. De 1710 à 1750, on lit à maintes reprises dans divers comptes-rendus que "personne n'ayant rendu le pain bénit, la quête a été omise", et l'item

Archives de la Ville de Montréal

de cette recette est demeuré en blanc ou marqué par un zérp.

Aux jours de fête solennelle, les personnes de la plus haute marque étaient invitées à rendre le pain bénit. On peut supposer, avec Jean Arnaud, que la personne, tout en étant honorée, rapportait une quête plus abondante. C'est d'ailleurs la coutume observée jusque de nos jours: inviter des personnes de marque à faire la quête aux dimanches ou fêtes les plus solennels.

M. Dollier mourut en 1701. Il faut croire que son successeur, M. Vachon de Belmont, ne fut pas aussi rigide à l'égard des dames. D'ailleurs notre mère la sainte église, tout en ne transigeant jamais sur son dogme, sut toujours faire quelques concessions, vu le délabrement des moeurs, sur les moyens d'observer les règles de la morale, tout en en gardant les principes. Après M. Dollier, les dames furent invitées, et même contraintes de rendre le pain bénit.

Le 23 mars 1703, jour de Pâques, madame de Vaudreuil rendit le pain bénit, et fit la quête qui rapporta 73 lbs. 10 sols. La plupart des quêtes des autres dimanches de l'année, vers cet époque, ne rapportaient qu'une livre et quelques sols.

Le jour de Pâques 1705, qui tombait le 12 avril, Madame Claude de Ramezay fut invitée à rendre le pain bénit, et la quête rapporta 53 lbs.

A la messe de minuit de Noel 1716, compte rendu de Pierre Lestage, madame de Longueuil rendant le pain bénit, fit la quête et remit en monaie de carte la somme de 83 lbs, avec en plus un demi-écu de 50 sols de France valant en monaie de carte 12 lbs. 10 sols.

A la messe du jour de la même date, mademoiselle Decouagne s'acquitta des mêmes honneur et charge, et remit 37 lbs 6 sols, produit de la quête. Vers cette époque, 1715 à 1720, les quêtes de chaque dimanche rapportaient environ deux livres.

Le 27 avril 1716, le roi édita une ordonnance, concernant les honneurs rendus aux séculiers dans les églises paroissiales de Montréal: "le pain bénit sera d'abord présenté au gouverneur, au lieutenant de roi, et aux autres officiers de la juridiction; ensuite au marguillier en charge, et indifféremment à ceux qui se trouveront dans l'église".

Le 27 décembre 1735, à l'élection de François Soumande-Delorme, il est délibéré "qu'il serait donné aux anciens marguilliers, lorsqu'ils se trouveront dans l'église paroissiale, un morceau de pain béni, pareil aux marguilliers du banc; avec cette réserve que le morceau de pain béni sera présenté dans le corbillon, et dans le rang qu'ils se trouveront."

L'exécution de cette délibération ne semble pas avoir été goûtée de tous, mais plutôt avoir été une cause d'ennuis, puisque l'évêque Dubreil de Pontbriand, dans sa visite pastorale à Montréal, le 10 juillet 1742, ordonna que la "délibération du 27 décembre 1735 devra demeurer sans exécution."

Cyprien Porlier remplissant les fonctions de greffier royal de la juridiction royale de Montréal depuis l'an 1732, occupait dans l'église, depuis cette date, le banc réservé aux officiers de justice, et y avait joui

Archives de la Ville de Montréal

des honneurs dûs à sa charge.

En 1740, les marguilliers de Notre-Dame, sans aucune délibération, s'avisèrent de lui ôter le droit du morceau de pain bénit, qu'il devait avoir avec les marguilliers du banc, quand lui-même occupait le sien. C'était aller à l'encontre de l'arrêt royal de 1716. Porlier s'en plaignit à l'intendant Hocquart.

Ce dernier fit droit à la réclamation du plaignant, et émit, le 27 juin 1740, une ordonnance qui portait qu'en exécution du règlement de sa Majesté, Claude-Cyprien Porlier, greffier de la juridiction royale de Montréal, jouira des honneurs attribués à sa charge, et en conséquence, que le pain bénit lui sera distribué dans l'ordre prescrit par les officiers de la juridiction, quand même il se trouverait seul dans le banc attribué aux dits officiers.

En 1742, madame Marie Pécaudy de Contrecoeur, veuve de Jean-Louis de Chapt, sieur de Lacorne, était invitée à rendre le pain bénit.

Elle refusa.

Le marguillier, Jacques Charly, intenta une poursuite devant le tribunal civil de Montréal contre madame de Lacorne, et le tribunal donna gain de cause à cette dernière le 14 septembre 1742.

Le marguillier, ne se tenant pas pour battu, soumit le cas au conseil de la fabrique, à son assemblée le 21 septembre suivant, et le conseil décida en ces termes. "A esté Délibéré qu'il sera fait appel D'une sentence Rendue En ce siège au Profit de Made. de la Corne a lencontre de la fabrique de cette paroisse au sujet Du pain Bénit, En Datte du quatorze de ce mois aux fin D'avoir vu arresté qui Reglera le fait Dont Il sagit pour Eviter toutes les Difficultés pour pourroit arriver par la suite En pareil Cas. Donnant pouvoir et authorité au Sr. Jacques Charly marguillier en charge de faire led. appel et faire les poursuites nécessaires pour parvenir and arrest Et Reglement. Mesme de substituer le procureur en son lieu et place, et ont signé.

Deat prêtre, J.Gadois-mogé foucher J. Charly L.Prudhomme
R. Decouagne Ignace gamelin A. Lecavelier Adhemar

La fabrique en appela au Conseil Souverain, qui rendit l'arret suivant le 17 décembre 1742: Arret du conseil supérieur de Québec, qui condamne Mdme La Corne a donner le pain bénit, avec offrande et quêteux de sa condition. Entre M. Antoine Deat curé, Jacques Charly, Louis Cavelier et Pierre Courreau-Lacoste marguilliers, Pierre Poirier stipulant pour eux et Dame Marie Pecaudy, veuve de Jean-Louis De Chapt, sr. de Lacorne, le Sr. Nouette comparant pour elle.

"Ordonne que Madame Lacorne sera tenue de se présenter ou faire présenter et rendre le pain bénit avec cierge et offrande et faire la quête ou la faire faire par une personne de sa famille ou de sa condition en l'église paroissiale de Montréal; et ce le premier jour de Dimanche qui lui sera marqué par les appelans.....sinon et a faute de ce faire en vertu du présent arrêt et sans qu'il en soit besoin d'autres." De plus, le Conseil permit aux appellans de retirer de l'intimée la somme de 12 lbs. d'amende avec dépens, met à néant les deux significations

Archives de la Ville de Montréal

du Sr. Nouette, et comme celui-ci a témoigné de l'irrévérence dans ses termes, l'intimée est condamnée de plus à 24 lbs. d'amende applicables aux pauvres de l'hôpital.

Le procès, comme tous ceux de ce genre, avait soulevé les esprits et causé beaucoup de trouble et d'ennui aux autorités et aux fidèles. Madame de Lacorne eut-elle l'intention d'en appeler au haut tribunal du royaume ? Monseigneur Dosquet, alors évêque de Québec, un des plus affectés de ces ennuis, semble insinuer la chose dans une lettre confidentielle qu'il écrivait à M. Déat, le 13 mars 1743, et dont voici la teneur :

"Je vous conseille, monsieur, d'écrire à mons. le procureur-général pour lui demander s'il est libre aux particuliers de se dispenser de donner le pain bénit, moyennant 12 lbs; pour moi, je pense que ce serait un avantage pour la fabrique, et que les marguilliers pourraient s'assembler à ce sujet et convenir entre eux qu'ils feraient la quête ou la feraient faire. Je vous dirai, entre vous et moi, que si cette affaire eut été portée à l'officialité comme elle pouvait l'être, nous aurions jugé conformément à ce qui se pratique à l'officialité de Paris, et il n'y a que six francs d'ordonné. S'il y avait un nouveau procès sur pareille matière, je pense que le Conseil ferait alors un règlement général, et qu'on ordonnerait peut-être pas de payer 12 livres; ainsi mon avis est qu'on ne fasse point de procès en pareille circonstance et qu'on accepte les offres qu'on fera.

"Je suis charmé que Madame Lacorne commence un peu à revenir, je suis persuadé que vous ferez de votre côté plus que vous ne devez afin de tout calmer; je crois bien que Mrs. ses enfants ne penseront point à appeler en France pour une affaire de si peu de conséquence; je n'ai point reçu les fameux écrits de l'avocat, je désirerais comme vous une tranquilité parfaite dans Montréal: peut-être que le temps de Pâques sera favorable pour cela".

Je n'ai pu trouver dans les archives de Notre-Dame si madame de Lacorne s'est conformée au jugement du Conseil souverain. Elle dut s'y soumettre au moins moralement. C'est ce que la fabrique Notre-Dame voulait en principe, puisque le marguillier paya les honoraires du procès devant le Conseil Souverain, soit 79 lbs. 18 sols.

L'amende, imposée pour refus de rendre le pain bénit, était plus élevée à Montréal qu'ailleurs. La somme de 12 lbs. est mentionnée dans le cas de madame Lacorne. Vingt ans plus tard, en 1761, un nommé Ripaille était condamné à 6 lbs. seulement pour ce même refus.

L'ordonnance du 9 juillet 1721, stipulait que les habitants de Sorel et des environs devront rendre le pain bénit, sous peine d'une amende de trois livres. En 1723, un nommé Vaillancourt, de S.Antoine de Tilly, un nommé Lamarche dit Poitevin et la veuve Fleurant, de la paroisse de Bécancour, et Jacques Turcot, de S.Famille Isle d'Orléans, étaient condamnés à cette même amende de 3 lbs, pour tel refus. (Arch. de Québec).

En avril 1750, Pierre Courreau Lacoste était invité à rendre le pain bénit. Il s'y refusa. Les marguilliers, en leur assemblée du 19 avril, passèrent la résolution suivante:

"Il est délibéré que le Sr. Lacoste donnera le pain bénit de pa-

Archives de la Ville de Montréal

roisse dimanche prochain; et au cas de refus, le Sr Joseph Gamelin marguillier en charge est autorisé à poursuivre ledit Sr. Lacoste en lui faisant signifier assignation à cet effet."

Il n'appert pas que Lacoste se laissât poursuivre, mais qu'il dût s'exécuter. La quête du dimanche suivant le 26 avril, rapporta 11 lbs. 4 sols, soit environ le double des autres dimanches.

Quelles étaient les personnes tenues de rendre le pain bénit ? Il paraît ne jamais avoir eu de règlement sur la question.

L'évêque de Pontbriand, écrivant au marguillier de Notre-Dame, le 18 mai 1750, suggérait une ligne de conduite à suivre, mais s'abstenait d'en faire un règlement d'ordonnance.

"Il n'y a eu aucun règlement, monsieur sur l'obligation que peuvent estre mrs. les officiers de présenter un pain bénit. Je crois même que ce règlement souffriroit de grandes difficultés, pour concilier différens principes. Je vous en indique quelqu'uns.

1o.- Il est certain que les officiers en garnison ne doivent point de pain béni:quoiqu'ils soient avec leur famille, or on prétend que cela est ou va estre.

2o.- On présume que les officiers attachés à la place doivent le pain béni: il peut y avoir quelques difficultés.

3o.- Il est certain que cette charge paroit estre plus attachée à la maison qu'à la personne; que communément c'est le locataire qui s'en acquitte.

Il me paroit qu'on est un peu trop difficile sur les quêteuses, ces sortes de procès nuisent plus à l'église qu'ils ne sont utiles. La jurisprudence, la coutume ne sont pas universelles, en général je n'aime point nos quêteuses conduites par un cavalier. Je voudrois de tout mon coeur les abolir.

Si mrs les marguilliers voulaient eux-mêmes faire la quête, cela seroit bientôt terminé, à leur défaut, qui empêcheroit un prêtre de la faire, moitié pour les hôpitaux moitié pour l'église, ne pourrait-on pas exiger un cierge de celui qui donneroit le pain béni, voyés, je vous prie, monsieur, s'il y auroit moyen d'entrer dans mes vues. Je suis avec un parfait attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. X. h. m. évêque de Québec".

Le 6 janvier 1799, les minutes du conseil de la fabrique, Mr Roux étant pour lors supérieur, donnent la résolution suivante :

"Ayant été représenté qu'il serait convenable d'offrit un pain bénit, le jour de la fête qui doit se célébrer le dix du présent mois, pour remercier Dieu de la victoire remportée sur la flotte française par l'amiral Nelson : que cette fête étant extraordinaire, aucun paroissien ne peut-être requis d'offrir le pain; et qu'il conviendrait qu'il fut offert aux dépens de la fabrique. A ces causes, il a été résolu que le Marguillier en charge est autorisé à faire faire un pain

Archives de la Ville de Montréal

bénit convenable à la fête et l'offrir aux dépens de la fabrique, et d'en charger les déboursés au compte des dépenses extraordinaires. Que la quête provenant de ce jour, sera remise à Me le Curé pour être distribuée aux pauvres, que le pain sera présenté par M. Louis Guy. Et ont signé. Lesaulniers ptre, curé, Roux sup. et grand vic., Neveusevestre, Ls Guy, P. Fortier, J.B. Dezery, Denis Viger, Louis Chaboillez."

Cette grande fête qui eut lieu le 10 janvier 1799, fut un jeudi; et c'était pour commémorer la victoire éclatante de Nelson sur la flotte française, commandée par Brueys, le 2 août 1798, dans la rade d'Aboukir, en Egypte. Le pain bénit, à l'occasion de la fête, avait coûté à la fabrique, en offrandes, musiciens, pavillons, etc., 239 lbs. 16 sols.

Cette réjouissance, à l'occasion d'une victoire anglaise sur la France, avait au moins ceci de significatif : Quand Lord Dorchester arriva au pays en 1793, pour y être gouverneur un troisième terme, il était porteur d'importantes instructions favorables aux Canadiens, entre autres la perpétuation "des séminaires et des communautés religieuses selon les règles de leur institution". Le ler septembre 1794, étaient arrivés onze sulpiciens français traqués par la révolution, et dont M. Roux était du nombre. Il n'en était venu aucun de France, après M. Lesaulniers, arrivé en 1793.

J'ai cherché par la suite de retracer une fête similaire à l'occasion de la bataille navale de Trafalgar, le 21 oct. 1805. C'était le même amiral Nelson, enseveli dans son triomphe, contre l'amiral Villeneuve, fait prisonnier. Trafalgar, en Europe, fut la répétition d'Aboukir; mais à Notre-Dame de Montréal, il n'y a aucune mention de la dernière bataille.

La suppression des Jésuites, et le rétablissement de l'Institution Royale, en l'an 1800, y sont peut-être pour quelque chose.

Dans les archives de l'année 1824, j'ai trouvé la lettre suivante, non signée et non datée de l'écriture de Joseph Bédard, avocat consultant de la fabrique :

"Messieurs les Avocats catholiques de Montréal sont priés de s'assembler dans leur chambre, dans le Palais de Justice à Montréal, demain le 31 courant, à une heure après-midi, pour prendre les arrangements nécessaires, relativement au Pain béni que le Barreau catholique se propose de présenter à la Messe solennelle, qui sera chantée le jour que la 1ère pierre de la Nouvelle Eglise Paroissiale de Montréal, sera posée."

La première pierre fut posée, à l'angle sud-est de l'église, le 31 août 1824.

La dernière mention du pain bénit dans les archives date de 1847; et dans la délibération de la grande assemblée des marguilliers, le 14 mars 1847, le secrétaire a écrit:

"On lit une lettre de l'avocat de la fabrique suggérant que le marguillier en charge soit spécialement autorisé à poursuivre, dans le cas de refus d'offrir le pain Bénit, surtout particulièrement le nommé Dagenais, et est résolu que le marguillier en charge soit spécialement autorisé comme susdit".

Les mots "surtout spécialement le nommé Dagenais" ont été biffés.

Archives de la Ville de Montréal

Dagenais ne fut pas poursuivi, le texte de la lettre fait entendre qu'il n'était pas le premier qui refusât depuis un certain temps. L'avocat de la fabrique Joseph Bourret, de l'étude Pelletier et Bourret ne mentionne nullement la cause de Dagenais, dans ses mémoires bien détaillés de frais et honoraires contre la fabrique.

L'évêque Bourget, tout pénétré de la liturgie romaine, désirait déjà depuis plusieurs années, l'abolition de cette cérémonie toute française; et les archives de l'archevêché sont muettes sur le sujet.

Une bouche autorisée de l'archevêché m'a affirmé que le pain bénit, vers 1850, était pratiquement aboli dans la plupart des paroisses du diocèse et du district de Montréal, quand il était encore rendu, non habituellement mais à certaines fêtes solennelles, dans l'église Notre-Dame.

Enfin, j'ai consulté quelques vieillards, anciens paroissiens de Notre-Dame. D'aussi loin que leurs souvenirs d'enfance ont pu se reporter, il faut conclure que le pain bénit fut pratiquement aboli vers 1850, (quoiqu'il fut donné depuis en maintes circonstances) et que depuis cette date, cette cérémonie est tombés dans le domaine de l'histoire.

Tout change ici-bas. Les choses, comme les hommes passent.

Les choses de la religion peuvent varier ;la religion reste.

O. LAPALICE

EX: Bull. des Recherches Hist., Vol. XXVII,
No.5, mai 1921, pp. 153 etc.

Archives de la Ville de Montréal

LE PAIN BÉNIT

Par Robert-Lionel SÉGUIN

Selon Pierre-Georges Roy, un auteur ecclésiastique définit le pain bénit comme "un pain qu'on offre à l'église pour être bénit par le prêtre célébrant à la messe paroissiale du dimanche et qui se distribue ensuite aux fidèles pour être mangé avec dévotion. D'après l'ancienne loi française, en usage chez nous, tous les paroissiens, tenant feu et lieu, avaient l'obligation de donner ou plutôt, comme on le voulait l'expression consacrée, de "rendre" le pain bénit, à tour de rôle, et de faire l'offrande d'un cierge ou de sa valeur.

Le pain, placé dans le bas-choeur, était bénit après le Gloria. Le sacristain, revêtu de ses atours (en certaines paroisses rurales, il portera cette livrée spéciale jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle), le transportera ensuite dans la sacristie, où on le coupait en morceaux qu'on distribuait dans chaque banc pendant le Credo.

Cette coutume devait prêter bientôt à des abus. Des fidèles profitèrent de l'occasion pour étaler leur fortune et pour humilier d'autres coreligionnaires moins riches ou moins généreux. Des paroissiens pauvres ou endettés, pour rivaliser avec leurs voisins, donnaient des pains bénits qui dépassaient souvent leurs moyens. Un auteur nous informe, à ce propos, qu'on voyait "des pains bénits de dix ou douze étages, c'est-à-dire faits de dix ou douze galettes supportées par des coussins et ornées d'étoiles fixées au bord des galettes par de petites chevilles de bois". Les habitants plus "aisés" faisaient "crémer" une partie de leur pain bénit avec du sucre blanc, puis le couronnaient d'un pain de savoie. Ces "exagérations" invitèrent, plus tard, l'autorité ecclésiastique à recommander l'abandon de la distribution dominicale du pain bénit.

Il reste que cette coutume remonte aux premières heures de la colonie laurentienne. Nous en avons une toute première mention, dès la fin de 1645. Cette année-là, la distribution, qui devait se faire normalement le dimanche 31 décembre, fut remise au lendemain 1er janvier 1646. Le Gouverneur fut alors chargé de donner le pain bénit. On s'interrogea pour savoir qui devait le "rendre", à sa suite, sans déroger à la préséance. Il fut convenu que l'honneur revenait aux deux marguilliers: les sieurs Giffard et Chatelets. Puis suivront les habitants en commençant par ceux du haut de la Côte Sainte-Geneviève, pour descendre ensuite vers les bas. Le Journal des Jésuites nous informe que le Père Vimont fut chargé de dresser une liste de ces donateurs.

Les paroissiens vont bientôt se montrer réticents. Le 13 janvier 1670, le Conseil Souverain de Québec donne suite aux plaintes des marguilliers du lieu, à l'effet que plusieurs fidèles refusent de rendre le pain bénit, à leur tour, dans les églises où ils font leur pâques. S'ils persistent dans leur refus, les "récalcitrants" seront condamnés à une amende applicable à l'Hôtel-Dieu.

Lors du troisième synode tenu à Québec, le 27 février 1698, il fut décidé que les curés devront faire présenter le pain bénit par leurs paroissiens, à chaque dimanche de l'année. Même qu'une prière spéciale, pour la bénédiction du pain, se trouve dans le Rituel du diocèse de Québec, publié en 1703. Après l'oraison, le prêtre fera l'aspersion en signe de croix.

La distribution du pain bénit ne tardera pas à créer des problèmes protocolaires. Pour les régler, l'intendant Raudot décrétera, le 8 juillet 1709, que l'honneur reviendra d'abord au seigneur, puis à ses enfants mâles, âgés de seize ans et plus. Moins d'un an plus tard, le 23 juin 1710, nouvelle ordonnance établissant que les capitaines de milices recevront dorénavant le pain bénit avant les autres habitants. On va pourtant continuer à se chamailler de plus bel, du moins jusqu'au 27 avril 1716, alors que le roi tranche la question en décidant de l'ordre suivant:

Cathédrale de Québec — Le Gouverneur, l'Intendant du roi, les marguilliers et les fidèles.

Autres églises de la colonie — Le Gouverneur et le Lieutenant du roi, quand ils y sont, puis les fidèles.

Eglises paroissiales de Montréal et de Trois-Rivières — Le Gouverneur, le Lieutenant du roi, les officiers de la juridiction, les marguilliers et les fidèles.

Eglises paroissiales de la Nouvelle-France — Le seigneur, le capitaine de la milice, le juge de la seigneurie et les fidèles.

Tout ne sera cependant pas réglé pour si peu. Le 9 juillet 1721, l'intendant Bégon décrète que les habitants de Berthier, de Sorel et de l'Ile-du-Pads devront "rendre" le pain bénit à leur église respective, à peine de trois livres d'amende. Interrogé sur la question, le seigneur Lestage dépose que le curé Arnaud se serait opposé à ce que le capitaine de milice Cazaubon, de Berthier, reçoive le pain bénit, présenté par les fidèles du même lieu, avant le capitaine de l'Ile-du-Pads. Cette préférence aurait tellement contrarié les paroissiens qu'ils refusèrent de se conformer à l'ordonnance.

D'autres se mettront encore de la partie. Le 23 mars 1737, le Conseil de Québec avise les marguilliers de Saint-Thomas de donner le pain bénit à leur seigneur, le sieur Couillard, avant qui que ce soit.

Le refus de présenter le pain bénit ne vient pas uniquement des habitants, mais encore de personnages fort huppés. Le 17 décembre 1742, l'intendant Hocquart enjoint à la dame de Pecaudy, veuve du sieur de La Corne, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, de présenter le "pain", comme les autres, dans l'église paroissiale de Montréal. A défaut de quoi, elle sera condamnée à une amende de douze livres.

En 1745, Jacques Ponteville, de la Nouvelle-Beauce, refuse de "rendre" le pain bénit à son église, depuis déjà quatre mois. Le 23 septembre de la même année, Hocquart ordonne au "dissident" de se conformer aux directives qu'il recevra, à cet effet, de la part des missionnaires et des marguilliers. De plus, François Lessard, du même lieu, conduira Ponteville à Québec, où ce dernier rendra compte de sa conduite.

La distribution hebdomadaire du pain bénit deviendra une charge qui fera de plus en plus maugréer les fidèles. Une toute dernière mention de l'observance de cette coutume nous vient de Philippe Aubert de Gaspé, qui note, dans ses Mémoires, que le pain bénit est excellent à Québec.

Bientôt, le pain bénit ne sera offert qu'une fois l'an, à la messe de minuit. On le devra désormais à la générosité du marguillier en charge. La pâte prendra la forme de main ou d'étoile. Ces "pains" seront placés dans des coffres, près de la balustrade, puis seront bénits et distribuées au cours de l'office. Cette dernière coutume se pratiquait couramment, surtout dans nos paroisses rurales, jusqu'au début du présent siècle. On l'observera encore quelquefois, par exception, dans les années qui suivront. Cette distribution se fait encore, en de rares endroits, lors de la messe célébrée à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste.

LA PATRIE

MAR 22 1959

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Mon

L'AUBE D'UNE GRANDE OEUVRE

Les débuts des retraites fermées au Canada: 1909-1913

Par Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S.J.

Je rentre d'un double pèlerinage. J'ai voulu revoir, à l'occasion du cinquantième anniversaire des retraites fermées au Canada, les premières étapes de ce mouvement de régénération spirituelle qui s'étend maintenant d'un bout à l'autre de notre pays, dressant ces maisons comme autant de hauts-lieux où l'Esprit Saint embrase les âmes de l'amour de Dieu.

Je me rendis d'abord au noviciat des Jésuites, au Sault-au-Récollet. C'est là qu'eut lieu, du 17 au 21 juin 1909, la première retraite fermée collective de laïcs au Canada. Organisée par les membres de l'A.C.J.C., onze jeunes gens y prirent part, sous la direction du R. P. Louis Lalande, S.J. Les archives de la maison ont gardé les noms de ces pionniers, tous étudiants ou jeunes employés. La plupart se sont distingués depuis dans leurs diverses carrières, comme l'attestent les titres qui suivent ici leurs noms: Elzéar Beaupré, ancien professeur à l'Ecole Polytechnique, ancien président de l'A.C.J.C.; Me Guy Vanier, C.R., président de la Banque d'Epargne, conseiller municipal à Montréal, ancien président de l'A.C.J.C.; Me Camille Tessier, C.R., ancien avocat de la ville de Montréal; Me Demetrius Baril, ancien administrateur des biens de Saint-Sulpice; Mes J.-A. Bayard et Maurice Dugas, avocats, l'un et l'autre décédés, tous membres du Cercle St-Louis de l'A.C.J.C. — Ces futurs hommes de loi font vraiment bonne figure dans ce petit groupe d'élite. — A ces six il faut ajouter: Léopold Bisaillon, à l'emploi de l'Hydro-Québec, et Théophile Brosseau, agent d'immeubles, du Cercle Pie X; Stanislas Villeneuve du Cercle Plessis, ancien président du Comité de la St-Vincent-de-Paul de Montréal et Jules Dumoulin du Cercle Laflèche des Trois-Rivières, décédés eux aussi, et un neuvième J.-E. Pelletier, qui n'était pas de l'Association.

Tous revinrent le coeur débordant d'une joie qu'ils n'avaient pas encore éprouvée. Conquis à l'apostolat, ils se hâtèrent de faire connaître autour d'eux cette nouvelle oeuvre qui les avait enthousiasmés. Ils obtinrent qu'une deuxième retraite ait lieu au même endroit. Le 9 septembre seize jeunes gens suivaient leurs traces. Nommons-en quelques-uns: le docteur Georges Baril qui devait devenir président de l'A.C.J.C., et professeur à l'Université de Montréal, trois avocats: Charles Bourgeois des Trois-Rivières, futur sénateur et grand homme d'oeuvres, Rosario Genest, futur bâtonnier du barreau de Montréal et Eudore Godin; les deux frères Lavergne, Elzéar et Charles-Edouard; Arthur Saint-Pierre, qui deviendra bientôt secrétaire de l'Institut Social Populaire; Louis Parant, étudiant en architecture; Ernest Robitaille, comptables, J.-A. Genest, Hector Langevin, Rosaire Beauchamp, J.-F.-A. Couture, Henri Fortier... Ils éprouvèrent tous les mêmes impressions de joie, de reconnaissance, d'amour de Dieu et du prochain que leurs devanciers. La plupart sont revenus plusieurs fois avec des cercles de l'A.C.J.C., ou des groupes d'avocats et de notaires, de médecins, d'industriels, de marchands, etc. Cette rencontre avec Dieu dans la solitude et la méditation, ce retour sur eux-mêmes leur ont permis de rester fidèles à leurs devoirs de catholiques et d'exercer autour d'eux une saine et profonde influence.

Tous ces souvenirs, qui datent de cinquante ans, me remontaient à l'esprit alors que j'arrivais au noviciat du Sault-au-Récollet. La vieille maison s'est quelque peu transformée. Une nouvelle aile la prolonge à l'ouest et place ainsi la chapelle presque au centre de l'édifice. Celui-ci a perdu l'allure discrète qu'il avait autrefois avec la disparition du bosquet d'arbres qui le masquait en partie. En avant s'étendait un parc que le progrès a fait disparaître pour le remplacer par une nouvelle rue. Ainsi allongée et dépouillée de toute verdure, la vieille maison dresse aux yeux de tous une longue et terne façade. Franchement, sans l'aide de mon compagnon j'aurais eu quelque difficulté à me reconnaître. Impression semblable à l'intérieur. Heureusement la chapelle est restée au même endroit ainsi que les chambres des retraitants où tant de jeunes sont venus chercher, vers la fin de leurs études, les lumières qui orientèrent leurs vies. Ces retraites individuelles ont toujours lieu. Quelques retraites collectives s'y ajoutent durant l'année.

Mais la Compagnie de Jésus va bientôt quitter ces lieux où plusieurs générations de jeunes se sont formées à la vie religieuse et à la vie intellectuelle. Un nouvel immeuble beaucoup plus vaste et plus moderne est en voie de construction à l'extrémité de la ville de Saint-Jérôme, à l'orée d'un bois, sur une petite colline en retrait de la route. Que deviendra la vieille maison, berceau de nombreuses vocations religieuses et des premières retraites fermées?

* * *

Ma seconde visite me conduisit à Boucherville, à la Villa La Broquerie. Ce nom est familier aux amateurs de la vieille histoire. On sait, comme l'indique un modeste monument érigé devant la maison, que le P. Jacques Marquette, S.J., fit ici un baptême, que la bienheureuse Marguerite Bourgeoys y enseigna, et que Mgr Taché, le grand archevêque de l'Ouest, y séjourna durant sa jeunesse. Grâce à la générosité de ce prélat, le vieux manoir, comme on l'appelait, est devenu propriété de la Compagnie de Jésus. Il servit durant plusieurs années de lieu de vacances aux scolastiques de la Compagnie. Il n'avait certes rien de moderne. On s'y entassait vaille que vaille. Je doute que nos jeunes étudiants d'aujourd'hui, favorisés de spacieuses maisons de campagne, les abandonneraient volontiers pour retourner dans cette vieille bâtisse bien qu'elle soit admirablement située le long de notre grand fleuve. C'est là cependant que plusieurs groupes d'hommes allaient se retirer, dès l'année 1910, pour y suivre les Exercices spirituels de saint Ignace.

Revenus de leurs retraites du Sault, les jeunes ne cachaient pas leur enthousiasme pour cette oeuvre sans pareille. Interrogés sur leurs impressions: "Ce que nous ressentons tous, répondit l'un d'eux, c'est un bonheur inexprimable". A ce bonheur de plus âgés voulurent participer. Gagnés par les sentiments de joie dont ils étaient les témoins, ils exprimèrent leur désir de profiter eux aussi, et le plus tôt possible, de ces trois jours de solitude, de prière et de réflexion.

Un comité fut aussitôt formé pour mener à bien cette entreprise. Il comprenait les personnes suivantes: l'hon. Juge T.J. Loranger, président d'honneur; J.-A. Prendergast, gérant de la Banque d'Hochelaga, président; Gustave Lamothe, avocat, et J.-A. Vaillancourt, négociant, vice-présidents; Arthur Saint-Pierre, journaliste, secrétaire; Dr Louis-Edouard Fortier, trésorier; les docteurs J.-E. Dubé et Georges-H. Baril, J. Miller, principal de l'Ecole Olier, V.-E. Beaupré, ingénieur civil, Omer Héroux, journaliste, Rosario Genest, avocat, L. Sans-façon, contremaître, et Guy Vanier, étudiant en droit, conseillers. Le P. Jacques Dugas devint leur aumônier.

La première question qui se posa fut l'endroit où ces retraites auraient lieu. Il ne pouvait être question, pour toute une série de groupes successifs, du noviciat dont le nombre de chambres libres était restreint et réservé d'ailleurs aux retraites individuelles. Des recherches faites avec soin établirent que la Villa La Broquerie, malgré son ancienneté, offrait encore mieux que tout autre les conditions requises. Quelques améliorations s'imposaient. On les ferait durant l'automne et l'hiver, et les retraites commenceraient en mai. Elles devraient cesser en octobre faute d'un système de chauffage adéquat.

A la date annoncée, la maison rejeunie ouvrait ses portes. La première retraite, fixée au 29, était réservée aux médecins de la promotion de 1910. Leur nombre ne fut pas encourageant. Quatre seulement se présentèrent: les docteurs Séraphin Venne, Aimé Chartier, Guillaume Lahaise et Raoul Chevrier. La retraite eut lieu quand même. Chacun en sortit rayonnant. Une seule ombre: le regret que tant de leurs confrères sur lesquels ils comptaient se fussent dérobés au dernier moment. "On les reprendra l'an prochain" affirma l'un des quatre.

Trois jours plus tard s'ouvrait la retraite des aumôniers des ligues du Sacré-Coeur. Nouveau désappointement: ils ne sont que sept; le chanoine Savaria, curé de Lachine; les abbés Joseph Morin, curé de St-Edouard, J.-Placide Desroseirs, curé de St-Pierre-aux-Liens, J.-M. Jolicoeur, curé de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, Michel Beaudoin, vicaire à Ste-Cunégonde, Henri Bernard, de Notre-Dame-des-Neiges, tous de Montréal, et Edmond Lacroix, vicaire à Longueuil. On sentait, pour ainsi dire, les hésitations, voire les inquiétudes, que suscitait cette oeuvre nouvelle d'un caractère plutôt austère. Craindrait-on les sacrifices, les renoncements que Notre-Seigneur a l'habitude de demander à ceux qu'il veut combler de ses grâces?

Le 9 juin, troisième retraite. Enfin la partie semble gagnée. Treize chefs de groupe des Ligues du Sacré-Coeur sont présents: Henri Kieffer, D.-F. St-Jacques, Pierre Forget, Alfred Gauthier, Dr Pierre-Paul Gauthier, P.-O. Tremblay... Le 16, nouveau progrès: vingt et un membres de l'A.C.J.C. dont sept de la retraite de l'an dernier. Parmi les nouveaux: Henri Lacerte, Léon Choquette, Dr Adonias Lussier, Horace Gohier... Le 23 juin, ce sont dix-neuf ouvriers auxquels ces jours de méditation ne sembleront pas trop peser, grâce aux exposés lucides du R. P. Boncompain qui sait mettre les Exercices spirituels à leur portée. Ils viennent tous de divers quartiers de Montréal.

Une petite baisse le 2 juillet avec les instituteurs: sept seulement, dont le directeur de l'Ecole Montcalm, Hercule Mondou, qui devait revenir d'année en année. Mais le 21, belle remontée avec seize avocats et notaires. Citons leurs noms: Charles Bruchési, Arthur Laramée, Philémon Cousineau, Edouard Fabre-Surveyer, Gustave Monette, Ls-A. Lefebvre, Rosario Genest, Eudore Godin, Joachim Gélinas, Wilfrid Denis, Solyme Forgues, Rodolphe Robert, et les notaires A.-A. Legault, Maxime Coupal, Eugène Poirier... Le 28 juillet viennent les présidents des Conférences de St-Vincent-de-Paul: le chevalier J.-A. Prendergast, Charles Langlois, négociant bien connu pour ses oeuvres de charité, Edouard Gohier de St-Laurent, de même réputation... Le 4 août, une retraite générale, douze seulement; mais le 11, le chiffre remonte à quinze: treize médecins: les docteurs L.-E. Desjardins, E.-E. Laurent, E.-J. Bourque, Jos. Gauvreau, L.-E. Fortier, J.-A. Ranger, Alcée Tétrault, Camille Bernier, J.-A.-G. Jacques, Joseph

Archives de la Ville de Montréal

SA GRANDEUR MGR PAUL BRUCHESI (AU CENTRE), ARCHEVEQUE DE MONTREAL, QUI A BENI L'ŒUVRE DES RETRAITES FERMEES NEE DANS SON DIOCESE; LE CARDINAL PACELLI (A GAUCHE), QUI DEVINT LE PAPE PIE XII ET QUI ADRESSA UNE LETTRE DE FELICITATIONS DE LA PART DU SOUVERAIN PONTIFE AUX PROMOTEURS DE L'ŒUVRE, ET LE P. LOUIS LALANDE, S.J. (A DROITE), QUI DIRIGEA LA PREMIERE RETRAITE.

Bourgoin, J.-B. Richard, Pierre Barrette, Sévérin Lachapelle, A.-N. Rivet, et deux étudiants en médecine: A.-H. Laplume et Stéphane Pleau. Ces retraites homogènes, d'hommes de même culture et surtout de même profession, sont les plus fructueuses. Elles permettent au prédicateur de s'adapter à ses auditeurs, de les renseigner sur leurs devoirs professionnels. Et ceux-ci, durant les heures de récréation, causent entre eux des problèmes qui les concernent. Que d'hommes ont été ainsi éclairés, soit qu'ils ignoraient tel devoir ou encore qu'ils se croyaient tenus à telle obligation qui cependant ne les liait aucunement!

Aux médecins succéda, le 26 août, un groupe plutôt varié, même si des liens professionnels unissaient ces hommes les uns aux autres: industriels, marchands, hommes d'affaires... Au nombre de treize, ils valaient bien par leur influence des groupes plus nombreux: l'hon. Alphonse Desjardins, ancien maire de Montréal et ancien ministre fédéral, J.-A. Vaillancourt, E.-H. Lanthier, Georges Tétrault, L.-J. Rivet, Pierre Desforges, Zéphirin Arcand, Saül Talbot, Prosper Massicotte, L.-J. Papineau, E.-J. Dubeau, J.-L. Filteau et J.-H. Poirier, de Waterloo, qui fut un des premiers bienfaiteurs de l'œuvre.

Un groupe de jeunes étudiants, commis, apprentis, devait suivre deux jours plus tard, et cette première année allait se terminer par une retraite générale qui permettrait à ceux auxquels les circonstances n'avaient pas permis de se joindre à leur groupe professionnel de se reprendre. En fait, pourrait-on dire, ce fut une retraite d'hommes d'œuvres et de journalistes, venus de plusieurs endroits différents, même de l'Ouest. On eût dit que la Providence leur avait réservé ces contacts bienfaisants ainsi que l'avantage d'être dirigés dans cette ascension vers Dieu par le Père Louis Lalande. Les deux premiers à arriver furent le juge Constantineau, président de la Société d'Education de l'Ontario, et M. J.-U. Vincent, un des membres les plus actifs de cette association, l'un et l'autre d'Ottawa. Vinrent ensuite le juge Dubuc de Saint-Boniface, Alphonse Desjardins des Caisses Populaires de Lévis, Amédée Denault et Paul Tardivel, journalistes de Québec, Omer Héroux, F.-X.-Napoléon Dufresne, les docteurs J.-A. Beaudoin, G.-A. Dufresne, et J.-A. Duhamel, Arthur Laurendeau, Albert Ferland, J.-A. Rochette...

Nous avons cité plusieurs noms parmi les retraitants de cette première année. Nous en avons omis un plus grand nombre encore. Il serait, en effet, fastidieux d'aligner, comme dans un palmarès, les noms et professions des centaines d'hommes qui participèrent à ces premières retraites. Nous croyons bon cependant de continuer à en nommer quelques-uns afin qu'on se rende compte des nombreuses classes ou professions que cette œuvre atteignit et des personnalités qui se soumirent à son action sanctifiante. Leur exemple en entraînera d'autres. Il encouragera aussi ceux qui, après avoir goûté aux incomparables bienfaits d'une retraite, voudraient y faire participer leurs parents ou leurs amis. La plupart des retraitants ne sont venus pour la première fois que sur les instances des directeurs des maisons de retraites ou, plus encore, de leurs amis que ces exercices spirituels avaient transformés en apôtres.

* * *

Cette organisation temporaire avait donné satisfaction: seize retraites et 174 retraitants. Elle se renouvellera jusqu'à ce qu'une maison destinée exclusivement aux retraites et pourvue de tous les aménagements nécessaires soit construite et fonctionne à cœur d'année. L'œuvre reprit donc le 1er juin 1911. La plupart des anciens groupes revinrent avec des effectifs augmentés. Ainsi, les instituteurs, conduits par l'abbé Philippe Perrier, visiteur général des Ecoles catholiques de Montréal, augmentèrent leur nombre de sept à dix-sept. Ce digne prêtre, une des plus belles figures du clergé canadien, devenu, après plusieurs années comme curé puis professeur de théologie, vicaire général du diocèse de Montréal, fut un des plus ardents apôtres des retraites fermées. Il organisait annuellement une retraite pour ses paroissiens du Saint-Enfant-Jésus et faisait avec eux les Exercices, comme il en avait pris l'habitude avec les instituteurs. Ceux-ci comptaient, à cette deuxième retraite, le directeur général des Ecoles catholiques de Montréal, J.-N. Perrault, qui reviendra régulièrement; deux inspecteurs d'écoles: J.-W. McGown et B. Lippens; trois principaux: Hercule Mondou, Maurice Filteau et J.-A. Lecompte, et huit instituteurs. Groupe stable et important qu'on reverra d'année en année.

Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul augmentent aussi leur nombre de dix à dix-huit. Le président, le Chevalier Prendergast, est revenu avec ses deux fils, Paul et Louis, et la plupart des anciens de l'an dernier. Le groupe des hommes d'œuvres a quelque peu fléchi, mais on y compte, à côté d'anciens, d'importantes recrues: l'avocat Adjutor Rivard, de Québec, les journalistes E.-J. Emond, de Montréal, et J.-A. Caron, de Woonsocket, Victor Saint-Amant et Etienne Saint-Pierre, de Saint-Hyacinthe... Il en est ainsi des avocats et notaires réduits à treize, à cause de circonstances adverses. Parmi les nouveaux, le notaire Cyrille Tessier, de Québec, doyen de sa profession, et qu'on reverra à la Villa Manrèse aussi longtemps que Dieu lui prêtera vie. Les médecins, victimes eux aussi de coïncidences fâcheuses, ne sont plus que seize, en comptant un notaire qui s'est glissé parmi eux. Voulait-il faire leur testament ou ceux de leurs malades? Mais je badine, il fut un des retraitants les plus recueillis, les plus touchés par la grâce de la retraite.

Les chefs de groupes des Ligues du Sacré-Cœur se maintiennent. Par ailleurs l'A.C.J.C., guidés par ses vétérans: Elzéar Beaupré, Guy Vanier, Arthur Saint-Pierre, a fait de nouvelles conquêtes: Henri Gérin-Lajoie, Alfred Labelle, J.-O. Lemire, etc. Elle se présente avec vingt-deux membres et entraîne à sa suite plusieurs cercles: le cercle Desrosiers (Saint-Pierre-aux-Liens) qui débute avec vingt-neuf membres, et le cercle Lasalle, qui en compte dix-neuf sous la conduite du Fr. Marie-Victorin. Puis le R. P. Rault, C.S.C., de Saint-Laurent, amène vingt-cinq jeunes gens. Les directeurs des Ligues du Sacré-Cœur progressent aussi. Et, plus encore, les industriels, marchands et hommes d'affaires: trente-deux retraitants. Parmi les groupes nouveaux signalons les aumôniers des Cercles de l'A.C.J.C., dont le futur cardinal Villeneuve, alors professeur au scolasticat des Pères Oblats à Ottawa, qui devait inaugurer l'œuvre dans la région ontarienne, puis les hommes de langue anglaise: dix-sept retraitants en deux groupes: Dr Atherton, Basile Hingston, J.-A. Butler, W.-J. Coughlin, P.-M. Wickham, Dr F.-J. Hackett, John J. Hackett, Dr L.-D. Mason... Total général pour l'année 1911: seize retraites et deux cent cinquante huit retraitants.

L'année 1912 allait dépasser quelque peu ce nombre. Si la marge est légère on en trouvera la raison dans le fait qu'à Québec et à Ottawa, dont venaient plusieurs retraitants, l'œuvre des retraites fermées a commencé à s'implanter, comme nous le verrons plus loin. Il y aura, en cette troisième année de la Broquerie, dix-neuf retraites et deux cent soixante-dix neuf retraitants. Tous les groupes, sauf un, reviennent: Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, Ligueurs, directeurs des Ligues, avocats et notaires, médecins, hommes d'affaires, instituteurs, etc. Là où quelque ancien fait défaut, il est remplacé par trois ou quatre nouveaux, tel le groupe des médecins auxquels se joignirent les docteurs F.-X. Goyette, Gaston de Bellefeuille, Pierre Lussier, Arthur Robichon et Dolphis Chouinard. Celui-ci possédait un vrai tempérament d'apôtre; il se fit l'ardent propagandiste de l'œuvre dans le quartier Hochelaga de Montréal où il connaissait tout le monde et tout le monde le connaissait.

Le Cercle Pie X de l'A.C.J.C., qui n'avait pu s'organiser l'année précédente, reprit sa place, avec dix-huit de ses membres, à côté des Cercles Desrosiers (24) et Lasalle (28). Le groupe des industriels, marchands et hommes d'affaires battit tous les records: deux retraites et quarante et un retraitants. Il est vrai que ce groupe comprenait des hommes de trois professions distinctes. Aux anciens, fidèles pour la plupart, s'ajoutèrent de nouvelles recrues qui, elles aussi, reviendraient presque toutes chaque année: Théodule Paré, de Deschambault, J.-A. Leduc, de Grand-Mère, Amédée Tanguay, de Roxton Falls, Joseph Girard, E.-N. Hébert, J.-A. Cartier, S.J. Granger, M. Henrichon, J.-W. Déziel, de Montréal. Le nombre des retraitants de langue anglaise s'éleva à vingt-cinq.

C'est cette année-là que les voyageurs de commerce entrèrent en scène. Ils le firent modestement, sans laisser prévoir le rôle important que les retraites fermées allaient tenir dans leur profession et dans leurs vies. Ils étaient convoqués pour le 22. L'organisateur, Rosario Vincent, déjà venu deux fois avec un autre groupe, avait une cinquantaine d'inscriptions. Il ne comptait pas sur tous évidemment, mais il se sentait assuré d'une bonne assistance. Il en vint quatorze dont seulement quatre voyageurs de commerce: Rosario Vincent, J.-O. Lavallée, E.-M. Marceau, Lucien Dubord. Les autres étaient des amis des voyageurs, la plupart marchands, heureux de faire la retraite avec eux, ainsi J.-H. Poirier, de Waterloo, et Horace Gohier, de Saint-Laurent, deux anciens, et Charles-Auguste Gascon, de Montréal, dont c'était la première retraite. Il reviendra souvent et même organisera, avec succès, durant plusieurs années, une retraite d'épiciers.

* * *

L'année 1913 allait être la dernière à la Villa la Broquerie car un retraitant de la première heure, fidèle à sa retraite annuelle, M. Edouard Gohier, avait décidé, à la grande joie de tous, de faire construire à ses frais, sur un grand terrain qu'il possédait à l'Abord-à-Plouffe, le long de la rivière des Prairies, une vaste maison de retraites.

LA VILLA LA BROQUERIE, A BOUCHERVILLE

Archives de la Ville de Montréal

L'auteur de ce rappel

LE P. JOSEPH PAPIN-ARCHAMBAULT, S.J., L'APOTRE INLASSABLE DES RETRAITES FERMEES, TEL QU'IL ETAIT EN 1909 ET TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI, TOUJOURS ACTIF EN DEPIT DE SES 80 ANS.

Comme en 1912, et avec plus d'avance encore, les retraitants de cette dernière année furent plus nombreux que ceux de l'année précédente. Cette augmentation se comprend facilement. Elle est naturelle. Un homme qui a bien fait sa retraite fermée ne peut garder pour lui seul les sentiments de joie, de confiance, d'amour de Dieu qu'il éprouve. Il sent le besoin, ne fût-ce que par reconnaissance, de les faire connaître à sa famille, à ses amis. Il voudrait qu'ils puissent bénéficier, eux aussi, de cette expérience si bienfaisante.

Il faut dire que dès les débuts, d'après le règlement adopté, l'exercice de l'après-midi, le dernier jour, devait être consacré à l'apostolat. Au lieu de méditer seuls dans leur chambre, comme les jours précédents, les retraitants se réunissent dans la salle de récréation. Le P. Directeur fait un bref exposé de principes avec quelques applications puis il demande à ceux qui auraient des suggestions pour la pratique de cet apostolat dans leur milieu de vouloir bien les faire connaître sans gêne. On invite même, lors d'une retraite paroissiale, le curé à venir rencontrer ses ouailles et leur dire ce qu'il attend d'eux.

Deux seuls groupes ont pu être ajoutés à ceux de l'an dernier faute de place. Quelques-uns, dont les adhérents étaient peu nombreux, ont disparu ou se sont fusionnés avec d'autres. La plupart des retraites comptèrent plus de retraitants. Peu de changements parmi les anciens : St-Vincent-de-Paul (17), Tiers-Ordre de St-François (26), Ligueurs du Sacré-Coeur (20), Instituteurs (18), industriels, marchands et hommes d'affaires (16 et 30), avocats et notaires (7), médecins (13). Les ouvriers sont toujours fidèles. Ils se préparent au rôle de dirigeants dans les syndicats catholiques. Les hommes de langue anglaise tiennent à leurs deux groupes. Un nouveau, le syndicat des employés du commerce et de l'industrie, débute modestement. Par contre la jeunesse est au premier rang. Si le groupe de l'A.C.J.C. réunit moins de participants c'est que quatre de ses cercles ont organisé leur propre retraite : le Cercle Lamennais (11), conduit par le président Armand St-Maurice, le Cercle Desrosiers (17), tous employés à la "Canadian Car" et dont quelques-uns viennent depuis les débuts, c'est-à-dire pour la troisième fois : Clovis Hamel, Alexandre Lebeuf ; le cercle Lasalle (21), où nous faisons la même constatation : Arthur Vincent, Georges Laurencelle, Gaston Girard, — on remarque parmi les nouveaux Paul Pratt, futur maire de Longueuil, et qui sera un des piliers de l'oeuvre dans le nouveau diocèse de St-Jean ; on le verra peut-être un de ces jours organiser une retraite de maires ! — Enfin le cercle Pie X (16) avec l'élite des jeunes de la paroisse de l'Immaculée-Conception : Jean-Charles d'Auteuil, Roméo Caron, Horace D. Desloges, J.-Antonio Bertrand, Joseph Robitaille, Georges Tanguay, Hervé Cloutier, Arthur Langevin ...

Les voyageurs de commerce, humiliés par leur échec de l'année précédente, avaient hâte de se reprendre. Leur retraite compte vingt et un adhérents dont quatorze de leurs membres. Ce n'est pas encore ce qu'on attendait d'eux, mais l'élan est donné. En 1914, ils seront trente-cinq. Il leur faudra bientôt deux, puis trois, puis quatre retraites par année. Et quelles transformations elles opéreront en eux : rénovation intérieure qui les unit à Dieu dans une piété virile, zèle pour sa gloire d'où naît un apostolat d'une rare vigueur liée à une constante bonhomie. Parmi les retraitants de 1913, un voyageur émerge entre tous, Joseph-Alfred Bernier. Non seulement nous le reverrons chaque année mais il sera l'un des plus ardents propagandistes de l'oeuvre et se révélera un véritable apôtre sur lequel tous les bons mouvements pourront compter. J'ai écrit de lui, en 1950, dans "Figures Catholiques" : "Depuis sa première retraite de 1913, la vie de M. Bernier avait été une ascension continuelle. Comme pour en gravir plus allégrement les diverses étapes et assurer leur valeur surnaturelle, il était allé chaque année, sans une seule exception, si pressantes que fussent ses occupations, se retremper durant trois jours dans les Exercices spirituels, à la Villa Saint-Martin. Chaque fois il en était revenu plus attaché à ses devoirs, plus ferme dans ses convictions, plus ardent pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. Son zèle ardent s'appuyait sur une vie intérieure profonde. Rien de plus simple cependant, de moins compliqué, que sa piété. Aucune pratique extraordinaire mais, accomplies avec un grand esprit de foi, celles que l'Eglise recommande à tout bon chrétien."

Le grand événement de cette dernière année à la Villa la Broquerie fut l'entrée sensationnelle des paroisses de Lachine dans ce grand mouvement de restauration spirituelle et sociale. Leur curé, le chanoine Savaria, avait suivi la première retraite sacerdotale qui eut lieu à la Villa la Broquerie, en 1910. Il y revint l'année suivante. Quelques-uns de ses paroissiens avaient pris part à une retraite de la St-Vincent-de-Paul ou des Ligues du Sacré-Coeur. Il devait dire sur son lit de mort : "A mon avis il n'y a pas de moyen plus court, plus facile, plus efficace pour réformer une paroisse. C'est l'oeuvre par excellence."

Cette conviction ne pouvait rester sans résultats pratiques. Le grand désir du curé de Lachine était de voir ses paroissiens bénéficier d'une telle oeuvre. Il voulut faire un essai en 1913 et en confia l'organisation à l'un de ses plus dévoués paroissiens. Echevin, puis maire, Raoul Carignan était un homme d'une grande activité à laquelle s'alliait une foi ardente. Son zèle apostolique en avait fait un auxiliaire précieux de son curé. Il accepta avec joie sa proposition et se mit aussitôt en campagne. Le 3 juillet 1913 il conduisait à Boucherville un groupe de vingt-quatre retraitants. Ils furent si enchantés qu'un mois plus tard un deuxième groupe de vingt-huit réussissait à se caser entre deux retraites. Et ce n'est pas tout. La semaine suivante trente-cinq jeunes gens de Lachine, envahissaient la Broquerie. Quatre-vingt-sept retraitants en deux mois. Vraiment pour un "coup d'essai" ce fut un "coup de maître" !

Cette quatrième année se clôturait avec vingt retraites et trois cent quatre-vingt-huit retraitants. Le Père qui agit comme directeur de la maison durant ces quatre années et qui voyait non seulement à ses besoins matériels, mais à la discipline et à la direction spirituelle des retraitants, a laissé quelques notes dont j'extrais ces lignes : "L'impression générale qui se dégage de tous les retraitants c'est que, grâce à cette séparation de la famille et des distractions des affaires, on se pénètre à fond des grandes vérités de la religion. On apprend à se connaître soi-même et à prendre de généreuses résolutions pour amender sa vie ... Ce qui frappe surtout les retraitants ce sont les méditations fondamentales. La fin de l'homme, en particulier, est pour plusieurs toute une révélation. L'un d'eux me disait dernièrement que le Père qui donnait les points de méditations avait bien fait d'avertir les retraitants de ne pas chercher à parcourir toute la matière donnée mais de s'arrêter sur un mot ou une pensée qui frappe l'intelligence et émeut la volonté ; car, pour moi, dit-il, ces seuls mots : 'L'homme a été créé pour louer Dieu', m'ont fourni une ample matière à considération pour toute la journée.

"Autre fruit : C'est que les exercices ne font pas que réformer seulement l'individu qui fait sa retraite, mais sa famille aussi. Le foyer domestique bénéficie beaucoup de la sanctification d'un père, d'un époux, et d'un fils. Plusieurs affirment que depuis leur première retraite un changement considérable s'est produit dans la famille. Les liens d'amitié se sont resserrés ; la patience, le support mutuel des défauts, la conformité à la volonté de Dieu dans les grandes épreuves de la vie, etc., ont apporté un bonheur inconnu jusque là ...

"Un habitué des retraites fermées que Dieu vient de rappeler à Lui ne pouvait entendre parler de cette oeuvre admirable sans pleurer de joie. Du reste, ses notes de retraite, que la famille a découvertes après sa mort, attestent hautement tout le fruit spirituel qu'il y avait puisé."

La Villa la Broquerie terminait donc avec succès sa mission. Elle avait permis à l'initiative providentielle de 1909 non seulement de ne pas laisser perdre ses fruits mais de les augmenter. Elle démontrait de façon péremptoire la possibilité de faire de cette oeuvre une institution permanente qui pourrait s'étendre à tout le pays et nous donner cette élite de catholiques dont le saint Pape Pie X réclamait la formation comme la tâche la plus urgente à l'heure actuelle.

Ma visite au noviciat du Sault-au-Récollet fut suivie d'une autre à la Broquerie, deuxième étape de mon pèlerinage. Elle raviva en moi, comme la première, maints souvenirs. Elle se transforma surtout en une fervente action de grâces. Comment une maison aussi vieille, aussi peu attrayante, aussi dépourvue des commodités modernes a-t-elle pu attirer et garder entre ses murs décrépits, durant trois jours, pendant quatre années consécutives, des hommes de toutes les classes, habitués à vivre dans des habitations sinon luxueuses, du moins confortables ? Et presque tous revenaient d'année en année à moins d'empêchements graves. Leur première visite était pour l'humble chapelle bien modeste, bien pauvre, mais où chacun retrouvait le Dieu de miséricorde qui l'avait si bien accueilli à sa première retraite et où de nouveau il entendrait un des ministres du Seigneur rappeler sa doctrine et ses bontés, où il demanderait pardon de ses

— Suite à la 60e page

Archives de la Ville de Montréal

Suite de la 49e page de

Les débuts des retraites fermées au Canada

fautes et se releverait bien décidé à vivre dorénavant non seulement en chrétien mais en apôtre.

La chapelle de la Broquerie c'est à peu près tout ce qui subsiste actuellement, dans son intégrité, de l'ancienne maison de Mgr Taché. Le reste a subi divers changements. Il a fallu peu à peu renouveler les principales pièces surtout en 1922 lorsque la villa rouvrit ses portes à la jeunesse de Montréal. Cette nouvelle période si bienfaisante aux jeunes, en particulier aux élèves des écoles de la Commission scolaire de Montréal, dont plusieurs furent marqués pour la vie, dura jusqu'en 1930.

L'œuvre des retraites de jeunes se transporta alors à la Ville St-René-Goupil (Ville Jacques-Cartier). Et la Villa la Broquerie reprit le rôle qu'elle avait dû abandonner. Elle redevint la maison de campagne des étudiants jésuites où chaque semaine, durant la belle saison, ils vont passer leur jour de congé. Depuis quelques mois cependant un nouveau changement s'est opéré. La maison est devenue l'Ecole apostolique des Pères Salésiens.

* * *

Les premières retraites de la Broquerie n'avaient pas reçu que des Montréalais. Il en était venu des quatre coins de la province et même des Etats-Unis. Faire profiter leurs concitoyens d'un tel bienfait, en le mettant à leur portée, fut la grande ambition de quelques-uns d'entre eux. Ils s'y employèrent de leur mieux. Signalons les deux principales initiatives, celle de Québec et celle d'Ottawa, puisqu'elles s'insèrent dans la période des débuts, de 1909 à 1913.

A Québec c'est trois mois seulement après la première retraite au noviciat du Sault, en septembre 1909, que le Comité régional de l'A.C.J.C. entreprend la même expérience. Il réunit seize de ses membres au collège de Lévis. Voici leurs noms: Maurice Dupré, Joachim Tessier, J.-A. Carrier, J.-E. Bellemare, Louis-Philippe Morin, Paul-A. Turcotte, Narcisse Belleau, Alphonse Patry, Moïse Lavoie, Maurice L. Hébert, Oscar Hamel, Maurice Plamondon, Amédée Blanchard, E.-P. deBlois, E. Béland, J.-A. Savard. L'organisateur, Maurice Dupré, président du Comité régional et futur secrétaire général à Ottawa, m'écrit une lettre enthousiaste où il conclut: "Pour faire du bien — réveiller les endormis — éclairer les consciences — enseigner le devoir — l'esprit de dévouement et de sacrifice, il faut des retraites fermées. C'est à cette organisation que nous allons travailler."

Québec avait l'avantage de posséder depuis 1891 une maison de retraites, la Villa Manrèse, où prêtres et laïcs pouvaient faire individuellement les Exercices spirituels. Devenue presbytère de la nouvelle paroisse de Notre-Dame-du-Chemin, la maison continua à recevoir quelques retraitants. Mais le nombre des chambres était limité ce qui prohibait les retraites collectives. Pour répondre cependant aux demandes qui se faisaient de plus en plus pressantes on décida de construire une annexe d'une quinzaine de chambres. Dès 1912 s'inauguraient les retraites collectives. On ne pouvait en organiser plus que huit ou neuf par année. Elles débutèrent avec deux groupes de prêtres. Puis vint une retraite de l'A.C.J.C.: les notaires Arthur Duval et Oscar Hamel, l'avocat Onésime Gagnon, les étudiants Léo Pelland et Bernard Laberge, Amable Lapoise, Cirice Gagnon, J.-O. Fiset, Paul Turcotte. Suivit une retraite d'avocats et de notaires: le juge C.-E. Dorion, Cyrille Tessier, F.-X. Drouin, Ferdinand Roy, J.-E. Plamondon, Siméon Bernard, J.-E. Boily, puis des groupes de médecins: Dr A.-C. Hamel, Majoire Turcotte, Théophile Robitaille, P. Cook ... de marchands et d'hommes d'affaires: l'hon. Némèse Garneau, Achi le Langlois, Napoléon Drolet, J.-B. Rousseau, Etienne Paradis, J.-B. Drolet, Arthur Drolet ... de membres de la St-Vincent-de-Paul, C.-J. Magnan, Ernest Mercier, Elie Martineau, Eugène de Blois, J.-N. Gagnon ... de journalistes et hommes d'oeuvres, Dr Jules Dorion, Hermidas Magnan, J.-M. Magnan, Edouard Gagné, Paul Tardivel, Amédée Denault, J.-O. Gallant, Eudore Couture ...

Ces retraites se poursuivirent de plus en plus nombreuses durant près de dix ans. Ce n'est qu'en 1921 que l'oeuvre put s'établir dans le spacieux domaine qu'elle occupe maintenant sur le chemin Ste-Foy.

Le désir de bénéficier le plus tôt possible des retraites fermées n'était pas moins vif à Ottawa. Ici encore ce sont les jeunes de l'A.C.J.C. qui donneront l'exemple. Il faut dire qu'ils avaient un animateur de choix, tout gagné à l'oeuvre. Le R. P. Rodrigue Villeneuve, alors professeur au scolasticat des Pères Oblats, s'était intéressé aux retraites fermées dès leur origine. Pour mieux connaître leur fonctionnement, il était venu en 1912, comme nous l'avons fait remarquer, prendre part à la retraite des aumôniers de l'A.C.J.C.

Nous engageâmes alors une correspondance suivie. J'ai conservé de lui une dizaine de lettres où il me fait part de sa propagande, ne me cachant ni ses difficultés ni ses espoirs. Enfin au début d'août 1911, le Cercle Duhamel de l'A.C.J.C., fait sa première retraite. C'est à l'aumônier général le R. P. Colclough, S.J., que l'aumônier diocésain annonce aussitôt l'heureuse nouvelle: "Je me sens pressé de vous dire tout de suite la joie qui déborde en mon coeur pour notre Retraite fermée. Nos jeunes — dix neuf — nous ont quittés ce matin l'âme vraiment renovée..." Et en terminant: "Le dernier me disait: "Savoir ce que c'est que la retraite fermée comme je le sais maintenant, et n'être point venu, ça me ferait presque mourir". J'ai pu retracer la liste complète de ces pionniers: Rodrigue Claude, D.-H. Brisson, Olivier Dion, J.-Arthur Morin, R. Rouleau, Arthur Patry, J.-A. Drouin, Joseph-S. Pelletier, Joseph Vincent, Edouard Boulay, Georges Maheu, J.-A. Nadeau, M.-J.-Malette, Joseph Desloges, J.-Thomas Moncion, D. Gratton, J.-A.-S. Ploufle, Eudes Therrien, abbé Raoul Thomas Lapointe. Une première retraite organisée, les autres devaient suivre bientôt durant les mois d'été à un rythme croissant jusqu'à l'ouverture de la maison du Sacré-Coeur à Hull, en 1925. On en compte trois en 1912 avec cinquante-sept retraitants et cinq en 1913 avec soixante-cinq retraitants.

MM. RAOUL CARIGNAN, J.-C. MAGNAN, THOMAS MONCION ET J.-ALFRED BERNIER, QUATRE FIDELES DE LA RETRAITE ANNUELLE ET QUATRE APOTRES QUI EN PROPAGERENT L'ADOPTION DANS LEUR MILIEUX OU ILS EXERÇAIENT DE L'INFLUENCE.

Nommons l'un d'entre eux, M. Thomas Moncion. Il fut fidèle à sa retraite annuelle, soit avec les Voyageurs de Commerce à la Villa St-Martin, soit avec ses co-paroissiens à la maison du Sacré-Coeur à Hull. Il occupa le poste de maire de sa ville de 1955 à 1959. Deux de ses fils sont devenus Pères Oblats.

Les retraites féminines débutèrent de la même manière. Il y en eut dès 1910. Presque du premier coup les groupes furent nombreux, tant chez les Filles de Marie et les religieuses de Marie Réparatrice à Montréal que chez les Soeurs de l'Immaculée-Conception à Montréal et à Québec. On nota en particulier le nombre élevé d'institutrices qui, dès les premières années, voulurent bénéficier de ces Exercices bienfaisants.

* * *

Les sceptiques ne croyaient pas au succès de cette nouvelle initiative lorsqu'elle fut lancée en 1909. C'est bon pour les vieux pays, disaient-ils, mais nos gens d'ici ne se résigneront pas facilement à passer trois jours dans la solitude, le silence et la méditation. L'épiscopat fut plus confiant, trois archevêques et huit évêques, dont S. Em. le cardinal Bégin, archevêque de Québec et le Délégué apostolique au Canada, S. Exc. Mgr Stagni, adressèrent à l'auteur de "L'Oeuvre qui nous sauvera" des lettres élogieuses qui parurent dans la deuxième édition de cet opuscule.

Mgr Stagni y disait notamment: "Avec vous, mon révérend Père, je suis convaincu que ces heures passées dans la calme atmosphère d'une maison retirée, loin du tumulte des affaires, en face de l'image du divin Crucifié, et dans la méditation des grandes vérités du salut, contribueront puissamment à la réalisation du noble but que l'oeuvre s'est proposé: la régénération de l'individu et de la société.

"Quoi de plus salutaire, en effet, pour l'âme du travailleur, de l'industriel, de l'homme de cabinet, du jeune homme et du prêtre lui-même, que d'être conduite par la main de Dieu sur ces hauts sommets où la voix divine résonne plus distinctement à l'oreille du coeur et où la volonté aidée par la grâce divine se sent plus efficacement attirée vers le bien! ...

"Je me réjouis donc de votre projet et j'appelle toutes les bénédictions divines sur la petite semence que vous allez jeter sur ce sol canadien, afin qu'elle se développe et se propage en tout lieu pour la sanctification des âmes et la prompte rénovation de la société".

En outre l'évêque de Joliette Mgr Alfred Archambault, en 1912, puis l'archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, en 1914, publièrent une lettre pastorale où ils se réjouissaient de cette initiative et recommandaient aux fidèles d'en profiter.

Il existe actuellement au Canada soixante et onze maisons de retraites fermées, situées dans toutes les parties du pays, qui fonctionnent à coeur d'année, de semaine en semaine. Véritables cénacles spirituels où prêtres, hommes et jeunes gens, femmes et jeunes filles reçoivent l'Esprit saint et retournent à leur vie quotidienne, à leur famille, à leurs affaires, embrasés de l'amour de Dieu qui transforme leur existence en un foyer ardent de la vie chrétienne et d'apostolat intense. Que d'hommes de toute profession et de toute région depuis les plus haut placés jusqu'aux simples ouvriers, je pourrais nommer! Que d'oeuvres admirables nées de ces retraites et établies dans tous les milieux je pourrais signaler. Mais j'ai préféré restreindre ce récit aux premières années des retraites fermées. J'espère pouvoir le compléter un peu plus tard et faire mieux connaître les merveilleuses transformations individuelles et sociales accomplies au Canada, comme en tant d'autres pays, par les Exercices spirituels pratiqués loin du monde, dans le silence et la méditation, sous la conduite d'un ministre de Dieu.

Suite de la 57e page de

Où l'on cherche

formes de maladies héréditaires.

Par exemple, le Dr Hsia et ses associés ont découvert que l'anomalie de la phénylkétonurie peut se déceler chez les parents grâce à un test sanguin spécial avant qu'elle apparaisse chez leurs enfants. On n'avait aucune idée de ce test il y a à peine trois ans. Et avant cette découverte il fallait attendre que deux récessifs fussent accouplés et que l'anomalie apparût dans la génération suivante. Maintenant, les parents immédiats des victimes peuvent savoir exactement lequel parmi eux est susceptible d'avoir affecté les enfants. Ils peuvent donc s'abstenir plutôt que de mettre au monde des petits imbéciles. Et même s'ils s'épousent dans de telles conditions, la médecine se dispose à vaincre de telles maladies héréditaires grâce au travail de savants comme le Dr Hsia et ses collègues.

En soumettant à ce test sanguin les familles de jeunes aliénés ou de victimes de maladies héréditaires, l'équipe du Dr Hsia a pu prendre contact avec les époux Smith. Et quand Mme Smith a eu un autre enfant, on a pu le soumettre sans retard au traitement. Il s'agissait d'une fille, et alors qu'elle n'avait pas encore même un mois, on lui a fait subir un test fort simple: laisser tomber une goutte de chlorure ferrique sur une couche mouillée par l'enfant. Ce qu'on craignait s'est produit: une tache verte s'est aussitôt formée, indiquant que la petite avait bel et bien la phénylkétonurie.

Mais pour la petite Bonnie, comme on l'a appelée, la vie sera probablement différente. On l'a aussitôt soumise à un régime spécial. D'autres enfants atteints de phénylkétonurie, qui ont suivi ce régime depuis la naissance, ont maintenant de 5 à 6 ans, et ne donnent aucun signe de désordre mental.

Le cas de Bonnie est sans doute dramatique, mais aura une portée beaucoup plus lointaine que son cercle de famille. Il affectera d'autres victimes de cette affreuse maladie. Et il est à souhaiter que le public en général comprendra l'importance de ces recherches génétiques, surtout si l'on songe que toute personne normale peut être porteuse ou transmetteuse d'une moyenne de huit défauts génétiques. On en connaît plus de 70 déjà. Si une telle personne épouse quelqu'un qui porte aussi l'un de ces huit défauts, leurs enfants ont toutes les chances d'hériter de graves désordres de métabolisme.

Parmi ces défauts, signalons diverses anomalies des os, des maladies du rein, des désordres de la glande endocrine, des anémies du sang, des hémorragies ou des formations de caillots, du diabète, de la paralysie cérébrale, de la dystrophie musculaire, des tendances aux maladies coronaires, et des anomalies congénitales comme des pieds bots, du mongolisme, des difformités du coeur, et des perturbations sanguines dues au facteur Rh.

Déjà, des médecins peuvent déceler ces défectuosités de métabolisme potentielles avant même qu'elles se matérialisent et probablement assez vite pour qu'un traitement soit efficace, non seulement dans le cas de la phénylkétonurie, mais en divers autres.

Les recherches au Children's Memorial de Chicago, par exemple, ont foncièrement enrichi certaines connaissances, et on peut affirmer que tous les porteurs inconnus de traits héréditaires d'une nature biochimique peuvent éventuellement se découvrir grâce à des tests de laboratoire. Leur travail, jusqu'ici, a notamment touché les maladies suivantes:

La galactorémie, une faute innée de métabolisme, caractérisée par le vomissement, la diarrhée, la jaunisse, le retard dans la croissance, et la sous-alimentation durant la première enfance, avec le retardement mental, les cataractes et la cirrhose du foie comme complications fréquentes.

La fibrose cystique du pancréas, un état héréditaire résultant d'une insuffisance pancréatique, jointe à une grave maladie pulmonaire et à des désordres dans les glandes salivaires et sudoripares.

La maladie de von Gierke, un désordre congénital du métabolisme, chez les bébés et jeunes enfants.

L'hyperlipémie idiopathique, un excès de matière grasse dans le sang.

Plus de 400 familles ont jusqu'ici cherché conseil à la clinique génétique du Children's Memorial. On y remarque notamment des gens atteints de maladies héréditaires depuis longtemps, surtout l'épilepsie, l'anémie à hématies falciformes, ou le rachitisme opiniâtre, et qui demandent avec anxiété: "Quelles sont nos chances d'avoir un enfant normal? Nous aimons tellement les enfants!"

La plupart de ces couples qui cherchent à se renseigner ont déjà un enfant anormal ou infirme, et craignent que d'autres suivront. Une maman approchant la trentaine et son mari, exprimaient récemment de telles craintes. Ils ont déjà deux enfants, âgée de 4 et 2 ans, qui souffrent de spasmes incurables, du moins pour le moment. "Pouvons-nous prendre encore une chance?" ont-ils demandé au Dr Hsia.

"Je n'ai pu que leur expliquer combien les chances sont minces, dit-il. A eux de prendre la décision, mais ils savent maintenant qu'ils ont une chance sur 10, et peut-être sur 15, de donner naissance à un enfant sain". Comme pareille décision doit être partagée entre mari et femme, ce sont toujours des couples qui se présentent à cette clinique. On y reçoit chaque mardi après-midi, non seulement pour donner des conseils, mais aussi faire subir des tests de laboratoire. S'il y a un traitement à suivre ensuite, on les réfère à leur propre médecin.

Archives de la Ville de Montréal

Religieuse
Catholicisme
Retraites fermées

/Les retraites fermées canadiennes ont 50 ans

par **Marcel ADAM**

Les retraites fermées ont 50 ans.

Dimanche soir prochain, à 8 h. 30, en la basilique-cathédrale de Montréal, S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger rencontrera les retraitants et retraitantes des différentes maisons de retraites fermées de son diocèse à l'occasion du cinquantième anniversaire des retraites fermées collectives au Canada.

C'est en juin 1909 qu'eut lieu la première retraite fermée lorsqu'un groupe de jeunes de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française passèrent quatre jours au noviciat des Jésuites, au Sault-au-Récollet.

Après cette première expérience, leur enthousiasme fut tel qu'ils décidèrent d'organiser de nouvelles retraites pour l'année suivante.

Durant l'été de 1910, seize retraites groupant 175 retraitants, eurent lieu à la Villa La Broquerie, à Boucherville. En 1914, une première maison de retraites fermées s'ouvrait à l'Abord-à-Plouffe, où hommes et jeunes gent sont reçus à longueur d'année.

130,000 retraitants

Depuis lors les retraites ont connu un tel essor qu'aujourd'hui la province de Québec compte au-delà de 45 maisons de retraites, qui ont reçu l'an dernier un peu plus de 130,000 retraitants et retraitantes.

Lors d'une audience qu'il accordait dernièrement au Jeune commerce de Montréal, Son Eminence soulignait l'importance de la méditation et de la réflexion dans la vie de tout homme, et invitait ses auditeurs — aussi bien que le grand public — à faire régulièrement une retraite fermée.

Il rappelait à cet effet que dans presque toutes leurs encycliques, les papes recommandent aux fidèles de faire une retraite fermée.

Dans un article qu'il publiait l'an dernier dans "Relations", le R.P. Joseph-P. Archambault, S.J., disait que l'oeuvre des retraites fermées a pour but de combattre la légèreté, le manque de réflexion, l'attrait du plaisir ou des honneurs, l'oubli des grandes vérités, l'éloignement progressif de Dieu.

Et il ajoutait : "Elle sort l'homme de son milieu habituel, le plonge dans une atmosphère de piété, l'oblige à réfléchir, à méditer, sous la direction d'un maître spirituel, les intentions de Dieu sur lui et les fautes dont il s'est rendu coupable, à entrer enfin dans le droit chemin, muni de tous les secours dont il aura besoin pour ne plus s'en écarter".

Lors de son institution au Canada, l'oeuvre des retraites fermées existait déjà en plusieurs pays : en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, au Portugal, et dans les pays de mission.

Les Etats-Unis suivaient l'exemple du Canada huit jours plus tard et comptent aujourd'hui 83 maisons régulières.

Il existe actuellement au Canada 64 maisons de retraites pour hommes, femmes et couples mariés : 53 de langue française et 11 de langue anglaise.

Après seulement 25 années d'existence de cette oeuvre, le cardinal Pacelli, alors secrétaire d'Etat de Pie XI (avant de devenir lui-même Pie XII), n'hésitait pas à écrire :

"L'Oeuvre des Retraites fermées, dont vous allez célébrer incessamment le vingt-cinquième anniversaire de fondation, a eu de si heureux développements et a donné de tels fruits sur le terrain de l'apostolat chrétien au Canada, que le Saint-Père n'hésite pas à en faire l'objet de son plus vif intérêt et à féliciter de tout son coeur ceux qui lui consacrent leur zèle sacerdotal pour le plus sûr accroissement de la vie et de la piété chrétienne dans les rangs de l'Action catholique".

A la suite de l'invitation du cardinal-archevêque de Montréal à souligner cet événement par une fête religieuse, la commission permanente des retraites fermées, qui groupe les directeurs des maisons de retraites d'hommes et les représentants des maisons féminines, convoque à son tour tous les retraitants et retraitantes du diocèse de Montréal à assister à cette cérémonie du cinquantenaire des retraites, dimanche soir.

Après une allocution prononcée à 8 h. 40, Son Eminence célébrera une messe basse à 9 h. 15.

LA PRESSE
OCT 6 1960

Archives de la Ville de Montréal

La Villa Manrèse est aux abois; un comité a été formé pour la sauver

LA PLUS veille maison de "retraites fermées" du Québec, et même du Canada, — elle existe depuis 1891 — est aux abois.

Depuis une dizaine d'années, sa "pieuse industrie" (1) : les retraites fermées, baisse d'année en année, au point que les Jésuites songent à fermer la "Villa Manrèse" et à la vendre.

Cette récession des retraites fermées dans la province, n'est pas spécifique à la "Villa Manrèse" de Québec. Ainsi, la Société de Jésus s'est trouvée dans l'obligation, successivement, ces dernières années de fermer, la "Villa La Broquerie" à Boucherville, et de commencer à liquider sa maison de St-Jean de Québec, maisons qui, dans le passé, étaient florissantes.

Cette même situation se retrouve dans le cas des maisons de retraites fermées dépendant des autres congrégations religieuses, que celles-ci s'adressent exclusivement à des hommes ou à des femmes.

C'est donc avec stupeur que la trentaine de parlementaires, en retraite fermée à la Villa Manrèse du 4 au 5 mars dernier, ont appris cette nouvelle de la bouche même du supérieur de la "Villa Manrèse", le R.P. Paul Mayer, S.J.

Quelle est donc la situation de la "Villa Manrèse", maison connue de tous les Québecois, que plus d'une génération de cette ville a fréquenté pendant de si nombreuses années ?

Alors que de 1921 à 1952, soit en trente ans, on a constaté une augmentation régulière dans le nombre des participants aux retraites fermées, celui-ci, brusquement, a fléchi, au point que l'avenir même de la maison se trouve en jeu.

En effet, en 1921, 1,168 participants avaient été inscrits dans les retraites fermées de groupe. Trente ans plus tard, ce chiffre avait triplé, puisque pour l'année 1952 — chiffre record — c'est 4,239 personnes qui avaient suivi l'activité spirituelle de la maison.

Et c'est la dégringolade. Dix ans plus tard, soit en 1962, ce chiffre tombe à 2,983, et deux ans après, soit l'année dernière, seulement 2,400 retraitants se retrouvent à la "Villa Manrèse".

Un comité

Devant ces révélations consternantes, les parlementaires ont mis sur pied un comité spécial, formé de MM. René DeBlois, sous-ministre du Bien-Etre social et de la Famille, Hormidas Langlais, ex-député des Iles-de-la-Madeleine et ancien whip en chef de l'Union nationale, ainsi que du R.P. Paul Mayer, S.J., supérieur de la ville.

Le rôle de ce comité sera triple : d'une part, aider à trouver les finances nécessaires pour faire vivre la maison, de l'autre, s'occuper du recrutement des retraitants, de telle façon que la "Villa Manrèse" puisse poursuivre le but pour lequel elle a été fondée, et enfin, mettre sur pied un système de publicité qui fasse mieux connaître "la maison des Québécois", ainsi que le rôle qu'elle accomplit auprès des chrétiens.

Pour arriver à ce résultat, il a été décidé que la première manifestation publique de ce comité, consisterait en un grand souper, auquel seraient invités comme présidents d'honneur, S. E. le cardinal Maurice Roy ainsi que le premier ministre Jean Lesage, ou son représentant autorisé.

A ce souper seront invités plus particulièrement les anciens retraitants de la maison, ainsi que des hommes d'affaires, des industriels, des hommes publics, et des professionnels, connus pour leurs convictions religieuses, et qui seraient en mesure de contribuer à la survie de la "Villa Manrèse".

A cette occasion, un comité élargi sera formé, avec comme buts ceux mentionnés plus haut.

Dans l'enthousiasme

C'est donc dans l'enthousiasme que ce comité préliminaire a été formé le 6 mars dernier. "Il faut garder Manrèse, il faut que Manrèse maintienne ses retraites fermées". Tel a été le leitmotiv qui a présidé à la prise de conscience des parlementaires, qui ne veulent pas entendre parler de la fermeture de cette maison, et à plus forte raison de sa vente.

C'est alors que chacun a évoqué ses souvenirs de vieux retraitant. On sentait nettement que pour tous, Manrèse se trouvait être un point important dans leur vie d'adulte, dans leur vie de chrétien.

La première "Villa Manrèse" fut installée en 1891, dans une maison qui datait de 1849-1850 et qui appartenait à la succession Léger Brousseau, ancien propriétaire du "Courrier du Canada". Elle était sise dans la paroisse de "Notre-Dame-du-Chemin".

Son fondateur, le R. P. Joseph-Edouard Désy, S.J., avec le concours financier de M. Louis-de-Gonzague Baillargé, c.r., avocat de la cité de Québec, l'acheta dans le cours de l'année 1891.

Elle commença d'abord comme une "maison d'été" pour les Jésuites. Puis dès le 16 novembre 1891, ils furent autorisés, par le cardinal E.-A. Taschereau, archevêque de Québec, à créer : "sur le Chemin Sainte-Foye, près de la barrière, un maison où les prêtres et les laïques pourront aller faire des retraites".

Elle fut donc d'abord conçue comme une maison de retraites fermées individuelles. Chaque retraitant passait une huitaine de jours dans la maison, et la Règle de saint Ignace de Loyola leur était strictement appliquée.

Mais dès 1912, tout en maintenant, d'une façon sporadique, ce régime de retraites fermées individuelles, les Jésuites commencèrent à accepter des retraites par groupes. Oh ! au début elle étaient rares, et leur durée étaient aussi d'une huitaine de jours.

Le succès

Dès sa fondation, la "Villa Manrèse", premier style, connut le succès. Ainsi, du 23 novembre 1891 à juillet 1912, 713 retraitants, à titre individuel, vinrent se retremper en cette maison.

Et de juillet 1912 à la fin de 1921, date du déménagement de cette maison dans une autre plus grande, sise sur le Chemin Sainte-Foye, elle reçut, par groupes un nombre total de 4,344 retraitants.

Tout en donnant leur temps à cette oeuvre des retraites fermées, les Jésuites avaient aussi la charge d'une paroisse, celle de Notre-Dame-du-Chemin. Cette multiplication des charges nuisait à la bonne marche des deux oeuvres.

Aussi, ils décidèrent d'acheter une nouvelle maison qui serait exclusivement consacrée aux retraites fermées.

Ils achetèrent donc, le 2 mars 1921, de M. I.A. Fortin, l'actuelle "Villa Manrèse". Inutile de préciser qu'elle a connu de nombreux agrandissements et embelissements.

De juin 1921, date de prise de possession de la nouvelle maison, à juin 1948, 49,941 retraitants passèrent par la "Villa Manrèse", pour un total de 2,883 retraites.

Mais ce chiffre fut largement augmenté entre les années 1948-1964, puisque, durant ces seize années, près de 47,572 personnes vinrent participer aux retraites fermées de la maison.

Au total, depuis 73 ans qu'existe la "Villa Manrèse", elle a largement rempli le rôle pour lequel elle avait été fondée, car durant toute cette période, c'est 95,570 retraitants, individuels ou en groupes qu'elle a accueillis en ses murs.

Situation florissante, diront plusieurs. Et pourtant non. Une maison de ce genre nécessite le maintien sur place d'un nombreux personnel religieux, d'où des dépenses fixes élevées qui ne peuvent être comblées que par les dons des retraitants.

Dans le marasme

Or, comme dans la Société de Jésus, chaque maison doit pourvoir elle-même à son financement, on se rend compte du marasme financier dans lequel vivent les religieux de la "Villa Manrèse", lorsqu'on voit que chaque année le nombre des retraitants diminue impitoyablement.

Par ailleurs, et c'est ce qu'a déclaré le supérieur de la maison, le R.P. Paul Mayer, S.J., l'obligation pour les jésuites de la maison, d'aller périodiquement dans les maisons d'enseignement, afin d'expliquer aux jeunes ce qu'est une "retraite fermée", distrait les pères d'une tâche essentielle : celle de préparer soigneusement ces mêmes retraites.

Quant aux raisons qui peuvent justifier cette désaffection des catholiques de la pratique des retraites fermées, plusieurs ont été fournies ce même 6 mars.

C'est ainsi qu'on a annoncé que la vie trépidante actuelle empêche les adultes de se retremper dans une telle maison, que les nouvelles obligations familiales, sociales et culturelles, les détournent d'une telle solution, que la relative déchristianisation qu'on constate dans le Québec fait tenir ces "retraites fermées" pour dépassées, etc.

Quant aux jeunes, c'est toute la formule qu'ils remettent en question. Pour eux, il ne fait pas de doute que non seulement elle est dépassée, mais qu'en plus, son application est rétrograde.

Quoi qu'il en soit, cette formule des "retraites fermées", qui a obtenue un si grand succès dans le passé, dépérit, et la "Villa Manrèse", à l'instar des autres maisons du même genre, risque de faire les frais de cette baisse d'intérêt.

C'est donc pour empêcher la mort de cette oeuvre qu'un comité d'urgence a été formé. Il a commencé à se mettre au travail, mais réussira-t-il l'opération "sauvetage de la Villa Manrèse" ? Seul l'avenir le dira.

(1) — L'expression "pieuse industrie", ainsi que l'historique de la "Villa Manrèse" et certains chiffres cités dans cet article, sont tirés du livre: "Autour de Manrèse", Québec 1948.

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Mo

BIBLE

Gazette
10 octobre

THE FIRST ENGLISH BIBLE 1935

Four centuries ago the first translation of the Bible into English was completed, the work being ascribed to Bishop Miles Coverdale, of the ancient see of Exeter, England. Today that edition is still known as the Coverdale Bible, it being stated that there are only forty-four copies extant now. Yet the sacred volume was not produced in England, but on the Continent, that being due to the fact that it appeared during a time of fierce controversy and persecution. It has been related by Henry Stevens, famous bibliographist, that he discovered a book published in 1614 which contained an account of a young man of Antwerp, Jacob van Meteren, scholar, linguist and printer, who, he contends, was the printer of the Coverdale Bible, and that the sheets of the Bible were sent to England unbound, but numbered, owing to a statute which prohibited importation of bound volumes. The story of Mr. Stevens is detailed and circumstantial, and finds support in the fact that the year in which Coverdale was born tallies with the "Bible Germanica," and that the year in which his Bible was issued coincided with the fate of Sir Thomas More and Bishop Fisher. It is the middle part of Coverdale's life, during which he translated this Bible in Germany, of which little is known; there is more information on his latter years, still in Germany, and it is known that he issued, later, another edition of his translation.

Prof. Edgar J. Goodspeed, of the University of Chicago, famous for his translation of the New Testament, regarded the Coverdale Bible as the precursor of the King James Version, popularly known as the Authorized Version, which is accepted in English-speaking Protestant churches. In the centuries that have passed since that date, much criticism has been directed towards the sacred Scriptures, but the volume is found all over the world and has been translated in numerous languages, largely through the zeal of missionaries, and it has been put in colloquial language of today. It is claimed to be easily the best seller.

La Bible n'a pas été adoptée d- manière uniforme par le monde ch- tien, il en existe dix versions différe tes qui sont : la grecque catholique orthodoxe, la catholique romaine, la Syrienne, l'Ethiopienne, l'Egyptienne, la Grégorienne, l'Episcopale, la protestante, la luthérienne et celle des Saints des Derniers Jours.

Le Maître Imprimeur Montréal No 9
Sept. 1940

La Bible protestante ne pouvant être imprimée au Canada, on y imprimera la Bible catholique

En dépit de tous les progrès qu'ont fait les littérateurs des divers groupements ethniques de notre globe terrestre, c'est encore la Bible qui jouit le plus de la faveur des lecteurs. Il n'est pas de livre qui, même à notre époque, jouisse d'un tel succès de librairie.

Comme il n'y a pas de droit d'auteur à payer sur les textes dont se compose la Bible — et pour cause! — on devine que son impression constitue une entreprise intéressante pour un éditeur. Cependant, on ne saurait en imprimer au Canada la version protestante parce qu'il faut pour cela une permission toute spéciale de Sa Majesté le Roi. Pourquoi en est-il ainsi? Nous ne le savons pas. Peut-être s'agit-il d'une simple tradition qu'on ne veut pas violer. Le fait reste que plusieurs démarches faites par des Canadiens auprès des autorités britanniques sont restées sans succès.

Comme on le devine, cette restriction ne peut s'appliquer qu'à la version protestante de la Bible. La version catholique ne saurait être sujette aux mêmes restrictions. C'est pourquoi l'Association Catholique-Biblique d'Amérique a nommé 40 prêtres, chacun d'eux un expert en Ecriture Sainte, pour reviser la traduction catholique anglaise de la Bible.

Pour que cette revision soit aussi parfaite que possible on n'a assigné qu'un court passage à chacun d'eux. De cette façon chacun peut consacrer tout son temps et tous ses efforts à perfectionner sa part. En plus, chaque reviseur a choisi un autre étudiant des Ecritures Saintes comme critique de son travail. Personne ne niera que cette traduction rendra service énorme aux laics.

Non seulement cette nouvelle édition aura-t-elle cet avantage d'une meilleure traduction, mais aussi elle aura une nouvelle forme. Elle ressemblera à un livre moderne avec des paragraphes plutôt que des versets et avec une colonne par page. Aussi éliminera-t-on les versets et les divisions en chapitres. Il est vrai que ces divisions étaient souvent avantageuses, mais de l'autre côté cette nouvelle forme rendra plus facile la lecture de la Bible.

Quand on aura fini cette revision on la soumettra au jugement des évêques de la Confrérie de la doctrine chrétienne. S'ils le jugent à propos ils la prendront comme version authentique pour l'Amérique. Ces prêtres qui se dévoueront à ce travail se réuniront à Toronto ce mois-ci. Les catholiques pourront profiter de cette occasion pour faire leur connaissance.

Archives de la Ville de Montréal

LA BIBLE
protestante

Gazette 18 juin 1938

THE WORD OF GOD.

Throughout the English-speaking world Sunday, the 19th of June, is being more or less observed in the churches as a day of thanksgiving for our possession of the English Bible. Four hundred years ago (1538) a Royal Injunction ordered a copy of the Bible in English to be placed in every church in England. This ancient injunction, in its quaint English, has a fascination for us. Thus it runs: "Item, that ye shall provyde . . . "one boke of the whole Bible of the largest "volume, in Englyshe, and the same sett up "in a summe conveyent place within the "said Churche that ye have cure of, whereas "your parishners may most commodiouslye "resort to the same and rede yt; the charges "of whiche boke shall be ratablie born be-"tween you and the parson and the parish-"ners aforsaid, that ys to say, the one half "by yowe and th'other half by them.

"Item, that ye discorage no man pryvely "or apertly from the readinge or hearing of "the same Bible, but shall expresslye pro-"voke, stere, and exhorte every parsone to "rede the same, as that whyche ys the verye "livelye Worde of God that every Christen "man ys bownde to embrace, beleve and "folowe, yf he loke to be saved."

The translation of the Scriptures set up in English churches by this royal order was what is known as the "Great Bible" or "Cranmer's Bible." Other translations had preceded it, such as Wycliffe's (1384), Tyndale's (1526), Coverdale's (1535), Matthew's (1537). (This name was a pseudonym taken by John Rogers.) Of these translators three died the death of martyrs, namely, Tyndale, Rogers and Cranmer. Other English translations have succeeded these of which the most conspicuous are the Authorized Version of King James (1611) and the Revised Version (N.T., 1881; O.T., 1884). Of all these versions Tyndale's has ever been the most popular and influential; it is his melodious voice that charms the ear in the Authorized Version.

The thanksgivings of today are not simply in memory of the setting up of the English Bible in the churches four hundred years ago by which the Holy Scriptures became an "open book" to all Englishmen of that age, but also a thanksgiving for the Bible itself and for the various translations that have made it to be known and influential in the English-speaking world. The influence of the English Bible has been far-reaching during these four centuries. A historian of the Reformation in England declares that "The 'open Bible' is the greatest "of all the services rendered to our race "by the reformers; its simple idiom, its "strong, clear English have passed into our "household talk, and fixed the standard of "our language. But it did more than this. "Breaking down the middle wall of parti-"tion that had been raised by the Medieval "Church, it once more brought God down "from Heaven to earth, and enabled all men "of good will to approach God Himself. On "the imperishable canvas of the Gospel nar-"rative men could see once more Jesus Christ "as He lived and spoke to men. They could "gauge the extent to which the Catholic "Church had departed from primitive "Christianity."

Without exaggeration it may be said that during the four centuries in which the Bible has been the "household book" in English-speaking lands it has had a formative influence upon every department of life. Such influence is impossible to estimate and equally impossible to exaggerate. The thought and ideals of the Scriptures have both directly and indirectly so influenced English thought that we have grown up in an environment that is subconsciously moulded after their pattern. Think for a moment of some of the spheres where this influence has formatively been active throughout these centuries—religious thought and life, our general culture, literature, conversation, language, art, morals, law and justice, social relationships generally and family relationships in particular. In each and all of these spheres of our common life it is scarcely an exaggeration to say that we have been led captive, consciously and unconsciously, by the enticing and inspiring power of the Scriptures. Probably no nation in the world has known and used the Scriptures more ' roughly than the English have done; probably none shows the mark of such knowledge and use so deeply upon its national and individual character.

What is the Bible, the "Holy Writings," that such an influence should emanate from its pages? The Royal Injunctions of 1538 give us an adequate and satisfactory answer when they describe the Bible as "the verye livelye Worde of God"—the truly, living Word of God. "In ancient Hebrew usage, "a 'word' is something more than an articu-"late sound with a given import. It is en-"dowed with a certain power and reality. "It carries with it some portion of the life "and personality of the speaker. This is "true more especially of a word spoken by "God. Such a word is instinct with the "Divine will, and effects by its own inherent "power the thing which it indicates." Such a concept of the active value of God's word filled the mind of the writer of the Epistle to the Hebrews when he wrote: "For the "Word of God is living, and active, and "sharper than any two-edged sword, and "piercing even to the dividing of sword and "spirit, of both joints and marrow, and "quick to discern the thoughts and intents "of the heart." (Heb. 4:12, R.V.)

Such was the Holy Scripture to our fathers—a veritable, living Word of God! Can it be the same to our generation? These Scriptures have been subjected to searching historical criticism and our views of them have necessarily undergone some changes from those held by people of a generation ago. But are these changes of vital moment to the "Word of God"? The religious and moral value of Scripture has not lessened; rather has it been increased and intensified, with the increased knowledge brought to us by modern research. It is still the "Word of God"—the Revelation that God has progressively made of Himself throughout the centuries to men who by their genuine dependence upon God were able to receive it.

Through them God has revealed His own eternal character of holiness and righteousness to successive generations. We may not be able to reconcile Genesis and geology in every particular; we may accept the "evolutionary hypothesis" of which Scripture knows nothing; we can and do accept the Copernican astronomy which the Scripture undoubtedly fails to grasp; we may believe in more than one Isaiah and refuse to believe that Moses wrote the Pentateuch, we may find difficulty with some historical statements made in both Old and New Testaments, but such things do not alter the eternal religious truth that in the beginning God was, that He created all that exists, that He

Archives de la Ville de Montréal

ha[illegible]ded the course of evolution, that man is made in His image, and, above all, that God "tabernacled among men" in the person of Jesus Christ by whom "He reconciled the world to Himself." Here is religious truth and value that is imperishable and of incalculable importance. By such impregnable truth we may be made wise unto salvation.

Today is a day for world-wide thanksgiving for English translations of the Bible in view of the uplifting, transforming power that it has had upon English national life and individual character. We in this generation may be in danger of praising Scripture while we neglect it, of marking its historical worth and its literary excellence without appropriating its spiritual value. But it is ours in our mother tongue and we should individually translate its priceless, life-giving truths into the very fabric of our spiritual being.

The English Bible

Gazette 18 juin 1938

Tomorrow will be honored throughout the English-speaking world as Thanksgiving Sunday, in commemoration of the quatercentenary of the Reformation, and particularly of the first placing in every parish church of the English Bible, which has been well described as our "greatest national heritage."

In another column on this page will be found a brief account of the authorization of the introduction in the Second Royal Injunctions of 1538, sent to Archbishop Cranmer by Cromwell, Henry VII's chief minister, under date September 30. The injunctions referred to the Great Bible, "the holy byble of the largest volume," from which comes the version of the Psalms, unchanged, in the Book of Common Prayer, but no copies of it were available until the spring of 1539. It was begun in Paris and after many vicissitudes completed in London, the colophon stating that it was "Fynisshed in Apryll, Anno M. CCCCC. XXXIX."

This was truly a splendid Bible, and the title page states it to be: "The Byble in Englysh, that is to say the content of all the holy scrypture both of ye Olde and Newe Testament of the Hebrue and Greke textes by ye dylygent study of dyverse excellent, learned men expert in the forsayde tongues. Prynted by Rychard Grafton and Edward Whitchurch, 1539." A very fine copy of the Great Bible, printed on vellum and illuminated, which was originally prepared for Thomas Cromwell himself, as the great promoter of the enterprise, is preserved in the Library of St. John's College, Cambridge.

The story of how the English nation was at last given this Great Bible is a fascinating one, and the book itself had a most chequered career, the Bible being only introduced into the parish churches after long and tortuous preliminaries. The draft of Thomas Cromwell's Injunctions in 1536 included a clause ordering a copy of Coverdale's Bible to be placed in every parish church, but this clause was struck out before the Injunctions were published. In August, 1537, Cranmer obtained, through Cromwell, Henry VIII's assent to the free circulation of what he described as a "new" version, which he professed to like "better than any translation heretofore made." As he must have known, it was not new in any part, being merely Tyndale's for the New Testament and such books of the Old Testament as he had lived to complete, and Coverdale's for all the rest. It was edited by John Rogers and attributed to an imaginary "Thomas Matthew."

Coverdale Bible

To trace the history of the Great Bible in a little more detail, it is evident that in text it owed much to Coverdale, and some of the beautiful expressions in the Authorized Version can even be traced back to his felicitous use of English. He did much of his work abroad, and probably met Tyndale in Germany. One of the greatest landmarks in the story of the English Bible was set up on October 4, 1538—the quatercentary of the event being celebrated just on three years back—when the printing was completed. Coverdale's Bible was the first complete printed Bible to appear in English.

The majesty, allied to beauty and tenderness, of much of its language are evident in such passages as these: "For thy loving kindness is better than life; my lips shall praise thee"; "Cast me not away from thy presence, and take not thy Holy Spirit from me"; and, "Thou Lord in the beginning hast laid the foundation of the earth, and the heavens are the work of thy hands. They shall perish but thou shalt endure; they shall wax old as doth a garment; and as a vesture shalt thou change them, and they shall be changed. But thou art the same and thy years shall not fail."

This Bible was printed at Zurich, and although it was dedicated to the King it appeared without his express licence. There were two other issues of this edition, and then, in 1537, a second edition, "newly oversene and corrected," was printed by Nycolson of Southwark, again without royal licence. When, shortly afterwards, a third edition was issued, it was witness of the significant changes which were taking place in England, for the title page stated it was "Set forth wyth the Kynges moost gracious licence." For since Wolsey had fallen Cromwell had become the King's viceregent in all causes ecclesiastical, with precedence over prelates and peers, while in the issue of the First Royal Injunctions of 1536 is the first act "of pure supremacy in all the affairs of the Church," and in them he urged the clergy to the study of the Holy Scripture.

Coverdale's Bible was remarkably successful, and the London booksellers took up this new and profitable line of business with zeal. Richard Grafton and Edward Whitchurch, the printers of the Great Bible, were first in the field, bringing out in 1537 a new issue, "truely and purely translated into English by Thomas Matthew." The Bible was printed partly at home and partly abroad, and was "set forth with the kinges most gracious licence," as was the Coverdale Bible, Cranmer having requested Cromwell that it should be licensed for general use. As a matter of fact there was no such person as Thomas Matthew, the name being in all probability an alias for John Rogers, Canon of St. Paul's, friend and fellow-worker with Tyndale, and afterwards the first martyr under Queen Mary. The Bible was really no new translation, but largely a compilation from the renderings of Tyndale and Coverdale, as has been intimated earlier.

As soon as Matthew's Bible appeared in England, Cranmer wrote to Cromwell in these words:

> My especial good lord, these shall be to signify unto the same that you shall receive by the bringer thereof a bible in English, both of a new translation and of a new print . . . which in mine opinion is very well done, and therefore I pray your lordship to read the same. And as for the translation, so far as I have read thereof, I like it better than any other translation heretofore made . . . I pray you, my Lord, that you will exhibit the book unto the King's highness, and to obtain of his grace, if you can, a licence that the same may be sold and read of every person, without danger of any act, proclamation or ordinance to the contrary, until such time that we bishops shall set forth a better translation which I think will not be till a day after doomsday.

Cromwell approached Henry VIII, showing him the Bible, and he was able to inform Cranmer that he had "obtained of his grace that the same shall be allowed by his authority to be bought and read within this nation." In his short History of the English Bible, Dr. Bell quotes Dr. Westcott as pointing out the deep significance of what had thus been accomplished: "By Cranmer's petition, by Cromwell's influence, and by Henry's authority, without any formal ecclesiastical decision, the book was given to the English people, which is the foundation of the text of our present Bible. From Matthew's Bible—itself a combination of the labors of Tyndale and Coverdale—all later revisions have been successively formed. In that the general character and mould of our whole version was definitely fixed. The labors of the next seventy-five years were devoted to improving it in detail."

Archives de la Ville de Montréal

La BIBLE
protestante

CHURCHES OBSERVE BIBLE LAW OF 1538

Gazette

Edict Then Ordered English Version of Scripture Put in All Churches

20 juin 1938

PASTORS LAUD THE ACT

Rev. F. H. Wilkinson in St. James the Apostle Calls It Most Important of Any British King's Decrees

Recognition of the 400th anniversary of the English edict in 1538 which ordered that copies of the Bible in English be put in places convenient for reading in the churches of the land was given in many churches of Montreal at morning or evening services yesterday and the significance of this event during the reign of King Henry VIII was explained from a number of pulpits.

No edict from a royal hand has exercised greater influence on the character and destiny of the British people than this one, according to the Rev. F. H. Wilkinson, rector of the Church of St. James the Apostle, when speaking at the morning service on the role the Bible has played in its English translation. Previously it had been the book of devotion for priests, a source of ecclesiastical authority, the textbook of scholars, but from this edict it was to become the free property of the common man, declared Mr. Wilkinson, adding that no enactment could have been more in keeping with the very spirit of the Bible itself for the "Bible was the gift of God to all mankind without money or price."

Wherever the Bible and the Christian religion are repressed liberty is destroyed, the essence of liberty being justice and truth and the Bible being an exponent of both, according to the preacher. "We believe neither in the divine right of kings nor the divine right of states; nor again in the divine right of popes but in the divine responsibility that is associated with high office," he commented when dealing with the sense of freedom that has flowed from the Bible's influence. He also felt that the ordinary person using common sense in his interpretation of the language of the English Bible will derive the essential spirit of the author provided he is sincere in his desire for the truth lying behind the words.

Appealing to parents to encourage their children to read the Bible, Mr. Wilkinson recalled that many parents use their greater experience to influence children on matters of health and general habits but, when it comes to spiritual matters such as the reading of the Bible, they let the youngsters choose entirely for themselves.

"The Bible, the Charter of liberty in the Christian state, makes human personality supreme. The servile state denies this. Every compromise with the infinite value of the human soul leads straight back to the jungle," the rector of St. James declared, citing also the unusually important place of the English Bible in relation to the Literature of the Anglo Saxon people.

AT FIRST BAPTIST CHURCH.

The Bible is the only effective force in the world today counteracting "the evil influence of the newspapers" on public and individual morals, was the opinion of the Rev. M. F. McCutcheon, speaking on the 400th anniversary of the English Bible to the congregation of First Baptist Church last night. These times, unsettled and revolutionary, need the steadying influence of the Bible, he continued, while newspapers "give to an already restless people the idea that the most important things are those which are fleeting and secular.

Dr. McCutcheon deplored the apparent decline in knowledge and love of the Bible, evident not only in Russia and Germany, but in Canada, due to the general sense of the relaxation of authority, the development of temporal prosperity and of intellectual independence. Yet he was of the opinion that all of these were but phases in man's development, and that the Bible would outlast them all as a source of individual spiritual inspiration.

AT CALVARY UNITED.

The translators of the Bible into English who gave themselves untiringly to their work and were hunted from place to place, suffering bitter persecution and in certain cases death, deserve a place of honor among the greatest of mankind, declared Rev. Dr. T. W. Jones in Calvary United Church, Westmount. This book has not only had a wonderful history, but a message even more wonderful, the influence of which in individual lives, and in society at large, would be difficult to evaluate, said the minister of Calvary.

In the afternoon, speaking before a congregation at a Masonic service in Hemmingford, Que., Dr. Jones told the fraternal organization that the three anniversaries grouped together during the past few days; those of the signing of Magna Charta at Runnymede, the Reformation and the fruit of this, the English Bible, were all representative of principles on which Free Masonry is based. Worshipful Master Kaeddy, of Hemmingford, led the Masons, while the service in the United Church of Hemmingford was conducted by Rev. Victor Rose, minister of the church, assisted by Rev. Dr. J. B. Maclean, of the Huntingdon Presbyterian Church.

The act of placing the English Bible in the churches was also discussed in Melville Presbyterian Church, Westmount, by Rev. Dr. W. O. Mulligan, in the morning. At both services yesterday in First Baptist Church, Rev. M. F. McCutcheon spoke on different phases of the influence of the English Bible. It was also the subject of the sermon in St. Martin's Church by Rev. Canon Roger Howard and in St. James United by Rev. Roy Stafford.

Archives de la Ville de Montréal

LA BIBLE
protestante

Printing the Bible

Gazette 6 juin 1938

It would be unfortunate if, at the fourth centenary of the "open" Bible, the general excellence and cheapness of the many editions now on the market were overlooked (writes a correspondent to The Times, London). The 400 years which have elapsed between the Royal order that Bibles should be set up in churches and the present day have seen the Bible, once the costly and treasured possession of the well-to-do alone, become a book available to the poorest at the price of a pound of the cheapest tea or of a few packets of cigarettes. At the same time the accuracy of these countless reprints has become proverbial.

This happy state of affairs is the achievement in England of three privileged presses. Their privileges date from the days of the Tudors, and although they did not at first confer exclusive rights to print and publish editions of the Bible, they were so interpreted subsequently by their holders and time has hallowed their claims.

The University of Cambridge received a general privilege from Henry VIII in 1534 conferring wide powers to print and publish at a time when the craft was confined to London and carefully supervised. Oxford received no similar authority until 1586. In the meantime, Queen Elizabeth, apparently as part of her scheme of granting monopolies, had given valuable privileges to her "Printer of the English Tongue." This lucky man leased his rights which were soon construed as conferring an exclusive right to print the Bible in England in any language, with or without notes. The complete Prayer-book (but not its component sections separately) was included in this claim together with Acts of Parliament. The ancient office of King's printer was thus enriched with a valuable privilege which endured until 1887, when the Controller of H.M. Stationery Office was at length vested with the title but not with the task of printing Bibles. That for centuries it must have conferred one of the most valuable monopolies which it was possible to construct out of the printing and publishing industries is evident not only from the storm of protest it immediately aroused in the trade but from the later efforts of its holders to keep interlopers at bay. It was not until the end of the eighteenth century that the Universities of Oxford and Cambridge succeeded in making much use of their concurrent right to print Bibles and Prayer-books, and then only after a series of compromises with the King's printers and long law suits. The King's printer in Scotland, endowed with similar privileges, found the English market effectively closed against him by the action of the English patentees and he proceeded to secure in 1621 a similar protection against imports of Bibles from England.

Jacobin Protest.

In the nineteenth century a Jacobin tendency to denounce privileges, perquisites, and sinecures soon extended to inquire into the exclusive rights of the Bible printers. In Scotland opposition to their claims was especially strong. The King's printers of England and Scotland bore the brunt of the attack. In defending their privileges their position was weakened by their apparent reluctance to pass on to the public the benefits of improvements in printing technique at a time when the demand for Bibles was enormously stimulated by religious revival and the foundation of missionary and Bible societies.

The only plausible defence of their privileges was the view that a correct text could be guaranteed only if it were produced by trusted and specially appointed printers. The weakness of this argument was obvious. The editions of the privileged presses 100 years ago and earlier were not flawless, and the query might well arise, if trusted printers only were to be employed, why should their number be restricted to three?

A Parliamentary inquiry in 1832 promoted by that radical reformer Joseph Hume, laid bare the facts. The committee made no report, but their voluminous evidence must have damaged the position of the privileged presses. Seven years later when the patent of the King's printer for Scotland expired it was not renewed. Recognition was, however, given to the theory by which it had been defended, in the creation of an official Bible Board to ensure that any texts of the Bible allowed to appear in Scotland should be correct. This partial renewal of the lapsed system of State-licensed printing in Great Britain seems to have escaped the attention of historians of printing. Before the English patent lapsed in 1860 another Select Committee of the House of Commons reported upon it. By the casting vote of its chairman it came out strongly for the complete abolition of all restrictions upon Bible printing in England. But the committee's report was disregarded and the privileges continued.

The work of the Scottish Bible Board was, however, successful in securing the major improvement for which the reformers had striven—the reduction in price of the cheaper editions of the Bible. Prices soon became so low that a complete Bible could be bought in Scotland for 9½d. Agitation against the privileges has since died down, and although the public still lacks any details about the size and destination of any profits which this State-created monopoly may provide, at least one of the privileged presses has made no secret of the fact that some valuable aids to scholarship, honored throughout the world, have been financed by profits made from printing and publishing Bibles and Prayer-books.

When Archbishop Davidson reviewed the question in 1911 he was of the opinion that the present system met satisfactorily all claims made upon it, and he did not consider it necessary to recommend any change. To this opinion it may perhaps be added that in this era of rationalization and planning there are now economic arguments in defence of concentrating production which did not exist or which would have gained little attention in the heyday of philosophical radicalism.

Archives de la Ville de Montréal

La BIBLE
catholique
anglaise

CATHOLIC VERSION OF BIBLE AMENDED

Revised Edition of New Testament to Be Published in U.S. Next May

Gazette

TEXT IS MODERNIZED

18 fevr 1941

First Revision Since 1749 Result of Five Years' Work by Three-Bishop Committee

Kansas City, February 17.—(AP)—Bishop Edwin O'Hara of Kansas City said tonight the first revision since 1749 of the English translation of the Catholic New Testament would be published in May.

The new edition is a modernized version of Bible text last revised by Bishop Richard Challoner of London 192 years ago. Its language has been brought up to date, changes have been made in certain interpretations of ancient texts, and modern printing styles are employed.

This revision is a product of nearly five years of work by a three-bishop committee headed by Bishop O'Hara of the Confraternity of Christian Doctrine, and an editorial board composed of some of the outstanding Scripture scholars in the United States. Serving on the committee with Bishop O'Hara were Archbishop John T. McNicholas of Cincinnati and Archbishop John Gregory Murray of St. Paul, Minn.

European Bible authorities advised editorial board members, who worked separately on different passages, but who met twice a year in New York, Bishop O'Hara said.

The new edition will contain about 300,000 words on 800 pages. It is copyrighted by the Confraternity, but after 200,000 copies have been printed as a first edition, publishing houses will be free to use it.

Bishop O'Hara said Sunday, May 18, would be observed throughout the United States to launch usage of the revised edition.

The Confraternity has started a similar modernization of the Catholic Old Testament, but this work will not be completed for two or three years.

MANY CHANGES IN WORDING.

The revised edition contains many changes in translation of individual words. The Third Person of the Blessed Trinity is referred to as the "Holy Spirit" instead of "Holy Ghost" in an effort to give a more exact translation of the Latin word "Spiritus." However, the Bishop explained, this will not affect use of "Holy Ghost" in popular Catholic prayers.

Original terms are retained when there is no modern word to express exactly their meaning, but outmoded forms such as "saith," "calleth" and "took place" have been changed to the simple past tense—"said," "called" and "was." The often-used "tidings" and "this day" were changed to "news" and "today."

The familiar and, to scholars, controversial 14th verse in the 11th chapter of St. Luke on the Christmas story: "Glory to God in the highest, and on earth peace to men of good will," has been changed to:

"Glory to God in the highest, and peace on earth to men of good will."

In the present text of St. John's Gospel on the marriage feast, Jesus' much debated reply to His Mother's words, "They have no wine," is "What to Me and to thee? My hour has not yet come." This has been changed to "What wouldst thou have Me do . . . ?" because, Bishop O'Hara explained, the present version gives too harsh an interpretation of a Hebrew idiom by translating it literally.

Pilate is not called the "Governor" of Judea, but the "Procurator." The Confraternity found he was not a governor in the modern sense, but a fiscal agent of Rome with judicial powers.

A striking difference in printing style is use of paragraphs instead of the familiar verse form. Previous editions have been broken into verses without reference to the usual thought divisions. The revision, for example, takes nine paragraphs to tell what took 20 paragraphs in the St. Luke story of the birth of Jesus. About the same number of words are used.

The New English Version Of The Bible (Catholic version)

Much interest has been aroused by the announcement of a new Catholic version—the first since 1794—of the New Testament in English for publication in May. The new version of the Old Testament, now in preparation, is anticipated within three years. The following article gives a brief history of Bible translations.

Herald Mars 1941

THE HISTORY OF BIBLE TRANSLATION

From Editorial Research Reports

What we today call the Bible has always had a number of versions. The word itself comes from a Greek word meaning "books."

The old Hebrew versions of the five books of Moses are believed to have been accepted as "canon"—that is, to have reached a final and definitive form—by the fifth century B.C.

The second traditional Hebrew division of the Old Testament, the books of the Prophets, seems to have been stabilized by the third century B.C., and the third division, the "Sacred Writings," by the second century B.C. (Modern scholars may lower these dates somewhat.)

The original Hebrew form of the Old Testament contained 24 books. They became 39 by treating the 12 minor prophets separately, by separating Ezra from Nehemiah, and by subdividing Samuel, Kings and Chronicles. The Hebrew text of the Old Testament most commonly used for translations is believed to have been written between the sixth and eighth centuries A.D., although probably it used texts accepted by the second century A.D.

\+ \+ \+

Before the birth of Christ, the Jews of old Palestine had become dispersed over most of the Mediterranean world. The Septuagint text of the Old Testament in Greek was probably prepared for Greek-speaking Jews of Alexandria, passing from them to the use of the Christian church.

The ancient tradition was that 72 scholars worked on the translation independently of one another, and that the different versions miraculously came out identical.

The Vulgate or Latin translation of the Old Testament used by the Catholic church was made by Jerome in the fourth century A.D. It was translated primarily from the Hebrew, although some of the current Greek texts also were probably utilized.

Up to the middle of the second century A.D. almost all Christians were Greek-speaking. The original Greek texts of the New Testament were lost, although some manuscripts dating from between the second and the fourth centuries are in existence. Modern scholars believe that the present New Testament was complete in conception by the end of the second century and in form before the end of the fourth century.

\+ \+ \+

Along with the books later accepted in both testaments as "canonical" went from earliest times certain books of holy writings which became known as Apocrypha. These were much read and often quoted in both churches and synagogues. At the Council of Trent in 1564, the Catholic church accepted 11 of the Old Testament apocryphal books as of full Scriptural authority.

One offshoot of the Protestant Reformation was the printing of versions of the Bible in

Archives de la Ville de Montréal

the tongue of the people."

One of the most popular of these in English was the so-called Geneva Bible, which appeared in 1560. The Church of England frowned upon this version and tried in vain to supplant it by the "Bishops' Bible" of 1568. The King James or Authorized Version was made as a revision of the Bishops' Bible, as an incidential result of a conference of High and Low Churchmen called by James I in 1604.

The writers of the King James version, which appeared in 1611, were ordered to make as few changes as possible, hence modern critics regard it as somewhat uncritical as to text. The Revised Version was published in 1881.

Archives de la Ville de Montréal

Le Nouveau Testament

Nouvelle édition de la traduction Crampon imprimée au Canada

Le Devoir 7 mars 1941

Une édition du Nouveau Testament, mise en vente ces jours-ci dans la province, mérite une mention particulière. La guerre, qui bouleverse tant de choses, a interrompu complètement nos importations de livres français.

Mais pour des ouvrages susceptibles d'une vente suffisante, des éditeurs canadiens ont obtenu des firmes propriétaires des droits d'auteur, l'autorisation de les publier chez nous. Plusieurs volumes ont été déjà édités ainsi. Ces livres ne sont cependant pas composés de nouveau, car ce procédé serait, dans presque tous les cas, d'un coût prohibitif pour notre marché. On les reproduit par photographie, ce qui ne représente qu'environ le tiers du coût d'une nouvelle composition.

L'ouvrage dont nous parlons ici a été imprimé de cette façon.

Les traductions de l'Ecriture Sainte qui portent le nom du chanoine Crampon, ont été l'objet d'une grande diffusion. L'ouvrage principal, la grande Bible, publiée vers le début du siècle, formait six ou sept volumes. Par la suite une Bible manuelle, en un volume, a été plusieurs fois éditée et revisée; c'est celle qui est le plus répandue chez nous. C'est un fort volume de quelque 1,800 pages. Puis on a extrait de cet ouvrage une Bible des jeunes, qui a aussi été fort appréciée. Enfin, on a publié à part la partie de la Bible manuelle relative au Nouveau Testament. Tous ces ouvrages étaient devenus introuvables chez nos libraires depuis le début du blocus.

L'édition à part du Nouveau Testament était dans le même format que celle de la Bible complète, mais ce format, commode pour la Bible, pouvait être amélioré pour le Nouveau Testament, bien moins volumineux et d'un usage beaucoup plus fréquent et répandu. A la demande des autorités religieuses de France, la Société de Saint-Jean l'Evangéliste, qui édite chez *Desclée & Cie*, éditeurs pontificaux, les divers ouvrages portant le nom du chanoine Crampon, a publié un nouveau volme. Un échantillon, un seul, est arrivé au pays juste avant le blocus. Et c'est grâce à cette circonstance heureuse. que l'on a pu éditer chez nous ce livre tout récent et tout à fait à date.

On sait que les travaux de M. Crampon ont été l'objet de nombreuses revisions par des professeurs d'Ecriture Sainte de la Compagnie de Jésus et de Saint-Sulpice. Pour cette nouvelle édition, et en vue de maintenir la qualité et la réputation de cette traduction si appréciée chez les catholiques de langue française, les éditeurs avaient confié le travail de revision à M. A. Tricot, professeur d'exégèse du Nouveau Testament à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris. Ce travail de mise au point se poursuit et, pour le volume dont nous parlons, le texte et les notes ont été revus pour les Evangiles, les Actes des Apôtres et les Epitres pastorales. M. Tricot, dans une note placée en tête du livre, donne quelques indications sur son travail.

Quant à l'ouvrage lui-même, il comporte d'abord une introduction aux diverses parties du Nouveau Testament. Puis vient une chronologie des divers faits cités avec les principaux événements de l'histoire profane contemporaine. Ensuite une table des principaux miracles de Notre-Seigneur, une table des principales paraboles et allégories de l'Evangile, une table des Evangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année.

Le texte des divers livres du Nouveau Testament est divisé selon la méthode suivie dans les autres éditions Crampon, avec les divisions logiques, titres et résumés en tête de chaque division. Les versets sont indiqués en marge. Au bas des pages sont des notes extraites de la grande édition; à part les explications essentielles on y signale les principales leçons divergentes de la Vulgate latine. A la suite du texte, et en plus des notes et résumés qui l'accompagnent, on trouve à la fin du volume un dictionnaire du Nouveau Testament où sont donnés une foule de définitions, d'explications et de commentaires. Ce dictionnaire forme 80 pages.

Le format de ce livre est très pratique. C'est en somme un format de poche, environ 6 3-4 pouces par 4 1-2 pouces, et un peu moins d'un pouce d'épaisseur. La solide reliure en toile permettra l'usage constant auquel un livre de ce genre est destiné. Le caractère typographique est sensiblement plus gros que celui de la Bible manuelle et, par conséquent, d'une lecture plus facile. Ce petit livre de près de 800 pages mérite une large diffusion chez nous. Ce n'est pas auprès de nos lecteurs qu'il est nécessaire d'insister sur l'importance capitale du fond; et la présentation remplit toutes les conditions requises pour la lecture fréquente et en quelque sorte quotidienne des Saintes Lettres à laquelle l'Eglise invite les fidèles.

Un motif secondaire, mais qui reste important, de profiter dans toute la mesure du possible de cette aubaine, c'est que les éditeurs seront encouragés ainsi à continuer de publier les livres que la France ne peut plus nous envoyer. Grâce aux progrès de l'imprimerie, il sera possible de rééditer une foule de livres précieux actuellement introuvables chez nous, et cela se produira pour peu que le public s'y intéresse. Ainsi, l'on a commencé la photographie de la Bible manuelle en vue d'une publication assez prochaine. Mais il va de soi que les éditeurs hésiteront devant cette entreprise de plus grande envergure si leur publication du Nouveau Testament ne remporte pas tout le succès qu'elle mérite.

Paul SAURIOL

Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduit sur le texte original avec introduction, notes, divisions logiques et commentaires. Nouvelle édition revisée, éditée par la Société Saint-Jean-l'Evangéliste, en 1940. Volume de XXXVIII-750 pages, relié en toile En vente à la librairie du *Devoir*, $1.25 au comptoir, $1.35 par la poste.

Vient de paraître :

Le "Nouveau Testament"

du chanoine CRAMPON, revisé par divers professeurs d'Ecriture Sainte.

M. Sauriol a déjà marqué dans le "Devoir" l'extrême intérêt qu'offre cette nouvelle édition du Nouveau Testament.

Elle contient les Evangiles, les Actes et les Epitres des Apôtres et l'Apocalypse de saint Jean. En appendice, une table générale et un dictionnaire du Nouveau Testament (80 pages).

Cette édition se présente en un format commode (6¾ x 4½). Reliure pleine toile.

Prix : $1.25 l'exemplaire. Ajouter 10 sous pour la poste.

S'adresser au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

Le Devoir 22 mars 1941

Archives de la Ville de Montréal

LA BIBLE

Son histoire

juste. Le Devoir 11 avril 1946

Qu'est-ce que la Bible? C'est la collection officielle des livres que l'Eglise a reconnue comme *inspirés*. Le mot Bible veut dire le Livre, le livre par excellence, le livre qui contient les gestes de Dieu, écrits sous la motion infaillible du Saint-Esprit. On dit encore les Saints Livres, les Saintes Ecritures. Ce livre est saint parce qu'il est inspiré par le Saint-Esprit, parce qu'il contient des choses saintes et parce qu'il sanctifie. La Bible est inspirée. Que faut-il entendre par inspiration? Ceci: "L'Esprit-Saint, par sa vertu surnaturelle, a excité et poussé les écrivains sacrés à écrire, et les a assistés pendant leur travail, de telle sorte qu'ils conçussent exactement dans leur esprit, et voulussent mettre fidèlement par écrit, et rendissent, dans une expression juste, avec une vérité infaillible, tout ce que Dieu commandait et rien que ce que Dieu commandait" (Léon XIII, Encyclique *Providentissimus*). Tout l'écrivain sacré a été sous l'emprise divine et, dès l'instant où il est choisi, ne peut, en aucun moment, échapper aux desseins de Dieu sur lui: "L'homme ne veut que ce que Dieu veut et il veut tout ce que Dieu veut." Dieu est la cause principale du Livre, chacun des écrivains est l'instrument dont Dieu s'est servi. Comme tel, il a apporté à la conception et à la rédaction de son ouvrage sa mentalité, son tempérament, son langage, d'où la diversité des Livres Saints. Tout, dans le Livre Saint est-il inspiré? Oui, dit Léon XIII, dont voici les propres termes: "Il n'est pas du tout permis de restreindre l'inspiration à certaines parties seulement de la Sainte Ecriture.... On ne peut tolérer l'opinion de ceux qui se tirent de ces difficultés en n'hésitant pas à supposer que l'inspiration divine s'étend uniquement à ce qui touche la foi et les mœurs, parce que, pensent-ils faussement, la vérité du sens doit être cherchée bien moins dans ce que Dieu a dit que dans le motif pour lequel il l'a dit..... Tous ces livres, en effet, et ces livres tout entiers que l'Eglise regarde comme sacrés et canoniques, ont été écrits avec toutes parties sous l'inspiration du Saint-Esprit". Quels sont les livres inspirés? Dans sa quatrième session (8 avril 1546), le Concile de Trente a promulgué solennellement un décret sur les Ecritures canoniques: "Pour que personne ne puisse douter quels sont les Livres Saints que le concile lui-même reçoit, il a pensé qu'il fallait joindre à ce décret le catalogue de ces livres. Or ce sont les suivants: Ancien Testament: les cinq livres de Moïse, c'est-à-dire la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les nombres, le Deutéronome; Josué, les Juges, Ruth; les quatre livres des Rois; les deux livres des Paralipomènes; le premier livre d'Esdras, le second qui est appelé Néhémie; Tobie, Judith, Esther, Job, le Psautier davidique, de cent cinquante psaumes, les Paraboles, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique; Isaïe, Jérémie avec Baruch, Ezéchiel, Daniel; les douze petits Prophètes, à savoir Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie; les deux livres des Macchabées, le premier et le second. — Nouveau Testament: les quatre Evangiles, selon Matthieu, Marc, Luc, et Jean; les Actes des Apôtres écrits par l'évangéliste Luc; les quatorze épîtres de l'apôtre Paul: aux Romains, deux aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux; les deux Epîtres de l'apôtre Pierre; les trois Epîtres de l'apôtre Jean; une Epître de l'apôtre Jacques; une Epître de l'apôtre Jude et l'Apocalypse de l'Apôtre Jean. Si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés et canoniques ces mêmes livres en entier, avec toutes leurs parties, comme on a coutume de les lire dans l'Eglise catholique et comme ils se trouvent dans l'ancienne édition vulgate latine.... qu'il soit anathème."

Le concile du Vatican, en sa troisième session (24 avril 1870), a renouvelé la définition du concile de Trente et a porté le canon suivant, ch. II: "Si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés et canoniques les livres de la Sainte Ecriture en entier, avec toutes leurs parties, comme le saint concile de Trente les a énumérés, ou si quelqu'un nie qu'ils soient divinement inspirés, qu'il soit anathème."

Ces deux définitions solennelles engagent la foi de tout fidèle. Tous les livres sont sacrés et canoniques; tous sont inspirés; tous sont également règle de foi pour l'Eglise.

Dom Raoul HAMEL, O.S.B.

Archives de la Ville de Montréal

BIBLE CATHOLIQUE

par Pirot et Clamer

Propagande à Montréal

LE FRONT OUVRIER 20 JUIN 1953

UNE BIBLE À LA PORTÉE DE TOUTES LES BOURSES

Lancement officiel du 15e mille exemplaire de cette Bible à Montréal – On veut que chaque famille ait la sienne – Cette initiative contrebalancera l'effort des "Bible Societies" qui, à grands renfort de finances, inondent l'Amérique de propagande biblique protestante

(IN)—"S'il faut combattre la hausse des prix en ce qui concerne les objets nécessaires à la vie naturelle, il est plus urgent encore de permettre à un plus large public de s'abreuver aux sources de la Parole de Dieu, en propageant une Bible qui soit à la portée de toutes les bourses."

Voilà ce qu'affirmait récemment le R.P. Paul-Aimé Martin, C.S.C., président de la Société catholique de la Bible, à l'occasion du lancement officiel du 15e mille exemplaire de la Bible Pirot-Clamer, au palais cardinalice de Montréal, en présence de S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger.

Depuis quelques mois, cette Bible se diffuse très rapidement au Canada. Elle se propagera plus intensément encore dorénavant, car de lourdes caisses de cette précieuse publication arrivent d'outre-mer.

D'où vient cette nouvelle Bible? Comment une Bible peut-elle se vendre à un si bas prix ($2)? Est-elle à l'échelle de son prix? Voilà autant de questions légitimes, auxquelles le R.P. Martin a bien voulu répondre:

S'il y a bien des curiosités néfastes chez nos contemporains, il y a aussi, et c'est un signe de vitalité spirituelle, un besoin de retour aux sources, un désir de centrer ses lectures spirituelles sur la Bible, de faire de la Bible l'aliment quotidien de sa vie intérieure. Ce besoin se propage de plus en plus parmi l'élite de tous les milieux.

Les chrétiens demandent la Bible et les Papes, les derniers surtout, exhortent instamment les fidèles à une lecture assidue et méditative de la Sainte Ecriture.

Ce retour à la Bible, il importe de le faciliter matériellement et de le prémunir contre des dangers extrêmement sérieux. On sait que **les Bibles catholiques actuellement sur le marché ont un coût trop élevé** pour nombre de chrétiens de cette élite populaire qui voudrait s'y retremper.

Par ailleurs, les bibles protestantes pullulent. Sous l'effort concerté de puissantes **Bible Societies** américaines et anglaises, sociétés fonctionnant à grand renfort de finances, toutes les parties u monde seraient couvertes par la propagande biblique protestante. Ainsi, un rapport de l'**American Bible Society** notait qu'elle avait vendu, en 1950, 6,000,000 de volumes des Saintes Ecritures, et qu'elle avait expédié 3,000,000 de ces volumes au Japon en 1950. **Les Témoins de Jéhovah y vont aussi de leur distribution de la bible d'une orthodoxie douteuse. Le chrétien qui s'aventure à lire ces bibles qui ne contiennent aucune trace du magistère autorisé et prudent de l'Eglise, court de grands risques pour sa foi.**

La Bible de Pirot-Clamer peut être diffusée largement et contre-balancer heureusement les dangereuses propagandes protestantes et autres. Comment a-t-on pu accomplir ce tour de force de produire une Bible à si bas prix, car enfin, la Bible est un livre très volumineux? Comment peut-on la lancer dans le public à un prix aussi bas qu'un livre ordinaire?

Le procédé employé est très simple, il a le caractère des oeuvres d'Action catholique: la gratuité. Voici comment s'en expliquait S. Em. le cardinal A. Liénart, évêque de Lille, grand patron de l'initiative en France:

"Nous sommes partis de cette idée que, sans porter atteinte aux éditions commerciales de la Bible qui sont des instruments d'études, nous devions pouvoir disposer d'un bon texte et le publier nous-mêmes au simple prix coûtant. Il est juste que la parole de Dieu bénéficie d'un privilège et puisse être diffusée hors commerce, d'une manière tout à fait désintéressée. Sous le patronage de la Ligue de l'Evangile, un groupe de laïques a bien voulu se charger de la réalisation du projet, pendant qu'une équipe de professeurs d'Ecriture Sainte... portait son choix sur le texte français de Pirot et Clamer, propriété de la Maison d'éditions Letouzey et Ané. Ils ont obtenu de l'éditeur et des auteurs, l'abandon de leurs droits et l'autorisation d'utiliser ce texte en faveur d'une édition spéciale, non commerciale."

Ces circonstances expliquent le bas prix auquel on a cédé la Bible de Pirot. Et l'on comprend que Daniel-Rops ait pu qualifier ce résultat de "merveilleux au point de vue chrétien". Les moyens adoptés pour l'écoulement ont empêché le prix de revient de grossir en cours de route: la diffusion de la Bible s'est faite par l'intermédiaire des oeuvres et de l'Action catholique, en dehors des libraires.

Née en France, l'initiative a bien vite gagné le Canada. La Société catholique de la Bible recevait d'outre-mer une première livraison de 5,000 exemplaires de la Bible de Pirot, à la fin de 1951.

Un premier examen révélait aussitôt qu'au point de vue matériel la publication était une réussite. La nouvelle Bible avait un format commode (5 x 7¼), son texte reposait sur un papier biblique de qualité supérieure, et ses 1,520 pages se présentaient dans une sobre et solide reliure. Et ce beau petit volume pouvait se vendre $2. Avait-on jamais vu un prix aussi modique pour une bible!

Le texte de Pirot-Clamer est remarquable par son exactitude et sa précision exégétique. Certaines traductions sont très littéraires mais c'est un peu au détriment de la précision. D'autres traducteurs, versant dans le travers opposé, recherchent une précision technique tellement grande que la clarté du texte en souffre. Pirot tient le juste milieu entre le littéralisme exagéré et une élégance qui trahit le sens.

Les **introductions** et les **notes** sont de qualité comme la traduction. Les introductions, très documentées, n'égarent pas cependant le lecteur moyen dans le dédale des questions controversées; elles visent à faire la lumière sur les problèmes littéraires soulevés par la lecture et elles montrent les valeurs religieuses et messianiques dans un éclairage plus marqué. Quant aux notes, elles sont brèves, très substantielles et très à point.

En France, un premier tirage de 52,000, écoulé dès sa parution en 1951, fut suivi d'un second de 48,000, qui s'épuisa presque aussi rapidement, si bien qu'il a fallu procéder à un troisième tirage de 50,000. Pour sa part, la Société catholique de la Bible distribua 10,000 exemplaires au Canada, dans l'intervalle d'une année, et elle se propose d'en écouler 5,000 dans les mois qui suivront.

Le but de la Société catholique de la Bible n'est pas, en propageant la Bible à un rythme aussi intense, de la mettre indistinctement entre toutes les mains. Les lecteurs trop jeunes ou trop peu initiés n'ont aucun intérêt à lire certaines pages de la Bible qui pourraient les blesser. Mais il reste cependant que chaque foyer pourrait avoir une Bible, afin que la famille puisse, fréquemment ou à l'occasion, selon sa faim et sa formation, refaire sa provision de lumière et d'amour.

Aussi la Société a-t-elle voulu ajouter au slogan populaire "A chaque famille sa maison", cet autre slogan non moins réaliste: "'A chaque famille sa Bible!"

Archives de la Ville de Montréal

VIEILLES BIBLES

de langue anglaise à Montréal

By EDGAR ANDREW COLLARD

SOME OLD BIBLES IN MONTREAL

Today I wish to thank Mr. E. C. Woodley, M.A., F.R.Hist.S., of Montreal for his kindness in writing to me about an interesting collection of old Bibles and other books which he has discovered. Mr. Woodley made this discovery while engaged in research for his book, "The Bible in Canada," which was recently published by J. M. Dent & Sons (Canada) Limited. Today he describes some of the treasures which he found in cupboards in the administration office of the Montreal Branch of the British and Foreign Bible Society on Union avenue.

Gazette — 19 sept 1953

For many years a large collection of Bibles, and other books relating to the Bible, has remained in undisturbed repose in some cupboards in the administration office of the Montreal Branch of the British and Foreign Bible Society on Union avenue. Recently the writer of this article, aided by Mrs. Margaret Furness MacLeod of the Bible House staff, undertook to investigate the contents of these cupboards. The result has been the discovery of some interesting volumes about which lovers of the Bible and of literature generally may be glad to learn.

Bulking large in the collection are many family Bibles, some of which contain registrations of births, marriages and deaths extending over a considerable period in the history of the family concerned. These substantial tomes are reminiscent of the days when a copy of the Bible, heavily bound and ornately decorated, occupied a prominent place on the central table of the parlor. While some of these books are dated in the early years of last century, they have little value to the bibliophile.

There are also copies of Anglican Prayer Books extending over the period of five British monarchs, some old hymn-books and a number of special editions of Bibles or Testaments issued to commemorate important events in the history of Canada and the Empire.

❖ ❖ ❖

But there are also in this varied collection some books of rare interest. It is to these that I venture to draw the attention of your readers who regard with respect, or even reverence, the literary and religious heritage of our race.

The oldest book in the collection is an edition of the Old Testament in Hebrew in three volumes, issued by the famous Plantin Press of Antwerp in 1565. This press was distinguished for its production of fine liturgical books and was under the special patronage of Philip II of Spain. But there are also a number of other rare and interesting volumes in the collection, including those that follow.

There is a copy of the Geneva Bible of 1593 printed by Christopher Barker of London. This is the English edition of this famous translation first published in Geneva in 1560. This edition is sometimes called the "Breeches Bible," because in Genesis 3:7 it reads that our first parents "made themselves breeches" instead of "aprons," as in the King James version.

The edition of the King James version of 1611 found in this collection is the first quarto of 1612. This version, commonly, but without adequate historical reason, called the Authoriz i Version, was first issued in black-letter folio in 1611. The following year it appeared in Roman type in quarto form.

Unfortunately the fine title page and some of the earlier leaves of this copy have been partially mutilated. While this fact detracts from the value of the book as a collector's item, it does not affect the emotions which are stirred when one holds in his hand this venerable edition of that translation of the Bible which, above all others, has left its mark forever on the life and literature of the English people.

In the third century B.C., the Old Testament was translated into Greek by a group of scholars working at the bidding of Ptolemy Philadelphus of Egypt. This translation, known as the Septuagint, circulated in the Mediterranean world for centuries and was in use in the early Christian church. It has been reprinted many times and in this collection is a copy printed by John Field at Cambridge in 1665.

❖ ❖ ❖

These are only a few of the books in this interesting old library. There are several Bibles of the seventeenth century, a copy of the English Hexapla, a French translation published at Amsterdam in 1665, an Armeno-Turkish translation of the New Testament, made by Khozentzi, an Armenian in the service of the Czar's government, and printed at St. Petersburg in 1819.

There are other volumes of a literary, devotional and historical character, including eighteenth century hymn-books, a copy of a Manual of Prayers prepared by good Bishop Ken of Exeter, author of the familiar Doxology; Letters on the Constitution of the Church, published in Edinburgh in 1767; and an early edition (1788) of the Olney Hymns, a joint work of John Newton and William Cowper, containing such loved hymns as "Come, my soul, thy suit prepare," "Hark, my soul, it is the Lord," "Quiet, Lord, my forward heart," which, from this source, have passed into the Hymnaries of many sections of the Christian church.

To the lover of old books, this collection will afford much pleasure. The value of a book is not to be found in the price which it might bring in the market-place. It consists rather in the associations which it possesses and the memories of other days that it may awaken. To hold in one's hand a copy of the King James version, published when all England was first hailing its appearance, or to read or sing one of the Olney Hymns from an edition that might once have been handled by Cowper or Newton are singularly moving experiences.

Archives de la Ville de Montréal

La Presse 3 octobre 1953

A l'origine de l'édition canadienne du N. Testament

Initiative lancée, en 1944, par le R.P. Adrien Malo, O.F.M. — Une oeuvre à laquelle plusieurs spécialistes ont collaboré.

Ces jours derniers, un groupe imposant de religieux et de laïcs venus de huit diocèses se réunissaient à Montréal pour assister au lancement de la nouvelle édition canadienne du Nouveau Testament, oeuvre réalisée par l'Association catholique des études bibliques au Canada (ACEBAC), en coopération avec la Société catholique de la Bible. Il s'agissait là d'un événement capital dans notre monde religieux.

S. Exc. Mgr Charles-Omer Garant, évêque auxiliaire de Québec et secrétaire de l'Assemblée épiscopale, qui présidait la réunion, s'est alors plu à souligner le travail de pionnier qu'avait joué dans cette magnifique réalisation le R.P. Adrien Malo, premier président de l'ACEBAC, qui a lancé l'initiative.

Mgr Garant a aussi rendu hommage aux successeurs du R.P. Malo, les RR. PP. Donat Poulet et Arthème Tétreault, de même qu'à plusieurs autres travailleurs acharnés qui ont rendu cette oeuvre possible. Le R.P. Malo, en tant qu'initiateur, a rappelé les débuts de cette grande et merveilleuse entreprise.

Aussi, dans les lignes qui vont suivre, on trouvera donc les explications qu'a bien voulu nous fournir à ce sujet le R. P. Malo lui-même, en réponse aux questions que nous lui avons posées :

Trois faits à l'origine

—On dit, R. P. Malo, que vous êtes l'initiateur de la traduction canadienne du Nouveau Testament ; est-ce bien exact ?

—C'est exact. Muni de l'approbation de S. Em. le cardinal Villeneuve, O.M.I., j'ai eu le bonheur de me trouver aux débuts de cette traduction canadienne du Nouveau Testament.

—Vous rappelez-vous le jour où fut entrepris ce travail ?

—Ce fut le 30 janvier 1944. Les spécialistes en sciences bibliques, les professeurs d'Ecriture Sainte dans les séminaires et les scolasticats, les représentants de nos universités et toutes les personnes intéressées au projet avaient été invitées au Grand Séminaire de Montréal. A cette occasion fut fondée l'Association Catholique des Etudes Bibliques au Canada; le même jour elle choisit ses dignitaires, adopta ses constitutions et décida d'entreprendre la traduction du Nouveau Testament.

—Comment est née cette idée d'une traduction canadienne du Nouveau Testament ?

—Elle est née de trois faits assez disparates. Le premier est le problème des textes bilingues qui s'est posé au service catholique de la Bible établi par la J.O.C. Choisi par le R.P. Victor-M. Villeneuve, O.M.I. comme président du comité des textes bibliques, le 7 février 1942, je demandai, le 4 janvier 1943, la permission de confier la question des textes bibliques à une société autonome qui serait composée des professeurs d'Ecriture Sainte; cette autorisation fut immédiatement et unanimement accordée. Le deuxième fait se trouve dans la difficulté inouïe d'obtenir des auteurs destextes bibliques publiés en France l'autorisation de faire une adaptation canadienne des mesures, des monnaies... Le dernier fait, décisif celui-là, fut la volonté expresse de S. Em. le cardinal Villeneuve, O.M.I., interprète de la volonté de NN. SS. les archevêques et les évêques du Canada français.

—Comment avez-vous fait le partage du travail ?

—J'ai proposé au représentant de l'Université Laval, M. l'abbé Charles-Omer Garant, la traduction du premier livre, l'évangile de saint Matthieu; au doyen des sciences bibliques à Montréal, Mgr Jeannotte, P.S.S., la traduction du second livre, l'évangile de saint Marc; au représentant d'Ottawa, le R.P. Adrien-M. Brunet, O.P., l'évangile de saint Jean. Je restais avec l'évangile de saint Luc...

Les traducteurs

—Y a-t-il eu des changements dans cette distribution?

—Oui. Il serait trop long, toutefois, d'expliquer les causes très variées qui les ont amenés. Voici, de toute façon, les noms de ceux qui ont traduit l'un ou l'autre des livres de ce Nouveau Testament. Ce sont: S. Exc. Mgr C.-O. Garant, le R.P. Donat Poulet, O.M.I., André Legault, C.S.C., Adrien Brunet, O.P., pour les Evangiles; le R. P. Irénée Saint-Arnaud, O.F.M., pour les Actes des Apôtres; les RR. PP. Donat Poulet, Arthème Tétreault, S.J., Adrien Malo, O.F.M., l'abbé Benoit Trépanier, le R.P. André Legault, S. Exc. Mgr Louis Lévesque, évêque de Hearst, le R. P. L. Ouellette, C.S.V., R. Melanson, C.J.M., L. Dozois, O.M.I., pour les Epîtres; et le R.P. Léandre Poirier, O.F.M., pour l'Apocalypse.

—Avez-vous, dès le début, fixé des principes de traduction?

—Cela s'imposait. Le premier principe fut que la traduction devait se faire sur le texte original grec. Le deuxième, ce fut que la traduction devait se faire en un français rapproché de l'usage et à la portée de tous. Ainsi je puis traduire le texte de saint Matthieu (9,20) de deux manières: Une femme souffrant d'un flux de sang touche la houppe du vêtement de Jésus, ou: Une femme souffrant d'une perte de sang touche la frange de l'habit de Jésus. Vous constatez que la deuxième manière est plus voisine du langage parlé et plus accessible à tous, surtout au Canada, que la première...

Age adulte de l'Eglise du Canada

—La nouvelle version du Nouveau Testament est donc vraiment canadienne?

—Oui, elle est canadienne par les prêtres qui l'ont faite. Elle est aussi canadienne par l'esprit qui l'a inspirée. Elle est canadienne enfin par ses propriétaires : elle est la propriété de NN.SS. les Archevêques et les Evêques de la province de Québec.

—Vous devez être dans la joie de voir achevé et publié ce travail important ?

—Oui, cet événement manifeste l'âge adulte du Canada : nous pouvons posséder nos propres textes. Il faut après Dieu en remercier l'Episcopat de la province de Québec, tous les collaborateurs et, en particulier, la Société Catholique de la Bible. Tout cela a supposé un énorme travail de collaboration, une somme de dévouements extraordinaire. Ceux qui ont conduit à bon terme cette initiative sont plus en mesure que moi d'en juger et d'en parler.

Archives de la Ville de Montréal

LA BIBLE
Diffusion populaire de
la Bible et de l'Evangile

La diffusion populaire de la Bible a débuté à Dachau

(Le Petit Journal, par Dollard Morin) 15 nov. 1953

Une oeuvre commencée dans les misères de l'horrible camp nazi de Dachau est maintenant devenue internationale. C'est celle de la diffusion populaire de *la Bible* et de *l'Evangile*. Elle a eu pour auteur un moine bénédictin, dom Paul Passelecq, qui était, ces jours-ci, de passage à Montréal.

Né à Bruxelles, en 1909, il entra chez les Bénédictins à l'âge de 16 ans et fut ordonné prêtre en 1932; il compte aujourd'hui 28 ans de vie religieuse. Attaché à l'abbaye belge de Maredsous, dom Passelecq y fut professeur de latin, de grec et de français; il fut aussi l'organiste du monastère. Car, en plus des langues orientales — devant lui servir plus tard, il avait aussi étudié la musique.

Quand survint la guerre, dom Passelecq fut nommé aumônier de réserve de l'armée belge. C'est ainsi qu'il fut fait prisonnier des Allemands, à Boulogne, le 22 mai 1940. Mais, il s'échappa et rentra en Belgique occupée, où il devint chapelain d'un hôpital pour les blessés anglais et français, dirigé par la Croix-Rouge belge, mais sous contrôle nazi.

Avec un petit groupe d'employés de l'hôpital, le religieux organisa un "service d'évasion" permettant aux captifs guéris de gagner l'Angleterre, par la France et le Portugal. Ces "fuyards" apportaient aussi aux Alliés des renseignements précieux. Mais le groupe fut dénoncé, et, en février 1941, 38 personnes furent appréhendées par les nazis, y compris dom Passelecq. Quelques autres employés restés libres réorganisèrent le même travail, qui prit le nom de "Service Zéro" et qui fonctionna durant toute la guerre.

A Dachau

Sur les 38 personnes arrêtées, 8 furent fusillées. Les autres furent envoyées au camp de concentration; il en est revenu 11 à la fin de la guerre! Après 2 ans de détention à Berlin, dom Passelecq passa 9 mois au terrible camp de Dachau. Il passa 4 ans sans messes, ni sacrements!

Au camp, le religieux se rendit compte du manque de connaissance de l'Evangile chez les détenus catholiques. Pour les instruire et les réconforter, il entreprit de reproduire de mémoire — il n'avait aucun volume en main — des textes bibliques, qu'il écrivait sur des bouts de papier et faisait circuler parmi les prisonniers. C'est alors qu'il décida de se consacrer à une traduction populaire de l'Evangile et de la Bible.

Libéré en 1945, il entreprit, aussitôt, à Maredsous, de réaliser son projet. Il fit d'abord une traduction française de l'Evangile, selon le texte grec, avec références au texte hébreu. Il ne visa qu'une chose: publier une édition populaire de l'Evangile. Ce travail dura 4½ ans. Puis, il entreprit de publier aussi une édition populaire de la Bible. C'était la première du genre publiée en Europe!

Vaste diffusion

En Europe, il se vendit 12,000 exemplaires de la Bible en 3 mois. Aujourd'hui, la diffusion de l'Evangile traduit par dom Passelecq dépasse le million d'exemplaires. Cet ouvrage s'est répandu en France, en Belgique, en Suisse et au Canada (depuis 1950, il s'en est vendu 30,000 exemplaires).

"Pous les gens du peuple," nous signale dom Passelecq, "ce fut une révélation; ils ignoraient l'Evangile! Aujourd'hui, il y a chez les catholiques un retour aux sources évangéliques. C'est presque un signe des temps! Il s'ensuit que le clergé est maintenant obligé de se mettre à la hauteur des questions des gens devenus plus curieux, ce qui provoque une modification de la prédication."

Ce renouveau évangélique en Europe a aussi donné une nouvelle impulsion à l'enseignement des Saintes Ecritures dans les séminaires. A Maredsous même, il s'est formé un groupe de biblistes qui publient des ouvrages sur la Bible et une revue bimensuelle, Bible et vie chrétienne. Parmi les ouvrages les plus récents, il y a la Lecture chrétienne de la Bible, de dom Charlier; les Valeurs chrétiennes de l'Ancien Testament et le Psautier des malades (45 psaumes commentés), de dom Dusberg.

Dom Passelecq a lui-même écrit un Guide biblique (soit une introduction populaire à la Bible) et il prépare des commentaires populaires sur toute la Bible.

Exposition

Dès son retour prochain en Belgique, dom Passelecq se propose de créer une exposition biblique ambulante (où l'on verra, entre autres, une maquette du temple de Jérusalem), qui viendra aussi au Canada. Il nous signale que les études bibliques sont particulièrement favorisées par la découverte, en des fouilles récentes menées près de la mer Morte, de manuscrits en hébreu datant de l'an 120 avant Jésus-Christ. Ces documents sont antérieurs d'au moins 700 ans aux plus vieux manuscrits déjà connus.

"Il est heureux que l'on revienne ainsi à l'Evangile," conclut dom Passelecq. "Une enquête faite aux Etats-Unis m'a démontré que la diffusion populaire de la Bible y commence. Dans le Canada français, elle obtient déjà un succès fort prometteur. En 1935, le R.P. Henri Roy, O.M.I., avait fondé à Québec 'la Société catholique de la Bible' et il y a là aussi l'oeuvre magnifique des 'Messagers de l'Evangile', qui distribuent gratuitement la Bible et des feuillets évangéliques. On contrebalance ainsi l'action des Témoins de Jéhovah; ils connaissent beaucoup plus la Bible que la majorité de nos catholiques. Ceux-ci n'ont même jamais lu l'Evangile en entier, mais seulement des fragments! Revenons à l'Evangile: elle sauvera le monde."

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Mont

LE CRUCIFIX
dans les salles de
délibérations

LE CRUCIFIX
dans la salle de l'Assemblée
législative de Québec.

VOIR: Gouvernement - Québec
Archives mun. - Statistique adm've.

LE CRUCIFIX
dans la salle des assemblées du
Conseil municipal de Montréal.

VOIR: ~~Administration mun. - Conseil~~ autorités mun - Conseil - activités → Faits divers
(3 février 1937)
Archives mun. - Statistique adm've.

- -

Archives de la Ville de Montréal

Crucifixes in Local Court Rooms, Replacing Coat of Arms, Explained

Gazette 21 Dec 1946

By J. E. THOMSON.

The charge of Witnesses of Jehovah that large crucifixes replace the British Coat of Arms in the seven court rooms in the Criminal Court Building here recalls the hanging of the crucifixes and the reason for their installation.

A crucifix was placed in each court on a wall above the judge's bench shortly after the $7,000,000 building was completed in 1926. They were installed with the idea that the presence of the crucifix before the eyes of witnesses would serve to curb perjury, of which there had been admittedly numerous cases in the Old Court House.

It was also recalled that in a city with a cosmopolitan population like that of Montreal judges, lawyers and court clerks must be familiar with at least half a dozen different ways of taking the oath to tell "the truth, the whole truth, and nothing but the truth."

There many persons from foreign countries in Montreal—people of other than the Roman Catholic or Protestant faith—who insist on taking the oath under the system demanded by the ancient laws of their respective creeds.

Members of the Jewish faith, for instance, always wear their hats while taking the oath, and are sworn on the Old Testament. The idea of wearing the hat on such an occasion or retaining the headgear in synagogues is merely an old racial custom. It actually has nothing to do with religion, although this fact is not generally known. The oath would still be valid even if the hat was not worn.

The judge, court clerks and lawyers here insist on all Jewish witnesses wearing their hats even if the witness does not ask to do so. This is done partly through courtesy, and partly with the idea that if any of those witnesses should decide to commit perjury there will be no loophole left to him for a legal argument that he did not commit perjury because the oath was not valid since he was not wearing his hat.

A Mohammedan, rarely seen in local courts, has to be sworn on the Koran, sacred book of the Mohammedans. He places his left hand on his forehead, his right hand on the book, and then brings his head down until the top of his forehead touches the book.

An Indian is sworn in similar fashion to a Christian, provided he believes in a God or Supreme Being. Otherwise, he is not sworn but "affirms" that he will tell the truth. To "affirm", instead of taking the oath a person is obliged to declare: "I solemnly affirm that the evidence to be given by me shall be the truth, the whole truth and nothing but the truth."

A Moravian or Quaker is not sworn, but is allowed to follow a formula to "affirm". The Moravian or Quaker says: "I, being one of the persons known as United Brethren called Moravians, do solemnly, sincerely and truly declare and affirm that I will tell the truth, the whole truth and nothing but the truth."

If a witness in a case objects to taking the oath or is judged incompetent he is also allowed to "affirm".

Provision is also made for deaf mutes. A deaf mute may be sworn by means of signs or writing answers to written questions or by any other method of communication suitable to the Court.

Court interpreters are also sworn before translating the testimony of foreign witnesses. The interpreter is asked: "You swear you shall and truly interpret the evidence to be given by the witness in this case, so help you God."

The efforts of court officials to follow the custom of allowing all witnesses to swear according to their own custom resulted in one incident that disrupted the solemnity in one court some time ago.

A Chinese appeared as a witness in a minor case. Not having been converted to the Christian faith, as many of his brethren in Chinatown have been, he was granted the privilege of swearing according to the ancient custom of the Chinese. He would answer to tell the truth while burning a small piece of paper held between his thumb and index finger.

Spectators watched curiously as the witness held the piece of paper and the court clerk set fire to it with a match. The court clerk then started to swear the witness, using the usual formula: "Do you swear to tell the truth, the whole truth, ec."

But someone opened the Court room door at that moment and a babble of voices from the corridor drowned the clerk's voice. The clerk stopped and the Chinese turned to look towards the door. The clerk started to repeat his query to the witness when suddenly court decorum was forgotten with spectators laughing outright as the Chinese screeched and uttered a few choice Chinese epithets. The witness had his fingers burned.

Not being much of a linguist, I would not know what that Chinese said, but, like the court officials and spectators, I have a good suspicion he did more emphatic swearing then than he did later when the procedure was started over again.

Archives de la Ville de Montréal

Les CINQ CROIX
de Terre sainte

LES CINQ CROIX DE TERRE-SAINTE

L'Oeuvre de Terre Sainte; 1952
45 Lady Grey Drive; Ottawa, Ont.

La croix, jadis considérée comme un objet d'opprobre et l'instrument du plus ignominieux supplice, est devenue un objet d'amour et de vénération depuis qu'elle fut l'instrument sacré de notre Rédemption. « Que les grecs se glorifient dans la sagesse humaine, les romains dans la richesse et le pouvoir, et les juifs dans la circoncision, mais Dieu me garde de me glorifier si ce n'est dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ » ! Ainsi écrivait l'Apôtre saint Paul.

Devenue l'instrument de notre Rédemption, la croix fut un signe de ralliement pour tous ceux qui professaient la religion du Christ Crucifié. C'est pourquoi nous la voyons en usage parmi les fidèles de la primitive Eglise, et cet usage se propagea comme le christianisme lui-même. Tandis que les simples chrétiens se faisaient un honneur de la porter sur leur cœur, les rois et les empereurs ne tardèrent pas à la placer sur leurs bannières et dans leur blason. La victoire de Constantin, due à la puissance de la croix, confirma le pieux usage.

La croix, instrument du supplice de Notre-Seigneur Jésus-Christ, se compose de l'*arbre* qui va de bas en haut et des *bras* qui traversent l'arbre de droite à gauche. La position des bras varie selon qu'ils sont placés au sommet de l'arbre, comme le représente la lettre *T* ou le Tau hébreu, ou sur la partie supérieure comme dans la croix † dite *latine*, ou au centre de l'arbre comme dans la croix + dite *grecque*. Il est encore un nombre infini de modèles de croix, nés de la piété envers la Passion.

La lettre *T* fut d'un usage très fréquent parce qu'elle tire son origine de l'Ancient Testament. « Marque d'un *Tau*, dit le Seigneur Dieu à Ezéchiel, le front des hommes qui soupirent et qui gémissent à cause de toutes les abominations. . .» (Ezéchiel, IX, 4.) Le *Tau* est la dernière lettre de l'alphabet hébreu ; elle représentait la forme d'une croix, c'est-à-dire du signe le plus simple de tous. Les Juifs l'employaient pour servir de marque ou de sceau et pour remplacer la signature de ceux qui ne savaient pas écrire.

Transportée dans l'alphabet grec, la lettre *Tau* figurait fort bien pour les premiers chrétiens l'instrument du supplice du Calvaire, sans considération oiseuse sur la forme de la croix du Divin Supplicié ; de là son usage si répandu. Quatre lettres T réunies par la base forment la croix potencée ✠ régulière. Les chrétiens des premiers siècles ont trouvé cette solution simple et ingénieuse parce que la Croix Potencée qui est à la base de la croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem, étaient en usage parmi eux.

Deux pièces de monnaie ou médailles antiques, analysées par Quaresmius, (*Elucidatio Terrae Sanctae*, tom. I, part. II, ch. XXXIII, pag. 443 ss.) autorisent à le croire.

Archives de la Ville de Montréal

La première représente deux femmes au front orné d'une petite croix et tenant dans la main droite un sceptre ou bâton surmonté d'une petite croix.

Elles sont debout à la hauteur d'une croix potencée dont la base repose sur un monticule, symbole du Calvaire. La position des quatre petites croix, portées par les deux femmes, rappelle avec évidence la position des croisettes de la Croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem. En exergue de cette médaille, on lit : *Victoria Augg*, c'est à dire *la plus grande Victoire*, voulant signifier le triomphe de la croix. « Cette médaille se propose sans doute de fixer le souvenir des pèlerinages — deux femmes debout auprès de la croix potencée et portant elles-mêmes des croisettes — que sainte Hélène attira vers les Lieux-Saints au lendemain de l'invention du bois de la Vraie Croix ».

Une autre médaille, frappée au temps de l'empereur Héraclius (610-641), porte, au revers du buste de l'empereur, une croix potencée parfaitement dessinée. La partie inférieure de l'arbre est un peu allongée comme pour lui servir de base. Sous le bras droit de la croix figure la lettre A qui représente l'alpha grec. L'inscription qui fait pendant sous le bras gauche, est illisible ; sans nul doute

c'est la lettre O qui représente l'oméga grec. L'alpha et l'oméga, première et dernière lettres de l'alphabet grec, sont en usage dans l'ornementation liturgique depuis les origines de l'Eglise. L'auteur de la médaille les a utilisées pour signifier que la croix est le commencement et la fin de toutes choses. « C'est moi l'*Alpha* et l'*Oméga*, dit le Seigneur Dieu, Celui qui est, qui était et qui vient, le Dominateur », lit-on dans l'Apocalypse. (Ch. I, v. 8).

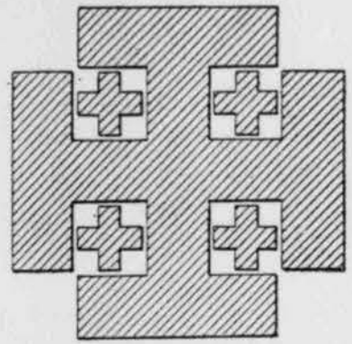

Croix de Terre-Sainte classique

La croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem qui figure dans les armes de l'Ordre des Chevaliers du Saint-Sépulcre et dans le blason des Fran-

ciscains de Terre-Sainte, se compose d'une croix potencée et de quatre petites croix ou croisettes encadrées dans les angles de la première. Son origine remonte à une haute antiquité bien que sa forme actuelle et sa couleur pourpre ou écarlate n'aient été fixées qu'à la suite d'une longue évolution.

Ainsi composée, cette croix se retrouve sur une médaille frappée à l'époque de l'empereur Constantin (306-337) découverte dans les ruines près de Wentenburg en Allemagne où les légions romaines avaient tenu garnison. Elle porte très visiblement la croix potencée

et les quatre croisettes avec, en exergue, les mots : ... *gno Vinces*. Les autres mots de l'inscription manquent, mais ils sont faciles à suppléer parce qu'il s'agit de l'apparition rapportée par l'historien Eusèbe : *In hoc signo vinces : Par ce signe tu seras vainqueur*. C'est la légendaire inscription des étendards de Constantin au jour de sa victoire sur Maxence en 325, qui fut reproduite sur des pièces de monnaie ou des médailles frappées pour en perpétuer le souvenir.

Le musée des Pères Assomptionistes de Notre-Dame de France à Jérusalem possédait, avant le conflit arabo-juif de 1948, un plat byzantin remontant au VI[ème] ou au VII[ème] siècle, découvert dans les fouilles du Mont Sion à Jérusalem, sur lequel on voit une croix cantonnée de quatre points. A Philée en Egypte, on a aussi trouvé la croix cantonnée de quatre points. La croix cantonnée de lettres ou de points apparaît sur les monnaies des comtes d'Edesse en Mésopotamie, en particulier de Baudoin I (1100-1118).

Des points ou besants aux croisettes qui ornent la croix potencée, il n'y a pas loin. Le nombre renfermait son symbole, comme c'est le propre de toute composition héraldique.

Dans les monnaies de Chypre du XIII[ème] siècle, nous trouvons le passage de la croix simple cantonnée de points ou besants, à la croix cantonnée de quatre croisettes pareilles. Mais il existe au moyen âge des modèles encore plus parfaits et qui permettent d'attribuer la Croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem à Godefroy de Bouillon.

En effet, la *cassette de saint Louis*, roi de France, conservée au musée du Louvre à Paris, illustre fort bien l'évolution de la croix de Terre-Sainte. Elle est ornée de plusieurs écussons et l'un d'eux

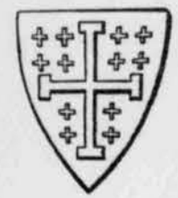

porte bien en évidence la croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem parfaitement potencée mais au lieu des quatre croisettes que déjà à cette époque nous considérons comme classiques, on en compte douze disposées avec art.

Les monnaies d'or frappées sous Charles I, comte de Provence et roi de

Archives de la Ville de Montréal

Sicile, qui s'intitulait roi de Jérusalem, nous présentent en 1277 — presque un demi siècle après la cassette de saint Louis — la croix potencée avec les quatre croisettes régulières ; c'est un retour à la tradition établie par les premiers croisés. C'était d'ailleurs le modèle que l'Ordre des Chevaliers du Saint-Sépulcre conservait. Ce sera aussi le modèle que les Franciscains fixeront sur leur bannière cinquante ans plus tard quand le Saint-Siège les établira gardiens officiels des Lieux-Saints et qui deviendra le sceau de la S. Custodie Franciscaine de Terre-Sainte.

Lorsqu'un artiste compose un blason ou des armoiries, il se propose d'exprimer, par des signes conventionnels un idéal ou un programme et de fixer un événement ou une page d'histoire. La composition de la croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem ne pouvait échapper à cette règle commune.

Ainsi le choix du chiffre cinq — les cinq croix de Terre-Sainte — s'explique par l'usage qu'en font les Saintes Ecritures et par le symbolisme qui lui est reconnu. Qui ne se rappelle la beauté des pages sacrées où sont décrits les cinq portiques de la piscine probatique de Jérusalem ; le miracle de la multiplication des cinq pains opéré par le Sauveur pour rassasier une multitude de peuple ; la parabole des cinq talents confiés au serviteur fidèle par le maître qui part en voyage? Le souvenir des cinq Plaies du Rédempteur ne pouvait-il pas inspirer la composition d'une croix qui les rende plus vivantes au cœur et à l'esprit des chrétiens?

Un tel symbolisme justifie pleinement le choix des cinq croix de Terre-Sainte qui, réunies dans un emblême, comportent autant de significations sacrées.

La disposition des cinq croix n'est pas non plus l'effet du hasard.

La croix potencée, entourée de quatre croisettes, veut apparaître comme le soleil dans un champ d'étoiles... Elle symbolise encore le Christ — figuré par la plus grande des cinq croix — et les quatre Evangélistes — figurés par les croisettes — témoins et historiens de sa Passion qu'ils ont prêchée au monde.

Le symbole, employé dans la disposition des cinq croix de Terre-Sainte, devait être maintenu dans la couleur.

Le Sang très précieux du Christ qui s'échappa des sacrées Plaies comme de cinq sources inépuisables, nous apporta tous les biens : la rémission des péchés, la grâce, la réconciliation du Père Eternel, l'héritage du ciel. Il n'en fallait pas davantage pour exalter l'auteur héraldique invité à doter d'un signe distinctif une milice vouée à la défense du Saint-Sépulcre. Le Sang Rédempteur inspira le choix de la couleur rouge — pourpre ou écarlate — qui fut appliquée aux cinq croix. Cette couleur, dans le symbolisme de l'Eglise, rappelle l'Humanité du Christ et son amour pour nous et s'applique plus particulièrement au mystère de la Passion. Elle fut adoptée quand Baudoin, roi de Jérusalem, fonda l'Ordre des Chevaliers du Saint-Sépulcre, réservant l'or et l'argent pour le blason royal.

En effet, après la prise de Jérusalem en 1099, les barons assemblés acclamèrent Godefroy de Bouillon comme roi de Jérusalem et lui donnèrent comme armoiries : d'argent à la croix potencée et contre-potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même. C'était absolument contraire à l'art héraldique, mais les compagnons d'armes du premier baron chrétien le firent sciemment, l'or et l'argent, prétendirent-ils, étaient seuls dignes d'être employés pour représenter l'instrument de la Rédemption du monde. Le respect dû à la Ville Sainte exigeait qu'on fît en son honneur, une exception aux règles ordinaires du blason.

« Les armes de la ville et du royaume de Jérusalem, écrit Sobrino, consistent aussi en cinq croix disposées de même mais elles sont or sur champ d'argent. On y joignit les deux lettres H et I, les deux premières du mot Hiérusalem et ce fut dès lors comme le chiffre ou le nom abrégé de la ville et du royaume. Pour les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Sépulcre, on plaça autant de petites croix dans les quatre côtés ou compartiments. Les véritables armes de la ville et du royaume de Jérusalem consistent donc dans le Nom abrégé de Jésus ; elles sont disposées en forme de croix et rappellent les cinq plaies de Jésus-Christ, notre Rédempteur, et les cinq lettres du très saint Nom de Jésus comme aussi de celui de Marie, sa Mère ».

Les chanoines du Saint-Sépulcre, institués par Godefroy de Bouillon en 1099 au nombre de douze en mémoire des Apôtres, arboraient sur leur habit ecclésiastique la *croix double*, d'abord simple, ensuite à douze pointes tréflées, puis enfin fleurdelisée. On appelle cette croix patriarcale ou de Lorraine. Elle fut portée par les Chevaliers du Saint-Sépulcre de la première heure. Elle peut fort bien dériver de l'agencement de la lettre H et de la lettre I, qui sont les deux premières lettres du mot latin HIerusalem. Cette conformation reste tout à fait étrangère à l'origine de la croix potencée qui est à la base de la croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem.

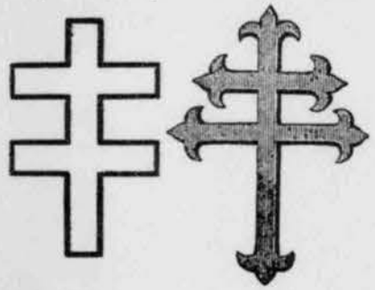

Les Ordres militaires, nés en Palestine à l'époque des Croisades, arboraient sur leur habit la croix patriarcale, c'est à dire à deux branches, conservant les lettres initiales de HIerusalem, la Ville Sainte qu'ils s'engageaient à défendre, au prix de leur vie, contre les sarrasins. Chaque Ordre portait la croix à ses propres couleurs. Les Chevaliers du Saint-Sépulcre qui, en 1114, embrassèrent la règle des chanoines avaient des motifs plus impérieux de porter les livrées patriarcales ; ils conservèrent la couleur blanche qui était celle des chanoines du Saint-Sépulcre.

Au temps des Croisades, les chevaliers portaient la croix patriarcale en

Archives de la Ville de Montréal

drap brodé cousue sur le côté gauche de la poitrine et sur le manteau. C'était selon l'expression de l'époque, l'*habitus militaris*, la tenue militaire. Ils portaient en outre suspendue au cou la croix propre à leur Ordre. Aussi quand Baudoin, roi de Jérusalem, fonda les Chevaliers du Saint-Sépulcre, il leur donna comme emblême ou blason la croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem, c'est à dire la croix potencée cantonnée de quatre croisettes. La croix patriarcale conservait sa couleur blanche tandis que la croix de Terre-Sainte était de couleur pourpre. Il en fut ainsi jusqu'à la dernière défaite des Croisés en 1291. L'ordre des Chevaliers du Saint-Sépulcre peu à peu devint honorifique et se recruta exclusivement dans la noblesse.

Il faut attribuer à cette dispersion la transformation que la croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem subit, au cours des siècles suivants, dans l'Ordre des Chevaliers du Saint-Sépulcre. « Celui qui était créé chevalier, était pourvu d'un diplôme, mais n'avait aucune indication sur la décoration qu'il fallait adopter. Le nouveau chevalier s'adressait à un bijoutier qui lui fabriquait une croix à sa guise ». Le Custode de Terre-Sainte, responsable des Lieux-Saints devant le Souverain Pontife, eut le privilège de conférer les honneurs de l'Ordre des Chevaliers du Saint-Sépulcre jusqu'au rétablissement du patriarcat latin de Jérusalem en 1847. Le Prélat délivrait au récipiendaire un parchemin officiel mais le cérémonial en usage ne prescrivait aucune décoration uniforme. Le collier qu'il imposait au candidat à la chevalerie, supportait une croix plutôt pattée que potencée cantonnée de quatre croisettes du même modèle portant chacune le monogramme du saint Nom de Jésus cher à saint Bernardin de Sienne. Cette croix n'était pas de nature à impressionner le nouveau chevalier qui, après l'imposante cérémonie accomplie devant le Saint-Sépulcre, fixait le choix de son insigne. Voilà comment peut s'expliquer la grande variété des croix de Terre-Sainte ou de Jérusalem conservées dans les musées ou dans le trésor d'anciennes familles.

L'USAGE DES CINQ CROIX de Terre-Sainte, en honneur au temps des Croisades, n'a pas disparu de la Palestine avec les derniers chevaliers. Les cinq croix de Terre-Sainte sont devenues le signe de ralliement des *Croisés Pacifiques* qui depuis lors montent la garde auprès du Tombeau glorieux.

En effet, les Franciscains, qui représentent l'Eglise en Terre-Sainte, signent leurs documents officiels du cachet à la croix potencée cantonnée de quatre croisettes. Ils multiplient cet emblême sacré qui rappelle à tous la devise des croisés : *Dieu le veut* ! On le voit sculpté dans la pierre pour orner les couvents et les églises ; il apparait, à l'autel, brodé sur les ornements liturgiques ou gravé sur les vases sacrés. Sur le drapeau blanc, il est devenu l'étendard des Gardiens des Lieux-Saints et abrite les précieux sanctuaires et les missions de la S. Custodie.

Par un privilège spécial, les Religieux des Commissariats de Terre-Sainte le portent brodé sur leur habit. Cet usage fut introduit au royaume de Naples. Le Commissaire et ses compagnons de Naples portaient jadis la barbe, qui est contraire à l'usage chez les Franciscains. Plusieurs de ces Religieux avaient séjourné en Palestine et avaient conservé la barbe qui, dans les pays d'Orient, est un objet de vénération. Et ainsi le bon peuple napolitain reconnaissait à

Archives de la Ville de Montréal

LE CRUCIFIX À L'HONNEUR

Nous tenons à faire part à nos lecteurs de certains commentaires élogieux que la direction a reçus, au sujet d'une photographie parue dans la dernière livraison de la "Ronde d'Office"; il s'agit des nominations de la police des liqueurs; la photo en cause nous présente M. Louis Lévesque, inspecteur d'état-major dans son bureau, accompagné de quelques-uns de ses officiers. On a remarqué avec plaisir que le crucifix occupe une place d'honneur dans ce bureau de police; c'est tout simplement édifiant et de nature à aider les autorités de ce corps policier ainsi que tous ses membres. Un commentaire de ce genre s'applique à une photographie de la salle de la gendarmerie, Sûreté provinciale; là encore, le crucifix est à l'honneur. (Photo parue dans la livraison de janvier-février 1952). Il est à souhaiter que plusieurs chefs de bureau imitent cet exemple, en plaçant ainsi tout leur personnel sous une garde tutélaire. En nos temps tout particulièrement difficiles, il faut manifester sa foi au grand jour et donner au Christ le droit de cité qui lui revient. Il faut qu'Il règne dans nos cœurs, et que le glorieux étendard de sa Croix soit honoré dans nos bureaux, dans nos ateliers, dans nos foyers comme dans l'enceinte et sur le clocher de nos églises. Si nous savons le glorifier, ce Maître puissant et bon nous comblera de bienfaits signalés, et en particulier de la paix, dont le monde a tant besoin.

Un ancien retraitant.

Ronde d'office, mars-avril 1953

■ ■ ■

Archives de la Ville de Montréal

À la cour municipale

IL NE VOULAIT PAS Y VOIR DE CRUCIFIX

Le président du Mouvement laïque québécois (MLQ), M. Paul Drouin, s'oppose à la présence de crucifix à la Cour municipale de Montréal. Il a obtenu que sa cause soit transférée à la Cour des sessions de la paix au Palais de justice de Montréal, où aucun crucifix n'est affiché dans les salles d'audience.

M. Drouin veut être jugé par une cour de justice qui ne prend pas parti pour une religion particulière, et uniquement en vertu de la loi.

En vertu de ce précédent, tous les citoyens, pour des motifs de liberté de conscience, pourront refuser de subir une audience dans une cour de justice qui affiche des symboles religieux.

Selon M. Drouin, ce jugement donne raison au mémoire présenté au printemps 88 par le MLQ devant le comité d'études du ministère de la Justice et qui portait sur le caractère discriminatoire des objets de culte, et de la pratique de l'assermentation sur la Bible, dans les cours de justice.

Archives de la Ville de Montréal

Cross doesn't belong in court, teacher says

By RENE-LAURENT
of The Gazette

A college teacher who objected to being tried in a courtroom decorated with a crucifix will stand trial in a court without one.

Paul Drouin objected to the wooden cross on the wall behind Judge René Déry in Montreal municipal court yesterday.

Drouin, 35, who teaches philosophy at a South Shore CEGEP, told the judge that he wants to be judged purely on law, not on religious principles.

Because of its significance for Roman Catholics, the crucifix robs the court of its appearance of impartiality, Drouin said.

He is charged with being in an establishment serving liquor without a licence. The offence carries a minimum fine of $30 and maximum fine of $125.

Drouin is president of the Mouvement laïque québécois, which presented a brief to former justice minister Herbert Marx this spring calling for removal of religious objects from courtrooms.

His lawyer, Luc Alarie, said the crucifix violates guarantees of freedom of conscience and religion under the Quebec Charter of Rights and the guarantee of a trial in an impartial court.

Déry agreed, ruling that Drouin's trial should be shifted to the former Sessions Court — renamed Quebec Court in the new unified court plan which went into effect Friday.

No date has been set.

When the new courthouse at Notre Dame St. and St. Laurent Blvd. was opened Feb. 8, 1971, courtrooms were fitted with flags but no religious symbols.

Alarie said he hadn't done much research but felt the challenge probably set a precedent.

The Gazette, Montreal, Wednesday, September 7, 1988

Archives de la Ville de Montréal

Le président du Mouvement laïque ne sera pas jugé face au crucifix

Jean-Pierre Proulx

PAUL DROUIN, qui est aussi président du Mouvement laïque québécois, a obtenu hier du juge René Déry, de la Cour municipale de Montréal, de voir transférer sa cause à la Cour du Québec où il n'y pas de crucifix dans les salles d'audience.

Me Luc Alarie, le procureur de M. Drouin, a invoqué, à l'appui de la requête, l'article 23 de la Charte des droits de la personne du Québec : « Toute personne, stipule-t-on, a droit en pleine égalité à une audition publique et impartiale par un tribunal indépendant et qui ne soit pas préjugé ».

D'après M. Drouin, la présence d'un crucifix dans la Cour municipale indique « un parti pris pour une religion particulière ». Il voulait être jugé uniquement en vertu de la loi. Les institutions civiles, estime-t-il, n'ont pas à afficher des symboles religieux. Il a invoqué aussi l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit les libertés de religion et de conscience.

Me Alarie a indiqué que le juge Déry s'était rendu sans difficulté à ses arguments. D'après le Mouvemement laïque, « tous les citoyens, pour des motifs de liberté de conscience pourront dorénavant s'opposer à être entendus dans une cour de justice qui affiche des symboles religieux ».

Si on ne trouve plus de crucifix au Palais de justice de Montréal, ce n'est pas encore le cas partout. À Saint-Hyacinthe, par exemple, la grande salle d'audience de la Cour supérieure en compte toujours un.

D'après Me Alary, aucun règlement, ni règle de pratique ne parlent de crucifix. Il s'agirait donc là d'une tradition. Il appartient par ailleurs au juge de régler le décorum des salles d'audience.

Le MLQ a fait de représentations en mai dernier auprès du ministère de la Justice au sujet du « caractère discriminatoire des objets de culte et de la pratique de l'assermentation sur la Bible dans les cours de justice ». Il souhaite évidemment l'élimination de ces symboles.

Le Devoir, mercredi 7 septembre 1988

Archives de la Ville de Montréal

Pas de jugement en présence d'un crucifix en cour

■ Le juge René Déry, de la Cour municipale de Montréal, a acquiescé à la demande du président du Mouvement laïque québécois, M. Paul Drouin, qui refusait d'être entendu devant un tribunal siégeant dans une salle où se trouvait un crucifix.

M. Drouin, qui devait subir son procès hier pour une infraction mineure, a invoqué la Charte des droits et libertés pour refuser d'être entendu devant une cour de justice qui affiche un symbole religieux.

Son procès a été reporté au 23 septembre et sera entendu par un juge de la Cour des sessions, endroit où aucun crucifix n'est suspendu dans les salles d'audience.

Pour M. Drouin, qui veut n'être juge qu'en vertu de la Loi, sans influence religieuse, les institutions civiles n'ont pas à afficher de symboles religieux.

Ce jugement constitue un précédent, et donne raison au MLQ, qui, au printemps 1988, avait présenté un mémoire devant le comité d'études du ministère de la Justice sur les Cours municipales. Ce mémoire faisait état du caractère discriminatoire des objets du culte et de la pratique de l'assermentation sur la bible devant les tribunaux. Rappelons que toute personne qui ne veut pas prêter serment sur la Bible, peut faire une affirmation solennelle.

LA PRESSE, MONTRÉAL, MERCREDI 7 SEPTEMBRE 198

Archives de la Ville de Montréal

Le Mouvement laïque québécois s'est heurté à une loi désuète de 1929 sur les crucifix

Jean-Pierre Proulx

LA PRÉSENCE de crucifix au mur de certaines salles d'audience des tribunaux québécois est le reliquat d'une loi de 1929 modifiant le Code de procédure civile. « Le témoin, édictait la loi, peut également prêter le serment en se tenant en face d'un crucifix et en levant la main », chacun demeurant également libre de prêter serment sur les Saints Évangiles.

On a donc installé cet objet sacré dans toutes les cours du Québec afin, prétendait *La Patrie* du 17 décembre 1929, que les témoins manifestent « plus de respect pour le serment ». Beaucoup de crucifix y sont encore même si la loi a été modifiée en 1986.

La présence d'un d'entre eux a justement soulevé un débat la semaine dernière en Cour municipale de Montréal alors que le président du Mouvement laïque québécois, M. Paul Drouin, a obtenu de voir sa cause transférée dans une salle de la Cour du Québec où il n'y a plus de crucifix.

Leur installation en 1929 a été prise très au sérieux. *La Presse* du 29 octobre 1929 publiait une photo du modèle retenu par les autorités : « Le Christ, précisait la légende, vient de France tandis que la croix elle-même a été fabriquée dans Québec, le premier ministre ayant tenu à ce qu'elle soit de bois provenant de notre province. Le Christ mesure 40 pouces de hauteur et la croix 5 pieds et 6 pouces ».

Cette nouveauté n'a pas plu à tous. Le mercredi 26 mars 1930, lit-on dans *Le Devoir*, un certain juge Duclos écrivait au shérif « lui demandant d'enlever le crucifix que l'on avait installé dans sa salle, l'avisant que si ce crucifix n'avait pas été enlevé pour 10 heures le lendemain matin, il refuserait de siéger ».

« En entrant dans sa Cour, le lendemain (jeudi), le juge Duclos, poursuit *Le Devoir*, vit qu'on n'avait pas enlevé le crucifix. Il ne monta pas sur le banc. S'appuyant sur la boîte aux témoins, il déclara en anglais : « Avec le respect que j'ai pour notre Sauveur, mais vu l'objet mal approprié (*unfit furniture* qu'on a installé dans ma cour, je vous invite, messieurs à venir siéger dans ma propre chambre ». Ce qui fut fait.

Le vendredi matin, le juge faisait enlever le crucifix lui-même et déclarait au *Montreal Star* : « Comme protestant, j'ai une grande révérence pour notre Sauveur. Je crois cependant que des images de ce genre ne devraient pas être installées dans les Cours où elles peuvent devenir un objet de railleries de certaines personnes ».

Mais le samedi matin, le shérif Lapierre avait faire replacer le crucifix dans la salle du juge sous les instructions expresses du Procureur général.

Pour l'heure, on ignore encore la raison profonde de l'intention de la loi en permettant le choix de prêter serment devant un crucifix ou sur les Saints Évangiles. Peut-être, la bible était-elle considérée à l'époque comme un objet plus protestant que catholique.

Le nouveau Code de procédure civile promulgué en 1965 édictait toujours que « le témoin de religion chrétienne prête serment soit sur les Saints Évangiles, en touchant le livre de sa main, soit face au crucifix, la main levée ». Ce n'est qu'en 1986 que le Code a fait disparaître toute référence au crucifix comme, du reste aux Évangiles. Il édicte sans plus que « le témoin peut prêter serment selon le rite de sa croyance, à moins que le juge n'y voit un inconvénient pratique, auquel cas le témoin est tenu de faire l'affirmation solennelle ».

Le Devoir, lundi 12 septembre 1988

Archives de la Ville de Montréal

Les juges municipaux vont se pencher sur les crucifix dans les tribunaux

Jean-Pierre Proulx

LE PRÉSIDENT de la Conférence des juges municipaux, M. Gilles Cadieux, de Verdun, a déclaré hier au DEVOIR que la question des crucifix dans les tribunaux et de la prestation du serment mérite considération. Elle sera étudiée, a-t-il précisé, non pas à son congrès annuel qui s'ouvre aujourd'hui à Montebello mais lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

Le président du Mouvement laïque québécois, M. Paul Drouin, a en effet profité de la tenue du congrès de la Conférence des juges municipaux du Québec qui s'ouvre aujourd'hui à Montebello pour demander que les jugent formulent « à l'intention du gouvernement, les amendements législatifs susceptibles de faire respecter le droit fondamental à la liberté de conscience dans les institutions publiques ».

Le MLQ veut d'abord que les juges eux-mêmes et les greffiers ne soient plus assermentés selon les principes de leur religion respective mais seulement en fonction de la loi « par respect pour la primauté du droit ».

Le MLQ se plaint ensuite de ce que la procédure prévue pour l'assermentation des témoins soit rarement suivie. Le MLQ propose qu'on remplace définitivement le serment religieux par l'affirmation solennelle.

Enfin, écrit M. Drouin, « comment voulez-vous que la justice puisse exister vraiment pour un accusé athée, bouddhiste, animiste, musulman ou hindouiste qui doit prêter serment sur la Bible devant un juge qui siège sous un crucifix ?

Une petite enquête du DEVOIR, à laquelle ont collaboré la bibliothèque du Barreau de Montréal et celle de l'Assemblée nationale, a par ailleurs permis de découvrir l'origine de ces fameux crucifix.

C'est en effet, en février 1929, à la demande spéciale du Sir François Lemieux, juge en chef de la Cour supérieure, que l'Assemblée législative a décidé que dorénavant les témoins pourraient prêter serment devant un crucifix.

C'est le premier ministre Alexandre Taschereau qui, rapporte l'*Événement* du 30 janvier 1929, a proposé cet amendement au Code de procédure : « Le but de cet amendement est le suivant, avait-il alors expliqué : on nous a suggéré de donner à la prestation du serment toute la solennité possible et nous proposons de placer dans toutes les cours de justice un Christ devant lequel les serments seront prêtés. C'est une coutume qui a été adoptée dans plusieurs pays catholiques, entre autres en Italie ».

Apparemment, le problème venait de ce que certains greffiers baragouinaient la formule du serment. L'opposition, sans s'opposer à la mise en place de crucifix, a obtenu sa solution. On a amendé le bill pour imposer aux juges qu'ils voient « à ce que la formule soit prononcée d'une manière intelligible ».

Camilien Houde a même eu un bon mot : « Je suis ravi que le gouvernement décide de placer des Christs dans toutes les cours de justice. Mais le gouvernement ne pourrait-il pas maintenant accorder un peu de respect à la petite croix que l'on inscrit sur les bulletins de vote et empêcher ses amis d'en faire trop ! »

Archives de la Ville de Montréal

Take down crucifixes

When we praised Mayor Doré in an editorial the other day, we erred.

The Sept. 9 editorial urged the removal of crucifixes and crosses from many court rooms across Quebec. It tossed a passing compliment to the Doré administration for having set a good example by taking down the crucifix in Montreal's council chamber shortly after taking office. In fact, what was phased out was the prayer that opened all council meetings. The crucifix itself still hangs (above where Councillor Saulie Zajdel sits).

Let's hope that the mayor will eventually prove our editorial right — even if a bit confused on the date.

When the administration cancelled the prayer more than a year ago, Councillor Sam Bosky suggested that it also remove the cross. That was good advice then; it is good advice now.

The prayer, at least, appealed to almost all faiths in its request to one God for guidance in decision-making; this would offend only atheists or polytheists. The crucifix that hangs in the city's council chamber, however, suggests that one faith, Christianity, and in particular one denomination of it, Roman Catholicism, has a unique and established authority in Montreal's official affairs.

At a time when at least half a dozen members of council are of non-Christian backgrounds, that's a curious and regrettable message to convey. If, as expected, a population that is rapidly becoming culturally diverse elects more and more councillors of different faiths, the presence of the crucifix will become increasing anachronistic and, for many, uncomfortable.

Montreal's council, it should be noted, is in no way exceptional. The crucifix hangs in Quebec's National Assembly and, as well, in many other municipalities' council chambers: Anjou, Beloeil, Montréal Est, St. Jerôme and Verdun are examples.

If there is a bright spot it is on the judicial front. Although many municipal, provincial and federally-appointed courtrooms still display the symbol, last week Quebec's Conference of Municipal Judges said it would examine the tradition. Organizations representing the judges on other levels should do so as well. Justice and the precepts of a religion, any religion, should not be confused. This country has — and needs — no established church.

Archives de la Ville de Montréal

La religion doit sortir des cours de justice

M. Drouin est le président du Mouvement laïque québécois. Nous reproduisons des extraits d'une lettre qu'il a fait parvenir à M. Gilles Cadieux, président de la Conférence des juges municipaux du Québec, résumant les recommandations du MLQ pour changer le fonctionnement des cours municipales.

PAUL DROUIN

■ Le printemps dernier, le Mouvement laïque québécois a soumis des recommandations précises au Groupe de travail sur les cours municipales. Nous voulons vous rappeler ici les principales remarques que nous avions formulées au sujet des traditions discriminatoires exercées, depuis trop longtemps, dans un très grand nombre de salles d'audience des cours municipales du Québec. Nous réclamons aussi que des changements immédiats soient apportés pour corriger la situation actuelle.●

Notre premier commentaire concerne le serment sur la Bible que doivent faire, encore aujourd'hui, les juges municipaux et les greffiers lors de leur nomination. Il nous semble que les juges et les greffiers des cours municipales devraient s'engager à remplir leur charge selon la loi civile et non selon les principes de leur religion respective. Très souvent, les principes des différentes religions ne correspondent pas à l'ordre public tel que défini dans les lois. Selon le MLQ, par respect pour la primauté du droit dans une société civile qui doit être séparée des Églises, toute charge ou responsabilité publique ne devrait être soumise qu'à la prestation d'une affirmation d'office en remplacement du serment religieux.

La deuxième attitude discriminatoire que les juges des cours municipales et le gouvernement doivent s'empresser de modifier est l'assermentation systématique sur la Bible. Selon le nouvel article 299 du Code de procédure civile, les greffiers devraient d'abord demander au témoin s'il désire faire une affirmation solennelle ou un serment sur la Bible. Mais cette procédure n'est jamais suivie et, habituellement, le greffier ne fait que demander au citoyen de poser la main sur la Bible et de jurer de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Les greffiers ne s'assurent jamais à l'avance des convictions du témoin, si bien qu'il revient toujours à ce dernier de s'opposer et d'insister pour faire une affirmation solennelle à la place du serment. Dès lors, le choix entre l'affirmation solennelle et le serment peut être abandonné, car il ne revient pas à un tribunal civil de demander au témoin s'il est croyant ou non. Voilà pourquoi, en vue de simplifier la procédure à suivre pour tous les citoyens, le MLQ recommande que la formule de l'affirmation solennelle soit retenue pour tous puisqu'elle a l'avantage de ne pas imposer un comportement religieux particulier aux justiciables, tout en laissant à ces derniers le libre choix de pratiquer ou non une religion à l'extérieur de l'enceinte des tribunaux.

Le troisième point sur lequel nous insistons concerne les crucifix et autres objets de culte dans les salles d'audience. Le 6 septembre dernier, le juge René Déry, de la Cour municipale de Montréal, a acquiescé à la demande de Paul Drouin de transférer sa cause à la Cour du Québec où il n'y a pas de crucifix dans les salles d'audience. En vertu de ce précédent, tous les citoyens, pour des motifs de liberté de conscience, pourront dorénavant refuser d'être entendus dans une cour de justice où est suspendu un crucifix. Pour le MLQ, il doit être établi sans aucune équivoque que les cours municipales ne sont pas des tribunaux ecclésiastiques. Les juges municipaux ne devraient permettre à l'avenir que des emblèmes civiques ou autres symboles représentant la société civile. Il nous apparaît vraiment contraire à l'esprit, sinon à la lettre des Chartes des droits et libertés, que la justice soit rendue dans des salles d'audience parées de symboles religieux. Les justiciables n'ont pas à être forcés de comparaître devant un tribunal civil qui affiche une croyance religieuse, laquelle, faut-il le préciser, n'est pas nécessairement partagée par tous les citoyens. (...)

Les chrétiens de toutes tendances, les catholiques y compris, sont libres de suspendre autant de crucifix ou d'images qu'ils le désirent dans leurs temples ou dans leurs résidences privées. Mais étendre cette pratique jusque dans les immeubles publics et les institutions civiles comme les cours de justice, c'est une attitude discriminatoire dans la mesure où l'appareil judiciaire décide d'imposer arbitrairement un dogme religieux à l'ensemble des justiciables. Vous conviendrez avec nous qu'il serait tout à fait inconcevable, voire ridicule de créer des systèmes de justice pour chaque culture, croyance ou conviction. Parce qu'il existe dans les faits une très grande diversité d'opinions en matière religieuse — l'unanimité est impossible dans un domaine aussi controversé —, la solution juste et équitable qui peut convenir réside dans l'adoption d'une procédure laïque respectueuse de la liberté de conscience de tous les citoyens, sans que cela puisse heurter la liberté religieuse des différentes confessions.

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 1988

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Mo

CHAPELET EN FAMILLE

Croisade

Récitation quotidienne du chapelet en famille

La Presse — 14 sept 1950

En lançant la Croisade du Rosaire, S. Exc. Mgr Léger souligne l'importance de l'apostolat laïc et des mouvements d'Action catholique.

Sous la présidence de S. Exc Mgr P.-E. Léger, archevêque de Montréal, entouré de tous les principaux dirigeants de l'Action Catholique et devant près de 3,000 représentants de toutes les paroisses du diocèse, la Croisade du Rosaire a été lancée officiellement hier soir, en l'Auditorium du Plateau. La pieuse démonstration fut l'occasion pour l'archevêque de Montréal de faire une revue des mouvements d'Action catholique dans le diocèse, de démontrer l'importance qu'il attachait à l'apostolat laïc, de demander la "servitude" des prêtres envers ceux qui pratiquaient cet apostolat et de lancer un appel contre l'infiltration menaçante de l'intempérance dans nos moeurs."

La Croisade du Rosaire, dont le lancement se faisait simultanément dans les diocèses des provinces maritimes, de l'est de l'Ontario et du Québec, est sous le patronage de l'épiscopat de la province. Elle durera jusqu'au 15 octobre.

Son but, exposé hier soir par le président du comité diocésain d'Action catholique, Me J.-Victor Cartier, est de parvenir à instaurer dans toutes les familles chrétiennes "la récitation quotidienne du chapelet en famille".

Intention de la Croisade

Me Cartier souligna les principales raisons qui ont milité en faveur du lancement de la Croisade et qui ont été choisies pour être les intentions de la Croisade: l'intensification de la dévotion à la Sainte-Vierge, la conversion des pécheurs, la paix dans les familles et dans le monde, la conversion de la Russie, S.S. le Pape Pie XII et le succès de l'Année Sainte, le triomphe de l'Eglise, les vocations sacerdotales et religieuses et la tempérance.

Parlant à sa suite, Mme Willie Major, présidente du comité diocésain d'Action Catholique, suggéra les moyens à prendre pour faire de la Croisade un succès et "implanter la tradition du chapelet en famille". C'est une croisade, a-t-elle dit, où "les hommes, les femmes et les enfants auront un rôle d'apostolat et d'influence à remplir".

Auparavant, M. Arthur Germain, vice-président du comité diocésain, avait traité du programme des conseils paroissiaux.

S. Exc. Mgr Léger

S'adressant au public qu'il a appelé "l'armée des forces chrétiennes du diocèse", S. Exc. Mgr Léger désigna les dirigeants de l'Action catholique comme son "état-major" et déclara: "Je crois que vous êtes en face d'une définition vivante de l'Action catholique".

Dans une salle comble s'étaient réunis les curés de toutes les paroisses du diocèse, les membres des divers conseils paroissiaux, les responsables de l'organisation de la Croisade et un public nombreux.

L'archevêque de Montréal en profita pour souligner l'importance de l'apostolat laïc, rappela son rôle à travers le monde, insista sur le rôle "de serviteur" que doit jouer le prêtre pour appuyer cet apostolat et demanda qu'à l'instar d'une Croisade du Rosaire, une Croisade de la tempérance soit également lancée dans le diocèse.

L'apostolat laïc

"Il y a 20 ans, a dit Son Excellence, qui de vous aurait entendu parler d'apostolat laïc. Et pourtant, aujourd'hui, nous sommes devant un fait et des réalisations qui représentent la définition vivante de l'Action catholique, telle que l'ont voulue l'Eglise et le Pape. Les dirigeants de l'A.C. font partie de la hiérarchie de l'Eglise et vous faites partie d'une institution, comme le disait S.S. le Pape Pie XI, "suggérée par le Saint-Esprit pour accomplir l'oeuvre de la Rédemption".

"Aujourd'hui, le prêtre est banni de certains milieux, devenus inaccessibles aux représentants du Christ sur la terre. C'est ce qui a suscité la nécessité de l'apostolat laïc établi et pratiqué au foyer, au travail, au jeu, partout, pour accomplir l'oeuvre de la Rédemption."

Après avoir tracé brièvement quelques-unes des réalisations des mouvements d'A.C., à travers le monde et en avoir démontré la force, particulièrement en Italie, en Belgique, où se tient présentement le congrès international de la J.O.C., et au Canada, Mgr Léger remarqua: "Il s'agit, devant des tâches communes, de coordonner les forces et l'accomplir le travail de pénétration de l'esprit chrétien".

La "servitude" des prêtres

"Je vous demande, continua-t-il, de donner, non seulement votre allégeance mais toute votre affection à tous les services de l'A.C. S'adressant particulièrement aux curés et aux prêtres: "Il faut, recommanda-t-il, qu'il y ait un contact permanent entre les cellules agissantes de l'Action Catholique. L'A.C., c'est la pensée du Pape, c'est celle de l'Eglise. Je vous demande donc de vous mettre à l'entière disposition de nos forces militantes. Je demande la servitude des prêtres envers l'A.C. et les âmes".

S. Exc. Mgr Léger s'arrêta peu à traiter de la Croisade du Rosaire. "Les raisons de son importance, vous les connaissez toutes et elles sont toutes évidentes. C'est une campagne absolument spirituelle".

Il rappela brièvement les apparitions de Fatima, au Portugal, et estima que "Fatima était la réponse du Ciel au désespoir des hommes, tout comme Lourdes était la réponse du Ciel à la théorie du marxisme. Aujourd'hui, ajouta-t-il, Dieu veut sauver le monde, après que tout ait été mis en oeuvre pour le guérir. L'Eglise survient et dit: "Prends ton chapelet". C'est une recommandation qui s'adresse aux savants, aux puissants de ce monde, à tous.

Une campagne de tempérance

L'archevêque de Montréal insista particulièrement sur la nécessité d'une campagne de tempérance.

"Nous sommes menacés parce qu'il y a, aujourd'hui, l'organisation de l'intempérance. L'alcool fait partie de nos moeurs et les théories les plus malsaines sont répandues à son sujet: elles ont pénétré partout, chez les jeunes comme au foyer.

"Quand l'alcoolisme s'établit dans une famille, ne fut-ce que chez l'un de ses membres, l'esprit chrétien disparaît de cette famille.

"Il ne s'agit pas, par campagne de tempérance, de fermer les portes des débits de boissons alcooliques, il ne s'agit pas de démolir, il s'agit de conseiller et d'orienter".

Après avoir mentionné le problème des vocations religieuses, la nécessité de vocations sacerdotales plus nombreuses et d'apôtres, S. Exc. Mgr Léger lança, en terminant, le mot d'ordre: "Tous, dirigeons-nous vers Dieu, allons le trouver où Il est et où Il n'est pas, tâchons de L'y mettre".

La démonstration se termina par la récitation du chapelet, marquant le lancement officiel de la Croisade.

Archives de la Ville de Montréal

La Presse — La Croisade du Rosaire — 14 sept 1950

Une grande croisade du Rosaire a été lancée officiellement, hier soir, à l'auditorium du Plateau, par S. Exc. Mgr P.-E. Léger, archevêque de Montréal. La démonstration réunissait près de 3,000 curés, prêtres, membres des conseils paroissiaux et responsables de l'organisation de la Croisade des diverses paroisses du diocèse. On voit ici les principaux dirigeants de l'Action catholique diocésaine, sous l'égide de laquelle la Croisade est lancée. De gauche à droite, 1ère rangée: Me J.-VICTOR CARTIER, président du comité diocésain d'A.C.; S. EXC. MGR P.-E. LEGER, archevêque de Montréal; MME WILLIE MAJOR, présidente du comité diocésain d'A.C. Deuxième rangée: MGR LAURENT MORIN, V.G. aumônier national de l'A.C., M. LUCIEN GOYETTE, responsable diocésain des conseils paroissiaux, MLLE G. LAROSE, secrétaire du comité diocésain, MLLE M. PICHE, assistante-secrétaire, M. ARTHUR GERMAIN, vice-président du comité diocésain d'A.C., et MGR ALBERT VALOIS, P.A., V.G., directeur diocésain d'A.C. (photo Studio René Julien, 912 est, rue Sherbrooke).

LA PRESSE, MONTRÉAL

La croisade du chapelet inaugurée devant quelque 14,000 personnes au Forum

~~La Presse 26 sept 1950~~

Plus de 14,000 personnes remplissaient dimanche le Forum de la rue Ste-Catherine à sa capacité, pour assister au ralliement d'ouverture de la section anglaise de la croisade du rosaire dans le diocèse de Montréal.

Cette gande assemblée populaire, organisée par le directeur diocésain de la section anglaise du mouvement, a écouté avec une religieuse attention des allocutions de Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, de Son Exc. Mgr Lawrence P. Whelan, évêque auxiliaire de Montréal, de l'hon. juge Frederic T. Collins, président de l'assemblée, et du R.P. Patrick Peyton, C.S.C., prédicateur invité et fondateur du mouvement.

Après avoir souligné les agissements des forces du mal et les dangers de toutes sortes qui menacent présentement la société, NN. SS. Léger et Whelan ont exhorté les fidèles du diocèse à se joindre à cette croisade qui a pour but de promouvoir la prière au sein du foyer et la dévotion à la Sainte Vierge.

De son côté, le R. P. Peyton a expliqué les origines du mouvement qu'il a lancé, il y a quelques années. Il a rappelé comment, après une maladie grave qui l'avait atteint et au cours de laquelle il avait pu éprouver la force de la prière et de la dévotion mariale au foyer, il avait décidé de lancer son grand mouvement de récitation du chapelet en famille et de ne point s'arrêter tant qu'il n'aurait pas recueilli 10,000,000 de promesses écrites de personnes désireuses de faire de leur foyer un centre de prières.

L'hon. juge Collins, dernier orateur au programme, a pressé tous les catholiques de Montréal de répondre à l'appel du pape et de s'enrôler sous la bannière de cette croisade. Nous devons tous prendre une part active, a-t-il dit, à la lutte organisée contre les forces du mal. Le pape, a-t-il insisté, veut que nous nous lancions à l'action sans tarder.

Archives de la Ville de Montréal

20,000 REQUETES EN FAVEUR DE LA CONTINUATION DU CHAPELET PAR L'ENTREMISE DU POSTE CKAC.

Cette émission, présentée tous les soirs, rencontre l'approbation unanime du vaste auditoire du poste de la "Presse".

La Presse 11 nov. 1950

par Vincent Prince,
chroniqueur religieux

L'initiative prise par CKAC de consacrer un quart d'heure tous les soirs à la récitation du chapelet a plu énormément à son vaste auditoire. Déjà plus de 15,000 requêtes sont parvenues au directeur du poste, M. Phil. Lalonde, demandant que ce quart d'heure soit continué indéfiniment. Quelque 5,000 lettres ont également été reçues à l'archevêché de Montréal, exprimant à Son Excellence Mgr l'archevêque le voeu que cette émission se poursuive à l'avenir.

Nous avons eu l'occasoin de rencontrer M. Lalonde à ses bureaux, au cours de la journée d'hier. Il ne nous a pas caché sa grande satisfaction devant une approbation aussi unanime du public radiophile. Jamais, nous a-t-il confié, notre poste n'a reçu autant de demandes pour la continuation d'une émission radiophonique. C'est un signe non équivoque.

Louanges unanimes

M. Lalonde était justement en train de parcourir certaines lettres reçues dans le dernier courrier. Toutes contenaient des louanges non mitigées à l'adresse du poste de la "Presse". C'était à peu près pour toutes d'ailleurs la même entrée en matière: "Je tiens ou nous tenons d'abord à vous féliciter pour votre splendide initiative du chapelet sur les ondes."

Nous avons eu nous-même l'occasion de jeter un coup d'oeil sur plusieurs de ces messives. Il y en avait de toutes sortes: lettres de conseils municipaux, lettres de groupes d'employés, d'associations diverses, de citoyens de toutes les classes de la société. Quelques-unes étaient rédigées sous forme de résolutions, d'autres sous forme de requêtes, etc., etc. Il y en avait surtout de tous les styles.

"Ecoutez CKAC à 7 heures"

On nous permettra de citer d'abord cette lettre d'un simple ouvrier. "C'est à titre d'ouvrier catholique et d'auditeur assidu de votre poste, disait-il, que j'ose vous adresser cette missive au sujet de votre émission du chapelet. Je tiens à vous féliciter, mon cher directeur, vous et la direction de votre poste, pour cette initiative. J'espère de tout mon coeur que vous pourrez continuer ce programme à l'année. Sept heures et une heure excellente, car après les "Nouvelles de chez nous" que tous écoutent, cette période est très à point entre le souper et les devoirs des enfants qui par la suite se couchent avec des idées saines plutôt que d'avoir le crâne bourré de ces programmes qui peuvent passer plus tard dans la soirée."

Une arme contre l'étatisation

Ce même ouvrier se dit finalement assuré que "cette propagande faite à Marie vous fournira une arme solide contre cette étatisation radiophonique que l'on cherche à monopoliser, et par le fait donnera à votre poste les moyens de combler ses désirs les plus chers, c'est-à-dire d'être le premier poste dans le domaine de l'avancement."

Plusieurs auditeurs soulignent le point qu'en continuant cette émission, le poste aidera grandement les milliers de gens qui ont signé la promesse de réciter le chapelet, à tenir parole. L'émission servira de rappel continuel. De plus, ajoute-t-on, il passe sur les ondes à l'heure où il est à peu près le plus facile de réunir la famille.

Puissance d'émission

Quelques-uns émettent pourtant un regret. C'est que le poste CKAC ne soit pas assez puissant pour être capté parfaitement dans leur région. L'un d'eux exprime, toutefois, un point de vue optimiste à ce sujet:

"Vous voulez depuis longtemps une augmentation de puissance d'émission; peut-être que ce programme du chapelet sera l'instrument tout désigné pour y réussir."

Nous citons une dernière lettre. Elle vient d'une auditrice de langue anglaise:

Anglais aux écoutes

"N'étant pas originaires de Montréal, écrit-elle, nous ne comprenons et parlons malheureusement que très peu le français, mais nous suivons votre émission du chapelet tous les soirs, répondant en anglais, et nous en sommes très heureux. Un ami de langue française m'a dit que vous aviez fait savoir que le programme pourrait être arrêté à moins que les auditeurs n'en demandent la continuation. Cette observation de votre annonceur m'a échappé, ou plutôt je ne l'ai point saisie en raison de mon ignorance de la langue, mais je m'empresse aujourd'hui de vous faire parvenir ma requête en ce sens.

"Je connais plusieurs familles anglaises qui suivent votre programme assidûment tout comme moi. Vous ne pouvez vous imaginer tout ce qu'il signifie pour elles. C'est une chose si merveilleuse de penser que des milliers de catholiques dans cette grande ville, français et anglais, puissent ainsi s'agenouiller et réciter le chapelet chaque soir avec leur archevêque."

Témoignage d'une mère de famille

Et nous pourrions continuer de citer ainsi des extraits de lettres. Certaines sont particulièrement touchantes, nous confiait M. Lalonde. Tel le cas de cette mère de famille qui écrit: "Enfin, je n'ai plus de difficulté à faire prier mes grands garçons et mes grandes filles. On dirait que réciter le chapelet autour de la radio prend un sens tout à fait différent. On ne se fait plus prier. Je vous demande de continuer à nous aider..."

Au nombre des plus récentes requêtes parvenues au poste ou à l'archevêché, mentionnons celles du conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Bleury (section féminine) d'Iberville, de la Régie provinciale des transports, du Conseil de ville de Trois-Rivières, de l'Association des anciens élèves des FF. de Saint-Gabriel, du curé et des fidèles de Ste-Justine, etc., etc.

Et voilà! On a demandé aux radiophiles ce qu'ils pensaient de ce programme religieux. Ils ont répondu et fort clairement. De partout c'est la même clameur: "Il faut que l'émission se continue". Au sortir de notre entrevue avec M. Lalonde, nous pouvons dire que les radiophiles ont tout lieu d'espérer que leurs voeux seront exaucés... A tout événement, la décision des autorités sera sûrement annoncée d'ici quelques jours.

La promesse du chapelet en famille

La Presse

661,549 foyers l'ont faite.— Résultat tangible de la croisade du rosaire.

21 déc 1950

Cap-de-la-Madeleine, 21. — Jamais une croisade de prières n'a obtenu un résultat aussi tangible! Sur les 850,000 familles catholiques des deux provinces engagées dans la Croisade, du 1er septembre au 15 octobre 1950, 661,549 ont signé la promesse de dire en famille, et cela, toute leur vie, le chapelet quotidien. Ce qui signifie que 2,646,547 communiants diront le chapelet tous les jours dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'est de l'Ontario; ceci équivaut à 79% des familles et 81% des communiants.

C'est la réponse de l'épiscopat de ces provinces à la demande du Souverain Pontife, faite à tous les évêques du monde entier, qu'une croisade soit organisée pour obtenir la paix en intensifiant la vie chrétienne dans la famille.

Un bouquet spirituel, oeuvre d'une artiste des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie d'Outremont, exprimera au Saint-Père combien notre peuple a confiance dans l'intercession et dans la puissance de la Sainte Vierge.

On peut conclure que la population entière a senti le besoin de se mettre à genoux et de prier aux intentions pour lesquelles Nosseigneurs les archevêques et évêques ont organisé cette Croisade:

1. L'intensification de la dévotion envers la Sainte Vierge. 2. La conversion des pécheurs. 3. La paix dans les familles et dans le monde. 4. La conversion de la Russie. 5. S.S. le pape Pie XII, et le succès de l'Année Sainte. 6. Le triomphe de notre Mère, la Sainte Eglise. 7. Les vocations sacerdotales et religieuses.

* * *

Le poste CKAC participe à cette croisade de prière depuis plusieurs mois. Tous les soirs de la semaine, à 7 heures, et le dimanche à 7 h. 15 du soir, différents groupes défilent à ce poste pour la récitation du chapelet. Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, accorde à cette initiative son haut patronage. Souvent, il récite lui-même le chapelet.

Archives de la Ville de Montréal

La Presse — Au poste CKAC — 13 nov. 1950

La récitation du chapelet devient émission régulière

Telle est la nouvelle communiquée par M. Phil. Lalonde.—Les milliers de requêtes ont été écoutées.—Heure du programme inchangée.

De Rome, où il a assisté hier aux cérémonies de la béatification de Marguerite Bourgeoys, Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger a envoyé un télégramme à Son Exc. Mgr Conrad Chaumont, dans lequel Sa Sainteté le pape Pie XII se dit très touché du grand succès de la campagne du rosaire. Cette campagne se poursuit tous les soirs par la récitation du chapelet à CKAC.

La récitation du chapelet à CKAC se continuera indéfiniment. Voilà la nouvelle annoncée, hier soir, par la direction du poste. En faisant connaître cette décision, le directeur, M. Phil. Lalonde, a souligné que le poste de la "Presse" était "heureux de se rendre ainsi au désir si clairement exprimé des radiophilles. Le volumineux courrier de la fin de semaine contenait encore tellement de nouvelles requêtes en ce sens qu'il était devenu impossible d'y résister plus longtemps.

Au nom de l'archevêché, Mgr Albert Valois, P.A., V.G., directeur diocésain de l'Action catholique, a déjà fait parvenir une lettre circulaire à MM. les curés du diocèse, leur demandant d'informer les fidèles de cette décision.

Succès complet

A la première émission, le mois dernier, alors que Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, inaugurait cette récitation du chapelet, nul n'aurait pu prévoir un succès aussi complet pour cette croisade de prières. Les catholiques ont répondu généreusement à l'autorité religieuse. On peut affirmer que la province est à genoux, priant dans chaque foyer, aux intentions du Souverain Pontife, en cette Année sainte.

Les motifs exprimés dans les requêtes reçues pour la continuation de ce programme étaient des plus divers mais tous dénotaient la conviction. Nous en avons d'ailleurs offert une idée assez exacte dans un article sur le sujet paru dans notre édition de samedi.

Toutes les classes de la société ont répondu

Déjà de très nombreuses associations, représentant toutes les classes et tous les groupements de la société, ont eu l'occasion de s'agenouiller dans la chapelle privée de Son Excellence Mgr l'archevêque, d'où l'émission est diffusée. Des professionnels aux travailleurs manuels, des groupements féminins au monde du sport, tous ont répondu à l'invitation, participant d'un même mouvement généreux à la plus grande croisade de prières jamais entreprise à la radio.

La récitation de ce soir groupera les employés des grands hôtels de la métropole. Le poste CKAC est heureux de se rendre au désir des milliers d'auditeurs en continuant cette émission sur les ondes tous les soirs de la semaine à 7 h. et le dimanche à 7 h. 15. Pour sa part, l'autorité religieuse réitère son invitation à tous les catholiques. Elle demande à chacun quinze minutes de sa journée pour un retour à la prière en vue d'obtenir la paix dans le monde.

Le chapelet en famille, un hommage à la Vierge Marie

La Presse 18 nov. 1950

Aucune idée de concurrence n'a été à l'origine de ce programme radiophonique.—CKAC prie le public de ne pas envoyer d'offrandes.

Lorsque le poste CKAC accepta de radiodiffuser sur ses ondes la croisade du Rosaire, il répondait à un vœu exprimé par son Excellence Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal. Il n'était pas aussi facile qu'on se l'imagine de réaliser cette émission quotidienne. Les autorités du poste CKAC ont dû examiner de près la question tout en conservant l'espoir d'accéder au désir de l'archevêque de Montréal. La croisade du Chapelet en famille, radiodiffusée de la chapelle privée de son Excellence, comportait à la fois des difficultés d'ordre technique et radiophonique. Ces difficultés se sont aplanies après de nombreuses et délicates démarches.

La croisade du Rosaire a remporté un succès incroyable, tellement spontané, tellement sincère, que cette formule pieuse est devenue la formule radiophonique la plus émouvante de l'année 1950. En certains milieux on a même cru que la croisade deviendrait un élément de concurrence et la chose a été dite.

Bénédiction du ciel

Arme de paix et d'amour, le chapelet en famille est devenu une nécessité de l'heure. Si jamais il devient une concurrence, ce sera une concurrence contre le mal et toutes les forces subversives, qui, elles, ne se gênent pas pour inonder le monde d'une publicité mensongère et néfaste.

Que la radio ait fait entrer le chapelet dans toutes les familles du Québec, c'est d'ailleurs une bénédiction du ciel dont on devrait plutôt se réjouir. Le chapelet en famille — **radiodiffusé** — ne peut être une gêne pour personne puisque chacun reste libre de le suivre ou non.

Le chapelet incorporé à la radio

L'idée du chapelet récité en famille pour obtenir la paix n'était pas une idée radiophonique. Mais la radio a ce pouvoir d'infiltration qu'on ne saurait lui nier. Le chapelet s'est incorporé à la radio. C'était à prévoir! Les demandes pressantes, venant de toutes parts dans la province de Québec, dans l'immense métropole, et même de quelques endroits des Etats-Unis, ont trouvé un écho favorable à CKAC.

C'est pourquoi les autorités du poste ont répondu au vœu exprimé par Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, et continuent la récitation du chapelet en famille, radiodiffusé de l'archevêché de Montréal.

Quelques personnes ont cru bien faire en faisant tenir des sommes d'argent à CKAC afin que la série radiophonique continue. La direction du poste remercie ces personnes charitables et bien intentionnées, mais elle demande, elle insiste pour qu'aucune somme d'argent soit expédiée désormais. La récitation du chapelet en famille est un service au public. C'est un hommage à la Vierge Marie et c'est dans cette pensée seulement qu'elle doit se poursuivre.

Archives de la Ville de Montréal

Le Devoir 30 déc 1950

La croisade du chapelet

Le Devoir 11 janvier 1951

Depuis une heure, dans une atmosphère de gaieté, on dégustait les mets du jour de l'an. A sept heures moins cinq minutes, le père de famille se leva. Dans un geste de commandement, il déclara:

— Mes chers amis, le chapelet va commencer. En bons croisés, interrompons le souper et prions.

Dans un mouvement d'ensemble, la tablée se jeta à genoux devant le crucifix et le radio.

L'Archevêque commença:

Sainte Mère de Dieu, donnez-nous la grâce de célébrer dignement vos louanges et la force de résister aux ennemis de notre salut.

Dizaine par dizaine, le chapelet se déroule.

Il y a là trois Haïtiens, dont un prêtre, un Mexicain, un Egyptien, un Anglais d'Ontario et plusieurs Canadiens français et Canadiennes françaises.

Les Haïtiens, le Mexicain et l'Egyptien sont des étudiants de l'Institut Agricole d'Oka. Incapables d'aller dans leurs familles, ils passent les vacances à l'Institut. Pour dissiper un peu leur ennui, des professeurs les invitent chez eux.

L'Anglais est en promenade. C'est un protestant. A genoux avec les autres, il est comme en extase.

Les Canadiens français et les Canadiennes françaises sont d'Oka, d'Arvida et de Godbout.

Le chapelet terminé, l'Archevêque s'adresse aux croisés:

S'il y a, ce soir, dans votre foyer, une personne d'autorité, demandez-lui de bénir.

Aussitôt, la mère de famille demande au prêtre haïtien de bénir.

Sublime comme un chrétien des premiers temps de l'Eglise, l'Haïtien bénit l'assistance.

Des larmes de joie ou du ciel coulent sur les figures.

Le protestant n'a qu'un mot: Great!

Depuis, la foi l'inonde. Il lit Rebuilding a Lost Faith *de John L. Stoddard et va voir le Père O'Brien.*

Le souper reprend.

Archevêque bien-aimé, continuez à dire le chapelet!

Croisés, faites-vous apôtres! Allez chercher tout le monde pour le chapelet en famille!

Peuple de ma province, à genoux, à CKAC, à sept heures du soir!

Le chapelet nous préservera de la pluie de feu annoncée.

Depuis des années, j'écoutais Un homme et son péché.

Depuis un mois, j'écoute Un archevêque et son chapelet.

Comme je suis heureux!

PATER

Archives de la Ville de Montréal

La radio a aidé la cause de la croisade du rosaire

Le Devoir — 13 janv. 1951

Le poste CKAC remercié pour sa généreuse contribution à cette campagne religieuse.—Le programme ne perd pas de sa popularité.

La récitation du chapelet en famille se continue à CKAC. Comme vient de le noter Mgr Albert Valois, P.A., V.G., aumônier diocésain de l'Action catholique, cette émission de 7 heures "est entrée dans nos moeurs". Elle répondait, d'ailleurs, aux voeux de toute une population, puisque plus de 30,000 lettres ont été adressées au poste de la "Presse" pour réclamer sa continuation indéfinie.

Le programme ne perd pas de sa popularité. C'est encore Mgr Valois qui le souligne: "Des groupements de tout genre, dit-il, sollicitent, comme un grand privilège, d'être invités à dire le chapelet dans la chapelle privée de Son Exc. Mgr l'archevêque. On en parle partout, dans les usines, dans les salons, dans la rue ou dans les tramways".

"Il est clair", continue-t-il, "qu'un courant de vie spirituelle intense inonde tous nos foyers. La Sainte Vierge fait merveilleusement sa part. On ne la prie jamais en vain. Des conversions éclatantes ont lieu. Les prédicateurs de retraites l'attestent avec émotion. La paix renait dans bien des foyers.

Une émission semblable aux Etats-Unis

Cette récitation du chapelet en famille sur les ondes évoque une initiation semblable du Père Patrick Peyton, C.S.C., le grand apôtre à qui l'on doit la Croisade du rosaire. Ce religieux, guéri miraculeusement de la tuberculose, promit à la sainte Vierge, de travailler à la restauration du rosaire en famille dans 10,000,000 de foyers en Amérique.

Aidé visiblement par Celle qu'il voulait servir, "l'impresario de Notre-Dame", comme l'appellent les Américains, réussit à obtenir le concours de 275 des plus célèbres vedettes de la radio et du cinéma pour réaliser une émission hebdomadaire, évaluée à $15,000, tout à fait gratuitement, puisque les $1,200 de frais qu'elle requiert, malgré toutes ces contributions bénévoles, viennent toujours à temps, de la part des auditeurs qui veulent ainsi prendre part à cette croisade.

Ce programme populaire, intitulé "Théâtre familial" est composé de sketchs sur les mystères du rosaire ou d'une pièce de théâtre dont le foyer, la famille, les enfants, l'amour franc et pur font généralement le sujet, puis on récite le chapelet. Cette émission extrêmement populaire a gagné à la récitation du chapelet en famille des milliers et des milliers d'adhésions.

La magie de la radio a également opéré dans notre province de Québec. Les dirigeants de la croisade le reconnaissent, "Dans notre Ville-Marie et tout le diocèse de Montréal", affirment-ils, "le miracle se produisit dès le début, grâce à la récitation du chapelet à la radio par Son Exc. Mgr Léger. Qui aurait cru, il y a quelques mois, que les trois quarts des foyers de notre ville s'agenouilleraient ainsi, chaque soir, pour réciter le chapelet? Qui aurait pensé que l'émission la plus goûtée des programmes de la radio serait celle de la Croisade du rosaire?"

Que CKAC en soit remercié

Aussi, comprend-on facilement la reconnaissance du comité diocésain de l'Action catholique, qui a organisé ici la croisade, à l'adresse du poste CKAC. Son président, Me Victor Cartier, C.R., déclarait, en effet, tout récemment: "Le résultat éclatant, rapide, de la croisade dans le diocèse de Montréal, est dû en majeure partie à la récitation quotidienne du chapelet à la radio par Son Exc. Mgr l'archevêque. Grâce à cette émission, cette croisade qui aurait pu n'être qu'un feu de paille, est devenue une tradition. Que le pasteur de ce diocèse en soit remercié ainsi que les autorités du poste CKAC."

Archives de la Ville de Montréal

Les députés fédéraux de Montréal à la croisade du chapelet

Les députés fédéraux de Montréal ont participé hier soir, à l'archevêché, en compagnie de Mgr Léger, à la croisade du chapelet, qui est radiodiffusée tous les soirs par CKAC. On remarque à l'avant Mgr Léger et l'hon. Edouard Rinfret, ministre des Postes et député d'Outremont-Saint-Jean; M. Alcide Côté, député de Saint-Jean-Iberville-Napierville; M. Lionel Bertrand, député de Terrebonne; M. Paul-Emile Côté, député de Verdun-LaSalle; M. T. P. Healy, député de Sainte-Anne; M. Louis-René Beaudoin, député de Vaudreuil-Soulanges; M. Robert Cauchon, député de Beauharnois, et M. Camillien Houde, député de Papineau et maire de Montréal. On remarque, à l'arrière: MM. Hector Dupuis, M.B.E., député de Sainte-Marie; Marcel Monette, député de Mercier; Eugène Lefrançois, député de Laurier; E. de Gaspé Taché, secrétaire particulier de l'hon. M. Rinfret; le notaire Jos. Langlois, député de Berthier-Maskinongé; Léopold Demers, député de Laval; J.-G. Ratelle, député de Lafontaine; J.-A. Bonnier, député de St-Henri; Sarto Fournier, député de Maisonneuve-Rosemont; Azellus Denis, député de St-Denis, et Edgar Leduc, député de Jacques-Cartier. 29 janvier 1951 (Photo "Le Canada", par Robitaille)

Archives de la Ville de Montréal

Le "chapelet à CKAC" est doté d'un thème musical

La Presse 1 mai 1951

MM. Paul Gélinas et Laurent Jodoin sont les gagnants du "Concours-Thème" du poste de la "Presse".—Satisfaction de Mgr P.-E. Léger.

L'émission "Le chapelet en famille" à CKAC aura désormais son thème musical approprié. C'est ce qu'a annoncé, hier, S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger aux journalistes de la métropole réunis à l'archevêché.

On sait que le poste de la "Presse" avait lancé, il y a quelque temps, un concours en vue de primer le meilleur thème qui serait soumis pour servir d'introduction au quart d'heure du chapelet. Ce concours était ouvert à tous les artistes de chez nous: poètes et musiciens. C'est d'ailleurs Mgr Léger lui-même qui avait lancé le projet que le poste CKAC s'était empressé d'appuyer.

M. Phil Lalonde, directeur du poste, et M. Ferdinand Biondi, directeur des programmes, qui avaient vu à la réalisation de cette initiative, étaient donc à l'archevêché pour assister à la proclamation des noms des vainqueurs.

Choix du jury

Ces heureux gagnants sont MM. Paul Gélinas, pour les paroles, et Laurent Jodoin, pour la musique. Tous deux avaient apparemment travaillé de concert, M. Gélinas ayant soumis son texte à M. Jodoin pour que celui-ci composât une mélodie appropriée.

Le jury qui s'est arrêté sur cette composition — il en avait été soumis un total de 140 — était composé de: S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger, Mgr Paul Touchette, C.S., Mme Martine Hébert-Duguay, MM. Auguste Décarie, Albert Viau, Ferdinand Biondi et Mlle Germaine Janelle.

Après avoir pris connaissance des textes et des mélodies, qu'un musicien interpréta à plusieurs reprises au piano, les membres du jury s'arrêtèrent unanimement sur la pièce de MM. Gélinas et Jodoin. Celle-ci leur apparut à la fois comme la plus parfaite, la plus facile d'exécution, la plus appropriée au programme. On n'en connut d'ailleurs les auteurs qu'après l'avoir primée, car tous les textes et mélodies présentés ne portaient qu'un nom de plume.

"Un refrain populaire"

Mgr l'archevêque s'est dit heureux de voir que tant de nos artistes aient bien voulu prendre part à ce concours marial. De la mélodie primée, il a dit qu'elle deviendrait vite "un refrain populaire que l'on pourra fredonner un peu partout". Le texte de la poésie de M. Gélinas, qui sera également bien facile à retenir, s'intitule: "Reine du Rosaire". Quant à la musique, elle est réellement entraînante et suppliante, tout à la fois.

M. Jodoin a expliqué que la supplication qu'il a introduite dans ce thème était voulue pour répondre à la pensée de Mgr Léger qui avait fait de cette récitation du chapelet un appel au Ciel en faveur de la paix. M. Gélinas, de son côté, a révélé qu'il s'était inspiré d'un sermon de Mgr Léger sur la Sainte Vierge pour la composition de ses vers.

Le plus beau quart d'heure de notre journée d'évêque

"Il est heureux, a dit S. Exc. Mgr Léger, que cette nouvelle mélodie nous arrive ainsi avec le début du mois de mai, du mois consacré à Marie. Nous espérons qu'elle contribuera à étendre encore davantage le vaste auditoire de notre programme radiophonique. Celui-ci est devenu une véritable institution sociale. Il est le plus beau quart d'heure de notre journée d'évêque."

Pour les journalistes qui ont l'occasion de suivre les déplacements de Mgr l'archevêque, cette dernière parole n'a été qu'une confirmation d'un sentiment qu'ils avaient deviné depuis longtemps. En effet, ils s'étaient rendu compte que Mgr Léger ne manquait jamais de réciter lui-même le chapelet à 7 h., qu'aucun engagement n'était assez important pour l'empêcher d'être là en personne afin de prier avec les milliers de personnes à l'écoute. Les organisateurs de banquets le savent d'ailleurs et personne ne s'attend à voir arriver Mgr l'archevêque à ces manifestations avant qu'il ait satisfait à cette "obligation".

La récitation du chapelet se continuera

"Nous continuerons de réciter le chapelet à la radio", a donc ajouté Son Excellence. "Nous continuerons cette pratique parce que nous sommes à même de constater le bien immense qu'elle a opéré jusqu'ici. Vous seriez émerveillé des faveurs obtenues par cette croisade. Que de familles nous ont fait part que la paix était revenue au foyer grâce au chapelet récité à la radio avec le pasteur du diocèse.

"Et quel bien aussi ce programme a fait chez les jeunes! Nous avons pu nous en rendre compte en interrogeant les écoliers et écolières qu'il vient de nous être donné de confirmer. Par le chapelet à la radio, nous avons en quelque sorte fait prier la science... Le chapelet se continuera à la même heure. Nous invitons tous ceux qui le peuvent à l'écouter, même si nous n'imposons cette prière à personne."

A la fin de cette conférence de presse, M. Phil Lalonde a annoncé que le poste CKAC se proposait d'orchestrer la mélodie primée.

"Nous avons l'intention, a-t-il dit, de la propager le plus possible au Canada et aux Etats-Unis. Nous allons en faire imprimer un grand nombre de copies et nous allons l'enregistrer sur disques. Et le plus tôt possible, nous commencerons à la faire entendre au programme même du chapelet en famille."

Son Exc. Mgr PAUL-EMILE LEGER remet ici à MM. PAUL GELINAS (à gauche) et LAURENT JODOIN la récompense promise par CKAC aux vainqueurs de son "Concours-Thème", lancé il y a quelques mois pour trouver une mélodie appropriée à son émission "Le chapelet en famille". M. Gélinas est l'auteur du texte et M. Jodoin l'auteur de la musique. Le chèque remis aux vainqueurs est au montant de $200. (cliché LA PRESSE)

Archives de la Ville de Montréal

Rome loue le pionnier des postes français d'Amérique

La Presse 29 janvier 1952

La direction de CKAC, par l'intermédiaire de M. Phil Lalonde, son directeur-gérant, avait fait parvenir à Sa Sainteté le pape Pie XII un album blanc en cuir maroquin, surmonté d'une gravure en or des armoiries du Souverain Pontife. A l'intérieur on avait placé le disque "Reine du Rosaire", de même que la copie de la musique en feuilles de la mélodie-thème du "Chapelet en famille". On avait joint des photos prises lors de la grande manifestation du 30 septembre dernier à Notre-Dame marquant le 1er anniversaire du lancement de la croisade du rosaire.

La lettre officielle accompagnant cet envoi se lisait comme suit:

"Très Saint Père,

"Nous vous prions d'accepter, avec nos humbles hommages, l'album qui accompagne cette lettre, et qui contient un disque de la chanson-thème de l'émission "La Croisade du Rosaire", chanson intitulée "Reine du Rosaire", ainsi que "L'invitation à la prière", texte et enregistrement de Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal. Une copie de la musique en feuilles accompagne l'enregistrement du cantique "Reine du Rosaire", maintenant connu de tous les fidèles de la province de Québec et même de bien au-delà.

"Le 30 septembre 1951, par un grande manifestation tenue en l'église Notre-Dame de Montréal, le premier anniversaire de la "Croisade du Rosaire" a été célébré, et une foule de fidèles ont participé à cette pieuse cérémonie qui fut radiodiffusée par le poste CKAC, du journal la "Presse".

Daignez agréer, Très Saint Père, l'expression de nos sentiments respectueux de fils dévoué".

(signé) Phil Lalonde,
directeur-gérant,
poste CKAC

Le Saint-Père vient de faire savoir, par l'entremise d. son substitut à la Secrétairerie d'Etat, combien il appréciait le geste du directeur de CKAC et la collaboration apportée par le pionnier des postes français d'Amérique au succès de la croisade du chapelet.

Comme tous le savent maintenant, le "Chapelet en famille" est diffusé tous les soirs, sur semaine, à 7 heures, et le dimanche soir, à 7 h. 15, à CKAC.

500e émission du "chapelet en famille" ce soir, à CKAC

La Presse 5 avril 1952

Un programme qui a mérité l'approbation des radiophiles. — Fruits spirituels de cette initiative soulignés par Mgr Léger.

Ce soir marquera à CKAC la 500e émission du programme: "Le chapelet en famille". Ce sera la 500e fois, en effet, que S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, viendra par le truchement de la radio réciter le chapelet avec les familles de son diocèse. Un tel événement vaut d'être souligné.

On se rappelle sans doute que le poste de la "Presse" a inauguré cette émission en octobre 1951. Les directeurs du poste avaient manifesté le désir, dès septembre de la même année, d'être les premiers à répondre à l'appel de l'archevêque de Montréal, qui avait fait part de son rêve de voir la population du Québec prendre part à une prière collective, tous les soirs, par l'intermédiaire de la radio.

CKAC avait aussitôt étudié différents projets susceptibles de répondre à ce voeux du chef spirituel. L'idée de lancer une grande croisade du rosaire fut finalement soumise à Son Excellence qui l'accepta. Et, le 1er octobre 1951, avec les débuts du mois du rosaire, s'inaugurait la première récitation du "chapelet en famille".

Dans la pensée des responsables de cette initiative, cette croisade à l'adresse des radiophiles ne devait durer que le mois d'octobre. Mais les radiophiles ne furent pas lents à manifester un désir unanime: celui de voir cette émission se continuer tous les soirs de l'année. Des milliers de lettres, à cet effet, furent reçues au poste CKAC, des lettres qui venaient de tous les coins de la province et même d'au-delà des frontières.

Le pionnier des postes français d'Amérique ne pouvait hésiter à se rendre à cette requête et il inscrivait définitivement à son horaire régulier la récitation du chapelet, du lundi au samedi, à 7 heures précises, et le dimanche soir, à 7 h. 15.

Rappelons ici qu'au mois de mai 1951, soit sept mois après l'inauguration de ces émissions, Mgr Léger déclarait aux journalistes réunis pour entendre proclamer le nom des vainqueurs du concours de la chanson-thème devant accompagner le programme, que les résultats de cette pieuse pratique quotidienne dépassaient toutes les espérances. "C'est par milliers, avait ajouté Son Excellence, que l'on pourrait compter les bienfaits d'ordre spirituel attribuables à la récitation collective du chapelet à la radio.

La grande "croisade du rosaire" continuera donc à inviter tous les radiophiles à l'antenne de CKAC, les soirs de semaine, à 7 heures, et les dimanches, à 7 h. 15.

Indulgences particulières pour ceux qui récitent le chapelet à la radio

Du Vatican, le 15 mai 1952.

Segreteria di Stato di Sua Santità
N. 271521.

Monseigneur,

Vous aviez demandé au Souverain Pontife, dans une récente lettre, une concession d'indulgences particulières en faveur de ceux qui suivent la pieuse pratique de la récitation du chapelet à la radio, si heureusement organisée par Votre Excellence dans l'archidiocèse de Montréal.

Je suis chargé de vous faire savoir que Sa Sainteté a fait bon accueil à cette filiale requête et qu'Elle daigne attacher à cette formule de récitation selon le mode ordinaire. Il sera bon toutefois — comme d'ailleurs c'est sans doute le cas — que Votre Excellence (ou celui qui la remplace au micro) soit assistée, à l'endroit même où se fait la transmission, par une ou plusieurs personnes répondant "more solito".

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments entièrement dévoués en N.-S.,

(Signé) J. B. MONTINI,
Subst.

Son Excellence Rév.me,
Mgr P.-E. LEGER,
Archevêque de Montréal.

Archives de la Ville de Montréal

Poste C.K.A.C

la récitation du ROSAIRE
et l'approbation du Vatican

Collaboration de CKAC appréciée de Pie XII

SEGRETERIA DI STATO
DI
SUA SANTITÀ

N. 266779.

DU VATICAN, le 13 Décembre 1951

Monsieur le Directeur:

Le Saint-Père a accueilli avec beaucoup de bienveillance l' album que vous Lui avez fait parvenir contenant le texte et l'enregistrement sur disque du chant "Reine du Rosaire", accompagné des photographies commémoratives de la cérémonie du 30 septembre dernier à l'église Notre-Dame, à Montréal.

Sa Sainteté a apprécié cet hommage filial, ainsi que la contribution apportée par le poste C. K. A. C. à la diffusion de la "Croisade du Rosaire", qui s'avère si bienfaisante pour tant d'âmes. Elle vous en remercie paternellement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon religieux dévouement.

J B Montini
Subst.

Mr. le Directeur-Gérant
du Poste C. K. A. C.
980 Ouest rue Sainte Catherine

MONTRÉAL, P. Q.

La Presse 9 janv. 1952

Cette lettre du substitut à la Secrétairerie d'Etat du Vatican, Mgr J. B. Montini, vient d'être adressée au directeur-gérant du poste de la "Presse". En réponse à l'envoi d'un album contenant des textes, des photos et un enregistrement relatif à la croisade du chapelet. Sa Sainteté le pape Pie XII a bien voulu faire savoir au directeur de CKAC combien il appréciait cet hommage filial ainsi que la collaboration apportée par le poste qu'il dirige à la diffusion de la Croisade du Rosaire. On sait que le poste de la "Presse" diffuse, tous les soirs, depuis plus d'un an, la récitation du chapelet faite directement de l'archevêché de Montréal par Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger.

Archives de la Ville de Montréal

La Presse 24 mai 1952

Récitation du chapelet à la radio indulgenciée

Sa Sainteté le Pape Pie XII, répondant à une supplication qui lui avait été adressée par S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger, vient de concéder à ceux qui suivent la pieuse pratique de la récitation du chapelet à la radio les mêmes indulgences qui sont attachées à la récitation selon le mode ordinaire. C'est ce que révèle un communiqué que vient de publier la "Semaine Religieuse" de Montréal. Ce communiqué contient le texte de la réponse de Mgr J. B. Montini, substitut à la secrétairerie d'Etat du Vatican à la lettre de Mgr Léger. Voici le texte de cette lettre:

Du Vatican, le 15 mai 1952.
Secrétariat d'Etat de Sa Sainteté n. 271521.

Monseigneur,

Vous aviez demandé au Souverain Pontife, dans une récente lettre, une concession d'indulgences particulières en faveur de ceux qui suivent la pieuse pratique de la récitation du chapelet à la Radio, si heureusement organisée par Votre Excellence dans l'archidiocèse de Montréal.

Je suis chargé de vous faire savoir que Sa Sainteté a fait bon accueil à cette filiale requête et qu'Elle daigne attacher à cette formule de cette récitation du chapelet les mêmes indulgences qu'à la récitation selon le mode ordinaire. Il sera bon toutefois — comme d'ailleurs c'est sans doute le cas — que Votre Excellence (ou celui qui la remplace au micro) soit assisté, à l'endroit même où se fait la transmission, par une ou plusieurs personnes répondant "more solito" (de "façon régulière").

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments entièrement dévoués en N.-S.

(Signé) J. M. MONTINI,
Subst.

Son Excellence Rév.me
Mgr P .E. LEGER,
Archevêque de Montréal.

* * *

On sait que le poste de la "Presse" diffuse, tous les soirs, à 7 heures sur semaine et à 7 h. 15 le dimanche, la récitation du chapelet directement de l'archevêché. Ce quart d'heure du chapelet en famille se poursuit à CKAC depuis le 1er octobre 1950.

LA CROISADE DU ROSAIRE

Ex: ALMANACH BEAUCHEMIN, année 1952

Une réflexion jetée au hasard d'une conférence prononcée au Plateau par Son Excellence Monseigneur Paul-Emile Léger déclencha le prodigieux mouvement du chapelet en famille. Certes, dans quelques foyers, avec les enfants groupés autour des parents, on récitait encore le chapelet en famille. Mais ce n'était là que le petit nombre et cette belle tradition était en voie de disparaître.

Les évêques, sur la demande du Saint-Père, ayant préconisé une croisade du Rosaire, l'archevêque de Montréal suggéra, au cours d'une allocution, qu'un poste de radio consacrât une émission à la récitation du chapelet en famille. Une personne de l'auditoire ayant des affiliations avec le poste CKAC releva la suggestion et, bientôt, une série d'émissions qui devait durer tout le mois d'octobre était organisée. Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger récitait lui-même le Rosaire accompagné de quelques invités qui étaient venus se joindre à lui dans sa chapelle privée.

L'idée n'était pas nouvelle. Déjà l'abbé Peyton l'avait lancée aux Etats-Unis, à Los Angeles, plus précisément, où la célèbre artiste de l'écran, Loretta Young, l'avait secondé. Le mouvement avait connu une telle faveur que les réseaux nationaux n'avaient pas tardé à demander de relayer le programme. Des artistes bien connus de l'écran et de la scène apportaient leur concours et l'on vit des artistes de toutes les dénominations religieuses, de toutes les races et de toutes les nationalités répondre à l'invitation qu'on leur faisait de venir réciter le Rosaire afin de promouvoir la restauration de la vie de famille; d'où le slogan: "A family that prays together, stays together". Le Pape lui-même lançait le mouvement à la radio romaine.

A Montréal, le mouvement ne connut pas moins de faveur. Des centaines de milliers de lettres affluèrent au poste demandant que le programme se continue de façon permanente. Depuis ses débuts, le 1er octobre 1950, le programme a pris place parmi ceux qui recrutent le plus d'auditeurs. Espérons qu'une si belle initiative saura garder la faveur du public.

Son Excellence Mgr L'Archevêque s'est presque toujours réservé la récitation du Rosaire qu'il accompagne de commentaires intéressants, simples, à la portée de tous, bien qu'empreints de la plus haute spiritualité. A la suite de la cérémonie, il se réserve toujours quelques minutes pour causer avec chacun des invités. Sa chapelle est ouverte à tous, pauvres et riches, ouvriers et patrons, jeunes et vieux. Il suffit d'en exprimer le désir pour être accueilli. En 5 mois, on compte 350 demandes venant de divers milieux. A quelques très rares exceptions, la récitation a toujours eu lieu dans la chapelle privée de l'archevêché. Tous les invités ne viennent pas nécessairement de Montréal. Des pèlerins, venus à un des sanctuaires de la Métropole, tiennent à compléter leur pèlerinage en récitant le Rosaire avec celui qui se fait le père de tous.

Par ce programme, la radio, responsable de tant d'âneries, se rachète. Elle joue un rôle qui mérite d'être souligné. En nous permettant de nous grouper autour de notre Pasteur pour célébrer Celle qui est toute puissante sur le Cœur du Sauveur, elle fait œuvre d'apostolat. En ces moments, ouvrons-lui nos foyers et, tous ensemble, prions la Vierge de la Paix de faire régner l'Amour sur le monde.

Archives de la Ville de Montréal

CHAPELET EN FAMILLE

Mgr Léger récitera, ce soir, le chapelet dans un fond de cour de la rue Casgrain

La Presse

Eloquent témoignage à la foi d'un adolescent de 13 ans. — Le "Rosaire enfantin" récité tous les soirs dans cette cour.

15 août 1952

par Jean Boucher

L'an dernier, vers la fin de l'été un bonhomme de 13 ans réalisait un cher désir qu'il caressait depuis longtemps, celui de réunir ses jeunes amis de jeux et de réciter conjointement avec eux, le soir à 7 h., le rosaire devant l'image de Marie.

Malheureusement, malgré l'enthousiasme de l'enfant, le noble projet subissait rapidement un échec et devait être abandonné.

N'écoutant, cette année, que son ardeur et sa confiance, le jeune garçon, Richard Arseneault, secondé par sa soeur ainée, Suzanne, âgée de 16 ans, encouragé par ses parents adoptifs, M. et Mme Frederic Bissonnette, et dirigé par le zèle éclairé du R.P. Marcel-Marie

RICHARD ARSENEAULT

Orphelin sur terre, il se confie à sa Mère du ciel!...

Lamoureux, C.S.C., de l'Oratoire S.-Joseph, paryenait à grouper, devant une rustique grotte où trône la Madone et bâtie par lui-même dans une étroite cour servant à leurs jeux, vingt, trente, quarante et même jusqu'à quatre-vingts enfants, pour réciter le chapelet et chanter les louanges de la Vierge.

C'est ainsi que tous les soirs, depuis le 21 juin dernier, dans la cour de la maison de Richard, au no. 7635, rue Casgrain, pieusement agenouillés sur des pièces de cartons qui leur servent de prie-Dieu, des garçonnets et des fillettes, dont les plus vieux ne dépassent pas 15 ans et les plus jeunes atteignent à peine un an, posent en l'ignorant, à l'invitation de leur jeune ami, un émouvant geste de foi et font revivre, au sein d'une grande ville, la tradition bien canadienne qui tend à disparaître dans nos campagnes: celle de la prière collective au pied de la grotte ou de la croix dressée à la croisée des chemins.

Ce soir, la persévérance et la foi de Richard et de ses amis recevront un témoignage éloquent d'admiration, quand l'archevêque de Montréal, S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger, ira lui-même s'agenouiller dans l'étroite cour, au milieu des enfants, pour réciter avec eux "le chapelet en famille". Cette brève cérémonie sera radiodiffusée par le poste CKAC

Cette nouvelle était annoncée fièrement et avec joie, hier soir, au groupe d'enfants qui, comme d'habitude, s'étaient réunis devant la statue de la Vierge.

En l'absence de son jeune frère Richard, c'est Suzanne qui, hier soir, a dirigé la récitation du chapelet.

Autour d'elle vêtus sans apprêt des mêmes robes légères ou culottes courtes portés pour les jeux de la journée, une poignée d'enfants étaient agenouillés, sous l'unique arbre du terrain, un pommier dont les fruits presque murs pendaient lourdement.

Le temple et l'assistance

La cour peut contenir à peine une centaine de personnes et 62 jeunes frimousses y étaient rassemblées, hier soir. Le long des murs mitoyens qui bordent l'enceinte, montent des vignes verdoyantes qui, avec quelques minuscules drapeaux du Pape ou de la province, forment les seuls ornements du temple improvisé.

Au fond, derrière les enfants, une vieille femme, toute vêtue de noir, répond lentement aux Ave. Non loin d'elle, une mère tient dans ses bras un bébé trop jeune pour s'agenouiller et, près d'elle, trois hommes d'âge mûr égrennent, impassibles, un chapelet.

La sortie de la cour donne sur la ruelle sise entre les rues Casgrain et De Gaspé. Un garçonnet s'y tient. C'est lui qui voit à trouver une place pour tout le monde et qui active du geste les pas des retardataires.

Tout le voisinage est silencieux, et tandis qu'au loin on entend les cloches d'une église qui sonnent l'angelus, des vieux et des vieilles, des mères de famille portant encore le tablier du souper, des enfants qui n'ont pas obtenu la permission de quitter la maison, viennent s'agenouiller contre la balustrade des balcons des environs pour répéter les "Sainte-Marie, Mère de Dieu..."

A l'issue du chapelet, Suzanne s'est tournée vers le groupe, pour recommander aux enfants: "Demain soir, nous avons de la grande visite. Venez nombreux, amenez tous vos amis, amenez beaucoup de monde, des grands, des petits. Mais, n'oubliez pas, habillez-vous proprement, lavez-vous bien les mains et les genoux. Il faut que ce soit un grand soir de fête".

Et, par grappes de trois ou quatre, les enfants ont quitté la cour.

L'insuccès des premiers jours

La simple et pieuse cérémonie a cependant toute une histoire. Elle fut racontée sans emphase, hier, par l'adolescente et par ses oncle et tante, M. et Mme Bisonnette.

L'an dernier, Richard avait tenté d'organiser "le Rosaire enfantin". Après avoir installé, tout contre le mur de la cour, une statue de la Vierge entourée de fleurs et de lampions, il avait réussi à convaincre quelques-uns de ses petits amis à venir réciter, avec lui, à l'heure du chapelet à CKAC, cinq dizaines du rosaire.

Mais des gamins des environs se moquèrent d'eux et, tandis que les garçonnets se recueillaient devant la statue, des petits voisins, en ricanant, leur lançaient des cailloux. Des parents y virent, à leur tour, chose à redire, affirmant que ce n'était pas là "des jeux à faire", ou que c'était mal d'exposer ainsi aussi ostensiblement "une piété irréfléchie".

Sur les conseils de son oncle et de sa tante, Richard abandonna temporairement son projet, pour la durée des classes.

La petite grotte

Cette année, dès le mois de mai, il se mit à harceler son oncle, un habile menuisier, pour qu'il élève, dans la cour, à l'arrière de la maison, une petite grotte. Les objections étaient nombreuses et la principale était la pénurie du matériel nécessaire.

Richard se fit fort de trouver rapidement ce qu'il fallait et, quelques jours plus tard, à l'aide de ses fidèles compagnons, il rapportait à son oncle plusieurs caisses ayant servi au transport de réfrigérateurs.

La grotte fut rapidement montée. Elle consiste simplement en une lourde table sur laquelle a été bâti un dôme en bois contreplaqué, orné de papiers d'or et d'argent. Au centre de la table, formant le "tabernacle", une simple boite de bois décorée aux couleurs mariales. C'est sur ce piédestal qu'a été posée une jolie statue de la Madone, au milieu de gerbes de fleurs, de bouquets artificiels et entourée de la flamme incertaine de lampions rouges. Au pied de la statue, sur un petit carton jaune, on peut lire: "Que votre volonté soit faite!"

Vers la fin du mois de mai, Richard se rendit en pèlerinage à l'Oratoire S.-Joseph et, au cours de sa confession, raconta au R. P. Lamoureux ses projets, ses insuccès et ses espoirs. Celui-ci voulut converser plus longuement avec le garçon et le rencontra à l'issue du pèlerinage.

Il acquiesca volontiers à diriger l'entreprise de l'enfant mais lui demanda d'abord de trouver quatre petits copains qui voudraient l'aider de former avec eux une genre d'association et de se trouver un emblème.

Une semaine plus tard, Richard allait retrouver le Père Lamoureux et lui fournissait les noms de quatre jeunes amis qu'il avait recrutés. C'était Guy Langlois, Jean-Guy Nadeau, Raymond Nadeau et Jacques Tardif.

L'emblème

Bien plus, au cours de la semaine, il avait confectionné lui-même, sur une pièce de drap bleue, une bannière distinctive. Au centre de l'étendard, sur un triangle blanc, un chapelet bleu est suspendu. Autour du triangle, en lettres d'or, on peut lire: "Notre-Dame du Rosaire, priez pour nous".

Surpris et ému, le R. P. Lamoureux décida alors de ne rien épargner pour seconder la piété de l'enfant. Et, le 21 juin, vêtu d'un surplis, il se rendait lui-même chez Richard, bénissait la grotte et la petite statue et y récitait le chapelet.

Depuis ce temps, tous les soirs, sauf lorsqu'il pleut, des enfants des alentours se réunissent ainsi pour réciter le chapelet.

L'organisation a grandi et l'assistance aussi. C'est pourquoi, au cours de l'été, les "dirigeants" du "Rosaire enfantin" décidèrent de s'adjoindre le concours des femmes. Une assemblée féminine fut tenue et quatre "brigadières", ayant à leur tête Suzanne Arseneault, furent choisies. Leur principal rôle consiste à recruter des enfants pour la récitation du chapelet, à disposer l'assistance dans le local restreint et à voir en général à la bonne marche de la cérémonie. C'est Suzanne qui, aussitôt le souper pris, après son retour du travail, voit à convoquer les "fidèles" pour la prière à Marie.

Comme tout temple, d'ailleurs, la chapelle en plein air a sa cloche. Sur un mur arrière de la maison, un gong, muni d'une corde, a été disposé.

"A 6 h. 45, a expliqué la jeune fille, nous sonnons sept coups". Le gong tinte assez fort pour être entendu à plusieurs maisons de là. "A sept heures, juste avant de commencer la récitation du chapelet, nous sonnons encore deux coups... puis Richard ou moi choisissons une personne dans l'assistance qui récitera le chapelet.

"Après le chapelet, nous chantons un cantique dont les paroles ont été composées par Richard".

L'adolescente a bien voulu nous remettre une copie de ce cantique

Archives de la Ville de Montréal

tiré à plusieurs copies écrites à la main d'une écriture soignée et claire. En voici le texte :

1er couplet

"Reine du Rosaire, écoutez vos enfants.
"Vers vous, bonne Mère, montent tous leurs chants.

Refrain

"Bénis, Bénis, Bénis tes enfants (2 fois)

2e couplet

"Mère du Rosaire, Mère du pardon,
"Vers vous les pécheurs trouvent le pardon.

3e couplet

"Reine du Rosaire, splendeur de pureté,
"Protégez nos âmes de tous les péchés.

4e couplet

"Reine du Rosaire, Mère des foyers,
"Donnez la lumière aux coeurs oubliés.

5e couplet

"Reine du Rosaire, lumière des ténèbres,
"Eclairez nos âmes et montrez-nous le ciel.

6e couplet

"Reine du Rosaire, modèle de pauvreté,
"Eloignez la misère de tous nos foyers.

7e couplet

"Reine du Rosaire, terreur des démons,
"Eloignez, O Mère, toutes les tentations".

Archives de la Ville de Montréal

CHAPELET EN FAMILLE

Récitation dans un fond de cour

Piété récompensée au soir de l'Assomption

La Presse

L'archevêque de Montréal récite le chapelet de 7 h., au milieu d'une grande foule, au petit oratoire de Richard et Suzanne Arsenault.

16 août 1952

par Vincent Prince

Nous connaissons un petit garçon de 13 ans, et une adolescente de 16 ans dont le coeur battait bien fort, hier soir, alors que des milliers et des milliers de radiophiles, comme à l'ordinaire, s'unissaient à Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger pour la récitation du chapelet à CKAC.

Ce petit garçon, c'était Richard Arsenault, cette jeune fille c'était Suzanne, sa soeur, tous deux domiciliés, 7635, rue Casgrain.

La raison d'une joie si vive ?

L'archevêque de Montréal avait quitté son palais pour venir s'agenouiller dans leur cour, dans leur cour à eux ,et présidait de cet étroit enclos de terre battue, écrasé entre la ruelle et les clôtures de bois des cours voisines, la grande prière de la croisade du rosaire.

Plus de 1500 personnes, garçons et filles, gens d'âge mûr et avancé étaient là, entassés dans tous les parterres avoisinants, dans la ruelle, sur les clôtures, les toits des hangars, sur les galeries, les balcons et dans les fenêtres. Jamais Richard, jamais Suzanne n'avaient rêvé pouvoir être jamais les hôtes de tant de monde en ce soir de l'Assomption.

Leur fond de cour, avec sa grotte rustique, ressemblait à ces sanctuaires qui attirent les foules des milles à la ronde. Il s'était véritablement transformé en un petit coin du ciel. Cette comparaison n'est pas de nous. Elle est de Mgr Léger.

Depuis le 21 juin, avec l'encouragement et l'approbation d'un Père de l'Oratoire, le R. P. Marcel Marie Lamoureux, C. S.C., l'appui d'autres chevaliers de la Vierge: Guy Langlois, 12 ans, Jean-Guy Nadeau, 11 ans, Thérèse Langlois, 14 ans, Raymond Nadeau, 13 ans, et surtout l'assistance de sa soeur Suzanne, Richard Arsenault convie, tous les soirs, à 7 heures, les enfants de son voisinage à réciter avec lui le chapelet dans sa cour.

Certains soirs, ils ne sont que vingt, d'autres soirs, ils sont cinquante, soixante et même quatre-vingts à prier devant une statue de Marie qu'il a placée sur un piédestal formé d'une boîte à beurre et d'une boîte de fer blanc au-dessus d'une vieille table de cuisine. Un dais aussi rustique fait comme une niche à la Vierge de l'Immaculée-Conception. Le tout est amoureusement décoré de fleurs naturelles.

Ce n'est pas sans peine, on le conçoit, que ce garçon de 13 ans, réussit à faire oublier le jeu à ses compagnons et compagnes pour les rassembler au pied de la Madone. On le tourna d'abord en ridicule, mais il tint bon. Tous les soirs il sonna la cloche du ralliement, un vieux gong fixé à l'arrière de la maison.

Mis au courant d'une telle entreprise, Mgr l'archevêque en fut si ému, si touché, qu'il voulut apporter son concours à Richard. Il promit d'aller réciter le chapelet à sa place, avec ses petits chevaliers et chevalières, le soir de l'Assomption. C'est cette promesse qu'il remplissait hier soir.

Avec l'archevêque, la foule est venue

Et Mgr Léger n'est pas venu seul. La foule a suivi. On comprend alors pourquoi le coeur de Richard battait si fort, hier soir, pourquoi lui et sa petite soeur étaient si heureux. Auraient-ils pu jamais espérer aide plus précieuse, encouragement aussi réconfortant?

La scène dont Marie devait être si contente se passait dans la cour, une cour comme toutes les autres, dont l'austérité est à peine brisée par un pommier tout croche et bien avare de son ombre, où la terre inégale se couvre de boue à chaque pluie, où les enfants qui y jouent — si l'on peut véritablement jouer dans un espace de 20 pieds par 30 — se salissent et s'écorchent les genoux sur les cailloux.

Mais la Vierge qui est apparue à Fatima, n'a-t-elle pas choisi comme lieu de ses prédilections, un vulgaire champ où paissaient les brebis? La cour avait bien peu d'importance, hier soir. Au fait, on ne la voyait guère. Ce que l'on apercevait, ce n'était que la foule recueillie qui priait, égrenant des Ave.

Le merci de Richard

Aux curieux qui parvenaient à s'approcher de lui, Richard n'avait qu'un mot simple à dire : "Merci d'être venu, ce soir." Quand il n'était pas interrompu par d'autres voix, il ajoutait : "revenez encore, on continue tous les soirs." Sa soeur Suzanne aussi s'affairait à remercier toutes ces gens qui s'étaient déplacées pour être leurs hôtes, à leur Madone.

Un petit meneur

On aurait dit vraiment que Richard n'y était pour rien dans ce beau triomphe fait à Marie. Et pourtant, ceux qui, comme nous, étaient arivés sur les lieux un peu avant 7 heures, avaient pu admirer ses belles qualités de meneur, de petit chef. Il avait réuni pour le seconder tout un groupe de garçons et de fillettes qui avaient des fonctions bien déterminées à remplir. Au moindre geste de Richard, ils volaient ici, ils allaient là. Et Richard a la décision rapide.

Un seul exemple. Une personne anonyme lui envoie des fleurs pour la cérémonie du chapelet. Le donateur ou la donatrice a précisé que c'est pour placer sur l'autel, à côté de la statue. Mais à côté de la statue, il le sait, des fleurs sont déjà épinglées qui mêlent leur parfum à l'odeur des lampions. En un clin d'oeil, il a décidé: les fleurs reçues seront placées sur le dais. Et les ordres furent donnés.

"Mgr m'a dit que c'était bien beau"

Richard meneur, est aussi un petit garçon posé, calme, réfléchi. Nous l'avions remarqué, jeudi, au cours d'une brève rencontre. Nous en avons été encore plus convaincu, hier soir, alors que la tension aurait bien pu nous le révéler sous un autre jour.

"Que t'as dit Mgr Léger quand tu es allé l'accueillir à son arrivée, tout à l'heure ?", lui-avons-nous demandé après le départ de la foule. "Ce qu'il m'a dit? de répondre simplement Richard, Il m'a dit que c'était bien beau que je récite le chapelet dans la cour tous les soirs. Et Mgr a ajouté: "Je souhaite que tu continues".

Emotion des parents

Son père et sa mère adoptifs, M. et Mme Frédéric Bissonnette, et son père, M. Alphonse Arsenault — Richard est orphelin de mère et demeure chez ses parents adoptifs — étaient vraiment fiers de lui. Comme le chapelet allait débuter et que la foule ne cessait de se présenter en grappes serrées vers sa demeure, nous avons vu Mme Bissonnette essuyer une larme furtive et confier à une voisine qui avait des bons mots pour son Richard : "Nous serions bien récompensés de tous les sacrifices que nous avons faits pour lui, s'il devenait prêtre — ce serait là, paraît-il, son idéal —. Nous sommes déjà si heureux, ce soir".

A Pierre et à Suzanne, Mgr Léger a voulu laisser un souvenir. Il leur a remis une superbe photo le représentant à son prie-dieu, devant le micro de CKAC, en train de réciter le chapelet. Au bas, Son Excellence a écrit de sa main: "Avec ma plus paternelle bénédiction à Richard et à Suzanne. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal". Ce sera sûrement pour le cadre du salon, à la place d'honneur.

La foule conquise

Mgr Léger n'a pas eu d'attentions que pour ses hôtes. Arrivé une vingtaine de minutes avant la cérémonie, il a voulu se diriger tout aussitôt vers la cour, où malgré le travail de cinq policiers dévoués, la foule parvenait déjà à s'infiltrer. Et Son Excellence s'est mise à distribuer des médailles du Pape à tous ceux qu'il pouvait atteindre. Les enfants comme les grandes personnes ont pu emporter un souvenir de cette soirée.

Les coeurs étaient conquis. Aussi, quand la récitation du chapelet terminée, le pasteur du diocèse s'est adressé directement à la nombreuse assistance pour louer l'initiative de celui qui avait "lancé" le chapelet à cette grotte rustique et pour inviter les enfants à imiter ce beau geste, ses paroles tombaient-elles en une terre bien préparée.

Une soirée inoubliable

On ne semblait plus vouloir quitter ces lieux. Il a fallu une bonne demi-heure à Mgr Léger pour se frayer un chemin vers sa voiture. Et c'est sous les acclamations de la foule, qui avait compris toute la portée du geste en apparence si simple qu'il venait de poser, qu'il a finalement quitté la rue Casgrain, pendant que des centaines d'enfants formaient spontanément cortège.

Personne vraiment ne pourra oublier cette soirée de l'Assomption 1952 à la grotte de la rue Casgrain.

Son Excellence a d'ailleurs laissé un souvenir tangible à tous; elle a distribué des médailles du Pape Pie XII, le Pape de l'Assomption.

Archives de la Ville de Montréal

Foule et décor à l'inoubliable manifestation mariale du fond de cour de la rue Casgrain. En haut, quelques instants avant la récitation du chapelet, S. EXC. MGR LEGER a distribué des médailles du Pape à l'assistance. La photo du bas montre l'aspect que présentait la ruelle, tout à l'arrière de la cour, pendant que Mgr Léger présidait la récitation du "chapelet en famille".

Archives de la Ville de Montréal

RECITATION DU ROSAIRE

L'exemple du jeune Richard Arseneault porte des fruits

La Presse 28 août 1952

Au moins deux autres groupes se réunissent dans des cours de Ste-Cunégonde. — Cloche bénite à la grotte, rue Casgrain.

par Vincent Prince

Un voeu exprimé par S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger, au jour même de l'Assomption, semble déjà en voie de se réaliser. Récitant le chapelet dans la cour du 7635 de la rue Casgrain, devant la grotte rustique du jeune Richard Arseneault, Son Excellence avait, en effet, souhaité, ce soir-là, que le geste de ce garçonnet de 13 ans soit imité de par la ville et que d'autres cours deviennent ainsi de petits coins du ciel d'où les Ave s'élèvent vers le trône de la Vierge.

Quelque 1,500 personnes entassées dans la cour de la rue Casgrain, dans les enclos voisins et la ruelle avaient entendu le pasteur du diocèse exprimer ce voeu, de même que les milliers de radiophiles aux écoutes à l'antenne de CKAC.

Paroisse Ste-Cunégonde

Bien des enfants et bien des grandes personnes avaient été émus par le spectacle de cette récitation du chapelet présidée par Mgr l'archevêque dans un fond de cour. L'initiative du petit Richard, qui, aidé de sa soeur Suzanne, avait réussi à grouper tous les soirs, dans son étroite cour, les garçons et fillettes et même des grandes personnes du voisinage, pour s'associer à ce qu'il appelle son "rosaire enfantin", et cela depuis le 21 juin, se trouvait comme consacrée par une telle présence. L'invitation à imiter son geste ne pouvait rester sans réponse.

Déjà, nous savons que deux groupes se sont formés pour lancer la récitation du chapelet dans d'autres cours. Le premier a commencé de se réunir, vendredi soir dernier, à l'arrière du 2727 de la rue Workman, dans la paroisse Ste-Cunégonde. L'autre, dans la même paroisse, rue Delisle, près d'Atwater, a début le lendemain soir.

Encouragement du curé

Dans les deux cas, l'on a voulu procéder à la manière du jeune Arseneault. On a commencé humblement. Une grotte a été érigée, où la Vierge du Cap, reine du rosaire, accueillerait les priants. Au début, une trentaine de personnes, des jeunes et des moins jeunes, sont venues s'agenouiller en ces lieux. Les deux groupes ont maintenant atteint la centaine.

Mardi soir, le curé de Ste-Cunégonde, M. l'abbé Adrien Bérard a bien voulu se rendre lui-même, rue Workman et rue Delisle, pour y bénir les grottes et les priants. L'abbé Bérard s'est dit heureux de constater ce beau mouvement de foi dans sa paroisse et a grandement encouragé ses fidèles à s'y rendre pour la sublime prière mariale qu'est le chapelet.

Un troisième groupe se serait formé à Rosemont, mais la chose n'a pu être vérifiée. Des rumeurs veulent enfin que le mouvement soit à la veille de s'étendre à plusieurs autres endroits.

Une cloche pour la grotte

Entre-temps, la grotte de Richard Arseneault, rue Casgrain, continue d'attirer des foules de plus en plus considérables. Hier soir, près de 500 personnes étaient là et il fallut même réciter le chapelet à deux reprises. Depuis quelques soirs, ce n'est qu'à 10 heures que les derniers visiteurs se retirent.

Un événement spécial, mais qui n'avait pas été annoncé à marqué la réunion d'hier. Le curé de la paroisse, M. l'abbé Albert Gariépy, a, en effet, procédé à la bénédiction d'une magnifique cloche, apportée par MM. Paul Beaudoin et Benjamin de Montigny. En l'honneur du rosaire de Marie, le petit Richard a voulu qu'elle fut baptisée: "Rose-Marie". C'est cette cloche qui convoquera désormais les priants à la grotte de la rue Casgrain.

Les âmes généreuses

Cette cloche n'est qu'un des nombreux dons qu'a reçus Richard pour sa grotte. Celle-ci s'est véritablement transformée depuis que nous en avons parlé pour la première fois dans ce journal. Il ne cesse de recevoir des fleurs pour l'orner. Des bienfaiteurs lui ont même fait parvenir quatre beaux prie-Dieu, une croix, une niche et un petit Jésus de Prague illuminés, tout cela, cette semaine.

Une âme généreuse, voyant aussi l'affluence toujours plus considérable des gens à sa cour, a offert de lui prêter un haut-parleur pour que tout le monde puisse suivre plus facilement la récitation des Ave. Ce haut-parleur serait installé dès ce soir.

Et le mouvement se continue. Encore hier soir, le curé de la paroisse a bien voulu exhorter la foule à demeurer fidèle à cette récitation du chapelet dans la cour du jeune Arseneault. "C'est un spectacle très beau, très édifiant", a-t-il dit. "Je vous exhorte tous à la persévérance."

LA PRESSE, MONTREAL, JEUDI 28 AOUT 1952

La cloche s'appellera : "Rose-Marie"

La cloche que bénit ici le curé de Ste-Cécile à la grotte de la rue Casgrain, s'appellera "Rose-Marie", en l'honneur du rosaire de Marie. Dans cette photo de la bénédiction, on aperçoit, de gauche à droite: M. l'abbé ALBERT GARIEPY, MM. BENJAMIN DE MONTIGNY et PAUL BEAUDOIN, les donateurs, le R. P. MARCEL LAMOUREUX, de l'Oratoire, et le petit RICHARD ARSENEAULT, tenant la cloche. (photo Studio L. Alain, 7552, rue S.-Denis).

Archives de la Ville de Montréal

La Presse Cloche bénite à la grotte de la rue Casgrain 28 aout 1952

Immédiatement avant la récitation du chapelet, hier soir, à la grotte du jeune Richard Arseneault, rue Casgrain, le curé de la paroisse Ste-Cécile a procédé à la bénédiction d'une magnifique cloche qui appellera désormais les amis de la Vierge à la prière mariale. Cette cloche est un don d'un bienfaiteur. On voit ici, M. l'abbé ALBERT GARIEPY (dos tourné à la caméra), au moment où il bénit la cloche. On aperçoit également RICHARD, et tout à côté de lui, le R. P. MARCEL LAMOUREUX, C.S.C., de l'Oratoire. La soeur de Richard, SUZANNE, est à droite de M. l'abbé Gariépy. A l'arrière, une partie de la foule évaluée à environ 500 personnes.
(photo Studio L. Alain, 7552, rue S.-Denis).

Archives de la Ville de Montréal

"Pour prier avec les enfants de la rue Casgrain"

De nouvelles grottes érigées dans les cours

La Presse 29 août 1952

Pour répondre à un désir de Son Exc. Mgr Léger, un, puis deux autres petits oratoires s'élèvent à Ste-Cunégonde.

par Jean Boucher

Le grand coeur d'apôtre marial du jeune Richard Arseneault ne pouvait se contenter du succès, dépassant pourtant tous ses espoirs, remporté par son association du "Rosaire enfantin". Il lui fallait plus... Il lui fallait, pour répondre d'ailleurs à l'appel du pasteur de ce diocèse, d'autres cours où, tout comme dans la sienne, d'autres enfants, domiciliés trop loin pour se rendre au petit oratoire de la rue Casgrain, devenu, par surcroît, trop exigu, pourraient, eux aussi, unir devant une statue de la Vierge, la voix de leurs ave.

Sans négliger sa propre petite grotte, Richard, plein d'ardeur et d'enthousiasme, a continué son apostolat.

La semaine dernière, il était invité à dîner chez la mère du R. F. Marie-Armand, E.C., qui, comme des centaines de personnes depuis 15 jours, venait d'assister à la récitation du chapelet dans la cour de la rue Casgrain.

Jeudi midi dernier, donc, l'enfant, en compagnie du Frère Marie-Armand, se rendait chez la mère de ce dernier, Mme A. Michaud, domiciliée à 2727, rue Workman, dans la paroisse Ste-Cunégonde.

Un voeu et sa réalisation

Une fois le repas pris, Richard jeta un regard sur la cour s'étendant à l'arrière de la maison de Mme Michaud. Bien que relativement étroite, elle était quand même beaucoup plus grande que le mince enclos de la rue Casgrain.

"Pourquoi, Mme Michaud, ne construiriez-vous pas, vous aussi, une grotte pour les petits enfants des environs"? demanda-t-il, après une seconde de réflexion... Et, pensif, il ajouta: "Trois cents enfants au moins pourraient y venir!..."

Emue et saisie d'admiration, Mme Michaud, une femme aux cheveux grisonnants, promit qu'elle se rendrait au désir de l'enfant.

C'est ainsi que dès le lendemain, de concert avec des voisines pieuses, elle aménagea avec beaucoup de goût et de soins, un coquet autel, fleuri à profusion et ombragé par des draperies blanches et bleues. Le même soir, vendredi dernier, invitées par les enfants du voisinage, une centaine de personnes, à genoux dans la cour de la rue Workman, récitaient collectivement les ave du chapelet.

Hier soir, depuis une semaine, la même scène se renouvelait. Un peu avant 7 h., des hommes, des femmes et des enfants commençaient déjà à se répandre dans la cour par le large couloir venant de la rue.

Deux pancartes blanches

Dans cette partie de la rue Workman, les entrées de cour sont à peu près identiques, et il n'y a aucun gong ou cloche pour inviter à la prière. Pour que la cour soit facile à identifier, on a alors disposé, sur les murs des maisons bordant l'entrée de cour, deux pancartes blanches, sur lesquelles on peut lire, écrit en lettres bleues: "Récitation du chapelet tous les soirs, à 7 h. — Le dimanche, à 7 h. 15". Et, sous cet avis: "O Marie, reine du Rosaire, bénissez nos familles".

De telles initiatives ne se réalisent pas, cependant, sans soulever des critiques et les artisans de la grotte, Mme Michaud, Mme S. Sigouin, 2715, rue Workman, ainsi que Mme Henri Gendreau, 2723, rue Workman, ont maintes fois entendu répéter autour d'elles: "Vous faites cela pour attirer l'attention", ou encore, "Pourquoi essayer de paraître meilleures que les autres?"... etc., etc.

"Ça fait mal d'entendre de telles choses, de dire Mme Sigouin, mais, on passe par-dessus et c'est vite oublié".

Le curé de la paroisse, M. l'abbé A. Bérard, s'est rendu à la grotte de la rue Workman et, au milieu des grands et des petits, a récité le chapelet. D'autres organisations paroissiales, telle la Ligue du Sacré-Coeur et des groupes de religieuses, ont aussi récité le chapelet dans cette cour ou dans une autre de la rue Délisle, où des enfants ont suivi l'exemple.

Rue Délisle

En effet, presque simultanément, à celle de la rue Workman, une autre grotte était élevée dans la cour du no 2633 rue Délisle, rue parallèle à la précédente. Cette fois, trois fillettes avaient uni leurs efforts pour bâtir le petit oratoire. Ce sont: Huguette Lacas, 11 ans, 2633, rue Délisle; Lorraine Dupont, 11 ans, 2637, rue Délisle, et Huguette Savard, 13 ans, 2633, rue Délisle.

Le curé Bérard, qui présidait la récitation du chapelet à cet endroit hier soir, au milieu d'une soixantaine de personnes, en majorité des enfants, avouait que: "Il est regrettable que cette initiative se soit répandue à la fin des vacances. Elle aurait fait tant de bien, durant tout le cours de l'été. Mais, enfin, l'idée est lancée. Espérons qu'elle se poursuivra l'an prochain".

L'idée est lancée grâce à la foi et à la persévérance du petit Richard Arseneault, un garçonnet de 13 ans, dont la piété soulève un peu partout l'admiration. Elle s'est propagée grâce à l'encouragement et à l'appel lancé par S. Exc. Mgr Léger. Et, il était émouvant d'entendre, hier soir, dans une section tout opposée de la ville, des enfants du même âge que Richard ou plus jeunes dire: "Nous sommes certains que Richard sera heureux d'apprendre que nous prions avec lui!"

Archives de la Ville de Montréal

RECITATION DU ROSAIRE
Notre-Dame-des-Ruelles ...

A Ste-Cunégonde; on prie Notre-Dame-des-Ruelles

Le Petit Journal du 31 août 1952

Rue Delisle, dans l'ouest, où les trains et leur grand bruit tendent un perpétuel rideau sonore. Il n'est pas tout à fait sept heures du soir, et les enfants jouent dans la rue; à toutes les fenêtres des maisons de brique noircie, des femmes et des hommes fatigués par une journée de travail se reposent un instant. Mais après sept heures sonnées, il y a moins de gens aux fenêtres et presque plus d'enfants dans la rue.

Ce petit mystère dure depuis une semaine, depuis qu'un petit autel a été installé dans une courette. On passe le porche d'une maison et l'on trouve une arrière-cour remplie de monde : une partie de la rue Delisle va dire le chapelet.

Nous demandons à un assistant de nous dire qui a organisé cette récitation. On nous désigne une jeune femme; mais quand nous nous approchons d'elle :

"Je ne veux pas de publicité, je ne vous répondrai pas. D'ailleurs, l'idée ne vient pas de moi, c'est une idée d'enfants."

Quand on s'adresse aux enfants réunis, ils montrent autant d'humilité. Ils se tournent vers deux fillettes, qui rougissent.

—C'est vous qui avez installé l'autel ?

—Vous savez, nos parents nous ont bien aidées.

—Votre nom.

—Nous ne dirons que nos prénoms : Huguette et Lorraine.

—Il vient beaucoup de monde ?

—Nous étions cent un, hier soir.

—Cent onze, Huguette, répond le choeur des enfants indignés.

M. l'abbé Fernand Bélanger, vicaire de la paroisse Sainte-Cunégonde, vient tous les soirs dans cette desserte improvisée et fait prier la foule assemblée.

"Cela s'est fait absolument en dehors de nous, avoue-t-il; mais l'Eglise encourage cette dévotion qui fleurit partout. Rue Workman, à côté, une autre de ces chapelles a été installée et c'est le curé de la paroisse, M. l'abbé Adrien Bérard, qui s'y rend tous les soirs.

La prière va commencer. La jeune organisatrice distribue des vieux journaux qui permettent aux assistants de s'agenouiller. Des religieuses, celles de l'école Sainte-Cunégonde, sont arrivées. L'autel, tout tendu de draps immaculés et piqués de belles fleurs, est illuminé par des lampions; il fait une grande tache de lumière dans la courette sombre. Les premiers Avé qui montent font alors oublier qu'il s'agit d'une arrière-cour. Dans l'ambiance sombre et tranquille, on a l'impression d'être dans une cathédrale en plein air, une cathédrale aux murs de brique et de tôle ondulée, où le linge qui sèche aux cordes fait des tentures et des ornements. Sur les balcons, qui sont autant de galeries et de jubés, les voisins se sont agenouillés aussi et, sans quitter leur maison, participent. C'est le grand recueillement des basiliques et les trains eux-mêmes qui passent là-bas semblent chuchoter. La foule prie avec ferveur et Marie, qui aime les gens humbles et leur grande simplicité, doit être au milieu d'eux, où elle règne sous un nouveau et précieux vocable : Notre-Dame des Cours et de Ruelles.

L.-M. Tard

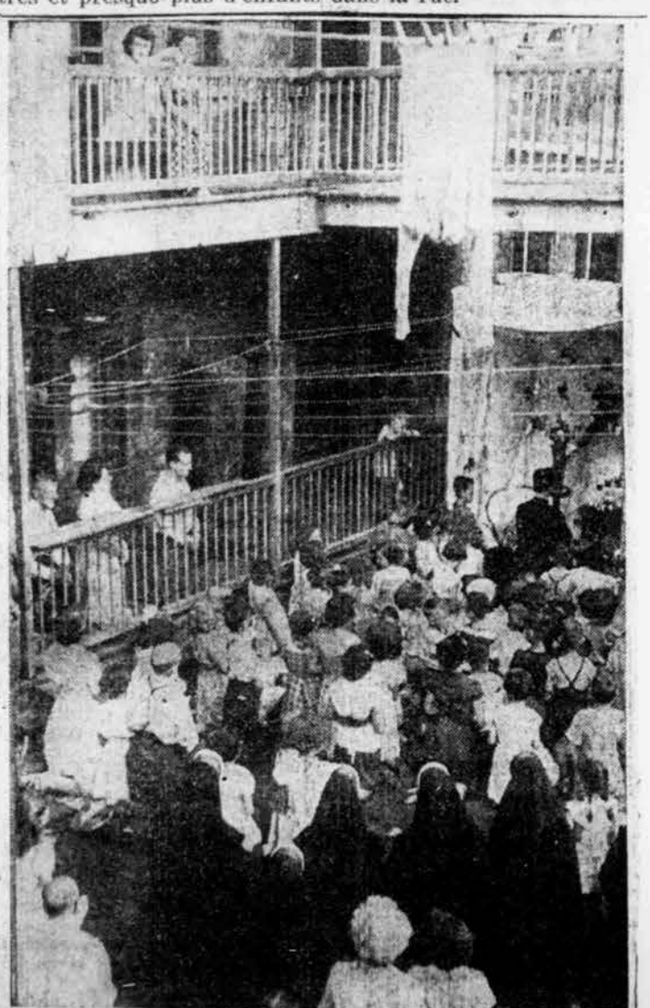

Tous les soirs à 7 h., la piété populaire se donne libre cours à Sainte-Cunégonde.

Archives de la Ville de Montréal

RECITATION DU ROSAIRE

Notre-Dame des Ruelles....

Un culte émouvant gagne même les personnes âgées

La dévotion à la "Vierge des ruelles" implantée par un enfant de 13 ans, se répand dans tous les milieux. — L'exemple de la ruelle Leduc.

La Presse 18 sept 1952

par Jean Boucher

Il serait aujourd'hui audacieux d'affirmer que le jeune Richard Arsenault, de la rue Casgrain, en lançant le mouvement du "chapelet dans les ruelles", comptait trouver des imitateurs chez les adultes.

Il serait doublement audacieux de dire que cet adolescent de 13 ans avait prévu que l'exemple de son geste de foi et d'amour filial gagnerait même les coins les plus sombres de la grande métropole.

C'est pourtant ce tableau, unique dans l'histoire de Ville-Marie, qui fut dépeint, hier soir, dans des couleurs et des gestes éloquents, au plus profond d'une ruelle de la grande ville : la ruelle Leduc.

Située à l'est de la rue S.-Laurent, entre les rues Ste-Catherine et Ontario, cette ruelle, un véritable cul-de-sac, débute à la rue S.-Dominique. Par un miracle spontané, par un geste fervent de ses riverains, par un esprit de catholicisme intense, qui eût paru impossible il y a une dizaine d'années, cette ruelle s'était changée en un véritable oratoire fervent à Marie où furent récités avec dévotion non seulement les avé du chapelet, mais aussi où furent clamées les supplications à la Vierge de la Paix et à Notre-Dame du Rosaire.

Foule nombreuse

Plus de 1,200 personnes, dont la plupart étaient des plus de 20 ans, s'étaient massées, hier soir, au fond de la sombre ruelle, devant un autel somptueux élevé à la Reine des Cieux. Au pied d'une statue de la Madone, des enfants, jeunes et beaux, montaient une garde d'honneur. Et devant eux, dans l'ombre du soir qui estompait les figures en découpant davantage les feux des ampoules électriques, une foule, composée en majeure partie de personnes âgées, récitait des avé.

C'était frappant !... C'était émouvant !...

C'était frappant de voir ces centaines de gens, au milieu desquelles se perdaient des têtes d'enfants, réciter en chœur le chapelet de 7 h.

Depuis Richard Arsenault, on croyait pourtant que les ruelles n'étaient que pour les enfants, et que les avé n'y étaient récités que par les très jeunes ou les très vieilles personnes.

C'était émouvant de songer que l'apostolat fervent d'un enfant de 13 ans, dans une autre ruelle d'une autre partie de la ville, était la cause d'un tel déploiement de foi.

Un autel à la Vierge

Devant la foule sombre, d'où montait régulièrement le marmottement des "Sainte-Marie Mère de Dieu...", un autel lumineux jetait dans les premiers nuages de la nuit un éclat inaccoutumé. Au-dessous d'une madone blanche et bleue, pieusement fléchis dans une prière parfumée de roses et de glaïeuls ornant le sanctuaire, une phalange d'enfants, de fillettes, âgées d'environ 7 ans, vêtues des robes de leur première communion, formaient un pur rempart d'invocations ferventes.

A leurs côtés, comme pour garantir leur foi ingénue, des "Croisés de Notre-Dame" portaient fièrement les couleurs mariales.

Et, à perte de vue, dans l'obscurité grandissante de la ruelle, des têtes nues, des chapeaux féminins, des hommes chauves, des femmes aux cheveux gris, murmuraient, dans un bruissement de chapelets, les paroles de la Salutation angélique.

Au-dessus des têtes de cette foule mouvante, le vent et les lumières multicolores disposées dans la ruelle se jouaient dans les vastes plis des drapeaux papaux, des emblèmes du Sacré-Coeur et dans ceux de notre drapeau fleurdelisé.

L'oeuvre de la ruelle Leduc

Ce n'était pas un groupe d'enfants, ce n'était pas une confrérie particulière, c'était toute une section de la ville qui chantait les gloires de Marie... grâce au concours des locataires de la petite ruelle Leduc.

M. Albert Lapointe, P.S.S., qui dirigeait la démonstration, a hautement qualifié la piété des gens de la ruelle. "C'est grâce à eux, grâce aux pères de familles, que nous pouvons, ce soir, être témoins d'une scène aussi émouvante".

Il souligna le concours apporté par toutes les familles de la ruelle et même par les autorités de la ville de Montréal, qui avaient tenu à ce que la ruelle soit recouverte d'un frais gravois avant la cérémonie.

La démonstration d'hier soir, a-t-il dit, se répète, avec une intensité grandissante, depuis le 1er septembre dernier. Ce ne sont que les premiers frimas de l'hiver qui y mettront un frein.

Après la récitation du chapelet, le vicaire de la paroisse Notre-Dame demanda à la foule de prier ardemment pour la paix, non seulement pour la paix du monde, mais aussi pour la paix dans les foyers. Il fit distribuer une provision de médailles de l'Immaculée-Conception. Plus de 400 médailles disparurent en un clin d'oeil.

La cérémonie ne dura qu'une demi-heure. Un peu après 7 h. 30, alors que la foule, aux cantiques entonnés à voix forte par les enfants et ceux qui auraient encore voulu l'être, s'écoulait lentement vers la

La Presse ?

1 mai 1953

Une innovation : le chapelet irradié dans les salons mortuaires

Tous les soirs, à sept heures, tout le monde s'agenouille aux salons mortuaires Urgel Bourgie Limitée, 1557 est, rue Mont-Royal, et cela, afin de réciter le chapelet avec Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, heureuse initiative de M. J.-E. Dansereau, gérant de cette succursale. Un appareil radiophonique a été installé dans chaque salon à cette fin.

Toutes les familles dont les parents défunts ont été exposés aux salons Urgel Bourgie ont exprimé par écrit leur vive satisfaction, les consolations que cette pieuse coutume leur a procurées ainsi que leur désir de la voir se continuer et se propager.

L'Echo du Plateau Mt Royal

Archives de la Ville de Montréal

Témoignage de fidélité à la Croisade du Rosaire

La Presse — 6 octobre 1952

Des milliers de fidèles prennent part, hier soir, en l'église Notre-Dame, à la cérémonie du deuxième anniversaire. — Bénédiction à CKAC.

Montréal : Ville-Marie

L'empressement des Montréalais à se porter en foule à la cérémonie d'hier prouve que la métropole a droit à son ancienne appellation.

par Gaston Dugas

Une fois de plus, les Montréalais ont prouvé hier soir que la métropole était encore digne de son ancienne appellation de Ville-Marie.

Cette preuve, les fidèles du diocèse de Montréal l'ont apportée à l'occasion de la grandiose manifestation de foi organisée pour marquer le deuxième anniversaire de la Croisade du Rosaire, suivant un désir manifesté par S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, qui voulait ainsi apporter un renouveau de ferveur pour la récitation du chapelet en famille.

D'une façon plus spéciale, les fervents du chapelet ont témoigné extérieurement leur confiance en la Vierge du Rosaire, hier soir. En effet, au très grand nombre de fidèles qui remplissaient l'église Notre-Dame, où s'est déroulée la manifestation, des milliers d'auditeurs dans les foyers de Montréal et de la province s'étaient unis par le truchement du poste CKAC pour entendre le message de leur archevêque.

Au terme de la cérémonie, immédiatement avant la célébration du Salut du Très-Saint-Sacrement, présidée par Mgr Laurent Morin, P.A., V.G., assisté du R. P. Ludger Brien, S.J., et de l'abbé Jean Desorcy, l'archevêque de Montréal a déclaré qu'il ne donnerait pas lui-même sa bénédiction comme il le fait habituellement.

"C'est devant Dieu lui-même, dit Mgr Léger, devant le tabernacle ouvert, que vous avez ce soir récité le chapelet et je Lui demande de vous bénir. Que sa bénédiction soit un acte de reconnaissance envers le poste CKAC qui chaque jour fait pénétrer la voix mariale dans les foyers de la métropole; que sa bénédiction retombe sur vous qui êtes venus ici ce soir pour que vous puissiez partir d'ici comme des croisés à la conquête du monde".

Au nombre des personnalités qui avaient tenu à venir assister à la cérémonie, on remarquait S. H. le maire de Montréal et son épouse, M. et Mme Camillien Houde, Me Victor Cartier, président diocésain de l'Action catholique, M. Maximilien Lacombe, P.S.S., supérieur provincial, M. et Mme Ernest Léger, père et mère de l'archevêque de Montréal, Mgr Albert Langlois, P.A., V.G., et autres.

L'archevêque de Montréal n'a pas prononcé de sermon au terme de la récitation du chapelet, mais a plutôt suivi le procédé ordinaire de commenter les mystères. Mgr Léger a donc commenté, comme d'habitude, les mystères avant la récitation de chaque dizaine, mais d'une façon plus complète, développant chaque problème auquel le monde doit faire face actuellement et demandant, à chaque mystère, de prier pour telle ou telle intention, soit: pour le Pape, pour la vocation, pour la famille, pour la jeunesse, pour les malades.

Dès 6 h. 30, soit une demi-heure avant le début "officiel" de la cérémonie, la foule des fidèles avait envahi l'église Notre-Dame et, sous la direction de M. Albert Lapointe, P.S.S., vicaire de la paroisse, elle fit monter vers le Ciel une prière constante. Quand l'archevêque arriva sur les lieux, à 7 h., toutes les allées débordaient de fidèles. Plusieurs personnes ont même dû demeurer à l'extérieur du vaste temple, où des haut-parleurs avaient été installés.

Prières pour le Pape

En adressant la parole avant la récitation de la première dizaine, Mgr Léger a déclaré que le mal du monde, aujourd'hui, c'est l'oubli des choses spirituelles. "Les hommes ne veulent pas écouter la voix de l'Eglise qui par tous les moyens tente cependant de les atteindre."

"Prions donc pour le Pape, Vicaire de Dieu et Son représentant sur cette terre, qui a pour mission de répandre Sa parole, parole que nous devons entendre et mettre en pratique."

Son Excellence a ensuite demandé que la récitation de la deuxième dizaine soit faite aux intentions des vocations. "Notre vie pleine de passions ne vaut pas la vie éternelle, mais nous avons au Ciel un avocat tout puissant, le Christ, qui montre à son Père les plaies de Ses mains pour faire descendre sur nous, non les punitions tant méritées, mais Ses miséricordes".

"La Vierge de Fatima a dit que le monde devrait se convertir, mais il semble qu'au contraire on pèche de plus en plus. Le cinéma et la littérature nous entraînent dans les voies du mal".

"Pour combattre tout ce mal, il nous faut des vocations", a dit Mgr Léger. "Que notre prière soit donc assez puissante pour atteindre le coeur du Christ pour qu'Il nous envoie une légion de jeunes coeurs qui voudront bien aller combattre pour Lui".

La famille

La famille fut le sujet sur lequel l'archevêque de Montréal a sans doute le plus insisté. Il a déclaré que ceux qui s'éloignent du Royaume de Dieu et essaient de Le détruire s'attaquent principalement à la famille qu'ils veulent déchirer.

"Comment voulez-vous que l'esprit de Dieu règne sur une famille quand les parents délaissent leurs enfants, les abandonnent au mal? Pourquoi y a-t-il tant de hold-up commis par de très jeunes hommes? C'est parce que ces derniers n'ont jamais connu l'affection de bons parents." Mgr Léger a également dit que notre siècle adoptait trop facilement les modes indécentes, modes qui infailliblement entraînent la chute de la famille.

"Prions donc, au cours de cette troisième dizaine de notre chapelet, pour que la famille soit restaurée, pour que le père règne avec une douce autorité, pour que la mère soit la confidente de toutes les peines et de toutes les joies, pour que les enfants soient soumis."

S'adressant ensuite à la jeunesse, l'archevêque lui a demandé de comprendre combien tout est éphémère ici-bas. Trop de jeunes, a-t-il dit, comprennent trop tard que la terre ne peut pas procurer et la paix et le bonheur.

Il a invité les jeunes à entrer dans le chemin de la pureté du corps et de l'esprit, à imiter la Vierge qui est éternellement heureuse auprès de Dieu et il a demandé à tous les fidèles présents, comme à ceux à l'écoute, de prier pour la jeunesse afin qu'elle ait le courage de suivre les voies de Dieu.

Les malades

En demandant enfin de prier pour les malades, Son Excellence a déclaré que ce sont ces derniers qui par leurs prières sauvent le monde. "Leurs prières forment une chaîne d'amour qui nous unit à Dieu. Voilà ceux qui sauvent le monde, les petits, les humbles, les malades qui se rient des moqueries des incroyants".

En terminant, l'archevêque a déclaré que les malades possédaient une grande famille, une famille aimante, la famille de la Croisade du Rosaire.

Archives de la Ville de Montréal

Toronto

30,000 fidèles à l'Heure sainte du rosaire à Toronto

Toronto, 5. (PCf) — Plus de 30,000 personnes ont assisté, hier, au terrain de l'exposition de Toronto, à l'Heure sainte du rosaire.

Au cours de la cérémonie, qui avait lieu pour la dixième année, sous les auspices des Sociétés du Saint-Nom à Toronto, S. Exc. Mgr Cuthbert M. O'Gara, évêque de Yualing, Hou-nan, Chine, a décrit ses expériences de la persécution communiste dans ce pays où il a été emprisonné durant 22 mois.

En l'absence de S. Em. le cardinal James McGuigan, Mgr B. I. Webster a officié à la cérémonie de bénédiction. Les membres de 68 sociétés ont pris part à la manifestation en défilant sur le terrain avec leurs bannières.

L'abbé John Moss a décrit la cérémonie aux sourds-muets rassemblés dans la grande estrade. Plus de 500 élèves du couvent S.-Joseph ont figuré le rosaire.

5 oct. 1953 La Presse

Archives de la Ville de Montréal

La Presse Le quatrième anniversaire de la Croisade du Rosaire 4 oct 1954

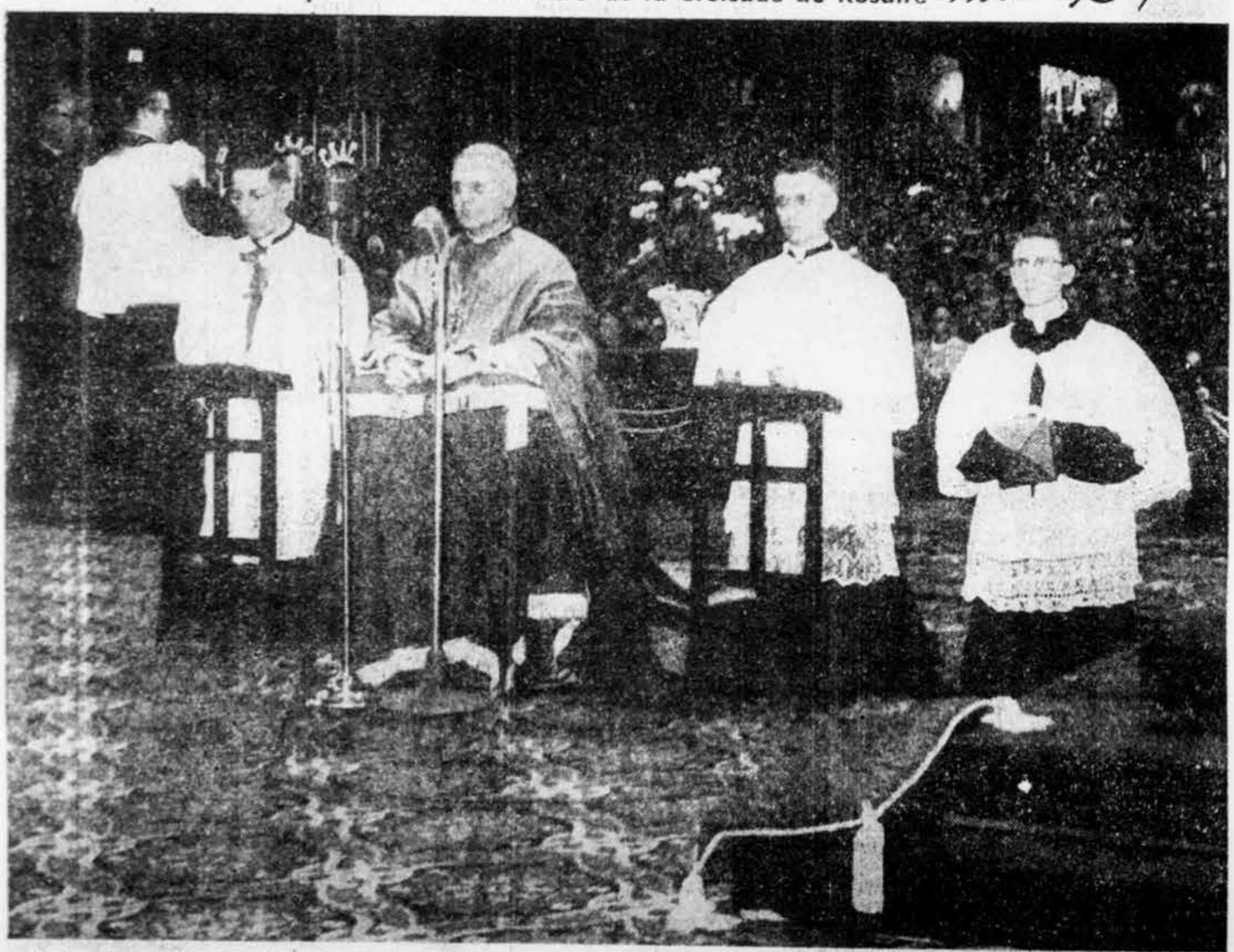

S. Em. le cardinal PAUL-EMILE LEGER, archevêque de Montréal, récite ici le chapelet devant un micro du poste CKAC, en l'église Notre-Dame, lors de la célébration du 4e anniversaire de la Croisade du Rosaire. Le cardinal est accompagné de Mgr LAURENT MORIN, V.G. (à gauche) et de Mgr PAUL TOUCHETTE, V.G. (à droite). Après la récitation du chapelet, le cardinal a prononcé une allocution et a célébré le saint sacrifice de la messe. (cliché LA PRESSE).

Archives de la Ville de Montréal

Religion
Catholicisme
Manifestation
Année sainte 1958

Bénédiction apostolique pour le 10e anniversaire du Chapelet en famille

Le secrétariat d'Etat du Vatican remettait ces jours-ci à M. Ferdinand Biondi, directeur des émissions à CKAC, une lettre signée par le secrétaire d'Etat de Jean XXIII, le cardinal Domenico Tardini, dans laquelle il annonce que les amis, auditeurs et réalisateurs du "Chapelet en famille", qui célèbre aujourd'hui son dixième anniversaire, obtiennent une bénédiction apostolique de Sa Sainteté.

Voici le texte de la lettre :

"Monsieur le Directeur,

"J'ai bien reçu votre récente lettre, et vous remercie des détails que vous m'y donniez sur l'heureuse influence exercée par la récitation du chapelet faite à la radio par Son Eminence le Cardinal Léger.

"Sa Sainteté a vivement apprécié les bons résultats produits par cette excellente initiative, et c'est bien volontiers, qu'à l'occasion du dixième anniversaire de l'émission, Elle accorde aux promoteurs, aux réalisateurs, et aux auditeurs du "Chapelet en famille", en gage d'abondantes grâces, une particulière Bénédiction Apostolique.

"Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération bien distinguée".

signé : "D. Card. Tardini"

LA PRESSE
OCT 1 1958

Archives de la Ville de Montréal

Le 10e anniversaire de la Croisade du chapelet

Cap-de-la-Madeleine (CCC) – Le sanctuaire de Notre-Dame du Cap célébrera, le 2 octobre prochain, le 10e anniversaire de la croisade du chapelet en famille qui eut lieu en octobre 1950 dans les provinces civiles de Québec et du Nouveau-Brunswick. Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, chantera une pontificale et donnera le sermon à 11 h. 00 a.m., tandis que Son Exc. Mgr Norbert Robichaud, archevêque de Moncton, présidera la cérémonie de 2 h. 30 p.m. et prononcera une allocution avant la bénédiction pontificale du T.S. Sacrement.

On sait qu'à la demande de NN. SS. les évêques de Québec et du Nouveau-Brunswick, les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, gardiens du Sanctuaire marial national du Cap, ont assumé l'organisation centrale de la croisade du chapelet en famille. Plus de 2,200,000 fidèles et 661,000 familles ont envoyé leur signature d'enrôlement au sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine.

De toutes les parties du Québec et du Nouveau-Brunswick, des pèlerins très nombreux sont attendus aux pieds de Notre-Dame du Cap pour célébrer cet anniversaire important, le dimanche 2 octobre prochain. Cet événement sera de nature à raviver la dévotion de tous envers le Rosaire et incitera les Canadiens à mieux réciter le chapelet chaque jour en union avec les évêques par le truchement de la radio.

DIMANCHE-MATIN

OCT 2 1960

Archives de la Ville de Mon